

L'ENVOI LÉÉ n°9



Il y a un juge qui sommeille en chacun de nous, pour ma part j'essaye

de le chier chaque matin.

Cinzia

mai 2003 – 1 euro

EDITO

Après une série d'évasions particulièrement spectaculaires et violentes, le ministre de la Justice Perben annonce un renforcement des mesures de sécurité. Les syndicats de matons s'inquiètent à juste titre pour leur sécurité en raison de l'escalade que cela va inévitablement

provoquer : les candidats à l'évasion n'auront plus d'autres choix que de mettre en œuvre des moyens colossaux et particulièrement violents si ils ne veulent pas se laisser tirer comme des lapins. Cette série d'évasions réussies fait suite à plusieurs tentatives pendant lesquelles les préposés aux miradors ont abattu de sang-froid des détenus ou leurs complices qui ne les menaçaient nullement et qui étaient souvent désarmés. À Fresnes un maton n'a pas hésité à faire feu sur un hélicoptère malgré les directives qui interdisent formellement de le faire ; ce dernier a été félicité en personne par

le ministre et promu. Une attitude qui peut paraître bien désinvolte quand on sait qu'abattre l'appareil au-dessus d'une zone habitée avec ses deux cents litres de kérosène aurait pu provoquer un massacre. Les syndicats de matons auraient été mieux inspirés de faire entendre leurs protestations à ce moment. C'est bien ce type d'acte dangereusement débile de la part de leurs collègues qui oblige quiconque veut aujourd'hui tenter la « belle » à préalablement « neutraliser » le mirador (ces syndicats pourraient prendre exemple sur ceux des employés de banque ou de la poste qui donnent pour consigne de ne rien tenter en cas de hold-up).

L'augmentation des mesures de sécurité n'empêchera pas les évasions, elle ne les rendra que plus violentes ; d'autant plus que les peines sont devenues littéralement « invivables ».

Alors, cette politique serait-elle le fruit d'une erreur de jugement d'un ministre plus prompt à faire des effets d'annonce qu'à s'atteler sérieusement à sa tâche ? Non, c'est bien que la période a changé et qu'un ministre n'est plus là afin de gérer pour le mieux en évitant de faire des vagues. C'est que la fonction de l'État n'est plus la médiation entre des intérêts divergents (des classes, des corporations, des communautés...), elle n'est plus de pacifier en régulant les conflits au profit des classes dominantes, mais d'assumer l'affrontement et de mettre hors d'état de nuire ceux qui se dresseraient en travers des intérêts du système qu'il défend. L'État n'est plus qu'un instrument de pure domination, une machine à produire de la terreur. Et les nouvelles prisons ne sont qu'une arme dans la guerre qu'il mène contre les pauvres et les rebelles ; avec 1 000 incarcérations supplémentaires par mois depuis octobre 2001 on frôle déjà les 60 000 prisonniers et cela n'ira qu'en s'amplifiant grâce à la construction des 11 000 places en cours de construction.

Avant on essayait tout au moins de sauver les apparences : les bavures, les ratonnades, le racisme et l'arbitraire se cantonnaient au sein des cités ou des quartiers prolos et se cachaient derrière les murs des prisons. Aujourd'hui on fait le choix d'étaler tout ça au grand jour afin de terroriser de larges couches de la population... De plus en plus de gens sont considérés comme des ennemis par le système et c'est maintenant de larges pans du territoire qui seront gérés comme une prison. Cela explique pourquoi le gouvernement fait mine de résoudre des « problèmes » en en créant de plus énormes encore :

— menacer les fraudeurs des transports de prison ferme n'empêchera jamais la fraude qui est une nécessité pour ceux qui ne peuvent pas payer leur ticket, en revanche cela va augmenter les violences et conflits avec les contrôleurs ;

— punir de prison et de confiscation du véhicule les Roms qui s'installent sur des terrains vagues (alors qu'ils n'ont pas d'autre choix tant qu'aucun espace n'est accordé par les communes) ou criminaliser les rassemblements dans les halls d'immeuble (sans qu'existent d'autres lieux de rencontre pour les jeunes des cités) contraint ces deux catégories à se battre dos au mur ou à crever ;

— interdire la prostitution, c'est la rendre plus ignoble encore en la clandestinisant et remettre les prostitué(e)s sous la coupe des proxos et des flics ;

— punir durement les petits délits c'est pousser les jeunes à se lancer dans la grande délinquance (si c'est le même tarif autant viser plus haut) ;

— distribuer des peines d'une longueur littéralement « infaisables » c'est pousser les bandits à employer des moyens extrêmes, puisqu'ils n'ont plus rien à perdre.

C'est également dans le cadre de cette politique qu'une directive du ministère de la Justice ordonne aux directeurs de maison centrale (pour les longues peines) de supprimer l'ouverture des portes des cellules durant la journée. C'est une régression des conditions de détention qui nous ramène pratiquement à l'époque d'avant la réforme de 1974 : les prisonniers devraient donc passer 23 heures par jour confinés en cellule, et ce durant 10, 20 ou 30 ans... ? Aucun d'entre eux ne peut accepter ça. Aucun « longue-peine » ne se laissera condamner à la mort lente sans réagir.

Alors comment faire entendre sa voix quand la violence démesurée de l'attaque vise à nous estourbir sur le coup... pas facile d'ouvrir sa gueule lorsqu'on réalise que l'État n'est prêt à aucune concession, qu'il a fermé toutes les portes...

Pas facile de faire cause commune quand les médias et les fonctionnaires aux ordres nient l'existence de toutes causes sociales et traitent de tout « problème » comme une somme de pathologies individuelles, quand chacun se retrouve donc isolé face à la machine de guerre du système, traité à coups de chantage, de violence, de culpabilisation, de psychologisation quand ce n'est pas de camisole chimique.

Pas facile, mais nécessaire face à la volonté d'écrasement affiché. Il n'y a pas d'autre issue que de comprendre les causes réelles de notre condition, d'y reconnaître ce que nous partageons de commun avec de plus en plus de gens... et de nous y affronter, unis et solidaires.

Il ne veulent que nous soumettre ou nous briser, nous n'avons plus vraiment le choix.

À nous d'être plus rusés, plus unis et donc plus forts.

De la plus vieille à la plus neuve...

Émeutes dans les prisons

Tout d'abord, je vais commencer par vous citer un proverbe chanté par un ancien prisonnier : « Ah toi beau charbonnier, tu étais libre, tu volais à l'instant que tu voulais, tu mangeais ce qui te plaisait, aujourd'hui, tu te retrouves dans une cage, elle peut être grande, elle peut être la plus belle des cages, elle peut ressembler à un château, mais dans ta petite tête tu es prisonnier. Rien ne vaut la liberté. »

Il est vrai que les conditions de vie à Seysses sont meilleures que celles de Saint-Michel. Ici, les cellules sont propres. Il y a des douches. L'eau chaude coule du matin au soir, on peut se doucher quand on veut.

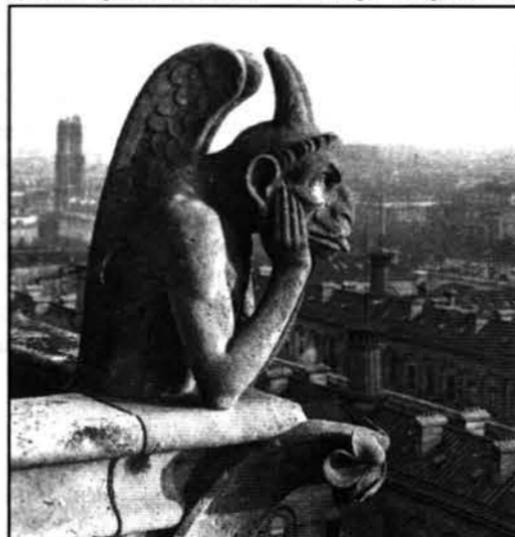
Pas besoin d'attendre son tour. À Saint-Michel, on avait droit à deux douches par semaine ; il fallait être parmi les premiers pour avoir de l'eau chaude, sinon, vous aviez droit à la douche écossaise (froide) vers 10 heures du matin. Pour la gamelle, c'est aussi bien plus propre. Les repas sont servis dans des petites barquettes recouvertes d'un film plastique. À Seysses, on ne fait plus la chasse aux blattes. Tandis qu'à Saint-Michel, on mangeait et, en même temps, on chassait les blattes, ce qui nous coupait l'appétit. Ici, c'est tout neuf, et cela sent le propre. À Saint-Michel, parfois, l'odeur des égouts remontait. L'hygiène est bien meilleure. À Saint-Michel, on avait toujours peur d'attraper la maladie des autres, l'hépatite, etc.

À la maison de Toulouse, je partageais la cellule avec quatre autres détenus. Le dernier à avoir intégré la cellule dormait par terre. Il est vrai que Saint-Michel était insalubre. Il y avait surpopulation. Malgré cela, j'ai l'impression que les détenus s'y sentaient mieux. Pourquoi ?

J'ai essayé de comprendre en parlant avec les uns et les autres. J'ai constaté que les détenus retrouvaient une certaine confiance en vivant à plusieurs ; lorsqu'on a un moment de cafard, il y a toujours quelqu'un pour vous remonter le moral. Par contre, à Seysses, il ne faut pas avoir les boules, surtout si l'on est seul dans sa cellule.

Nous avons deux heures de promenade par jour, une heure le matin, une heure l'après-midi. Si tu ne vas pas bien, bats-toi contre l'angoisse. Voilà ce qui fait la différence entre Saint-Michel et Seysses : la compagnie. Le transfert s'est bien passé. Ce jour-là, tout le monde s'est mis à la fenêtre à la recherche de ses copains de promenade ou de cellule. On cherchait nos nouveaux repères. En ce qui me concerne, je suis seul en cellule. Je l'ai bien nettoyée avant de m'ins-

taller et de débarrasser mes affaires. Je la décoque, car je vais y rester vingt-deux heures sur vingt-quatre. Alors il me faut avoir mes habitudes. J'ai accroché sur les murs toutes les photos de ma petite famille, ma femme et mes enfants, à qui je dis bonjour tous les matins et j'embrasse leurs portraits le soir avant de m'endormir, bien sûr. La télévision, je ne la regarde presque pas. Je l'allume pour les matchs de foot. Je préfère la lecture pour m'instruire. L'abonnement à la télévision coûte entre 9 et 15 euros par semaine selon les chaînes que vous voulez regarder. Sauf Arte, qui est gratuite pour les indigents.



À mon avis, il faut être le fils de Rockefeller pour pouvoir vivre à Seysses ! Je trouve que la télévision est trop chère. Surtout quand on est seul en cellule ; à Saint-Michel, les détenus étaient solidaires et ils payaient chacun leur tour la télé et les cantines, et partageaient. Dès que quelque chose manquait, on décidait comment acheter les produits nécessaires.

Ici, à Seysses, c'est chacun pour soi, et la gamelle pour tous. On souhaite que la direction s'en rende compte, et qu'elle baisse les prix. Au

moins, on pourra manger convenablement avec les cantines. Que voulez-vous qu'un prisonnier fasse de ses journées ? Personnellement, je consacre du temps à la lecture et au sport pour m'entretenir physiquement et moralement. Je fais des pompes et des abdos. Car il faut sortir d'ici en bonne santé, et surtout ne pas tomber malade ; je préfère ne pas en parler.

Je ne peux pas confirmer si Seysses est une prison modèle, moderne. Mais je peux dire que c'est une prison avant tout, où personne ne peut être heureux. La preuve, tout le monde est mécontent du système. Au parloir, par exemple, une murette de 1,20 mètre nous sépare de nos proches ; celui qui franchirait cette murette se verrait supprimer les visites pendant un mois, ce qui n'est pas juste.

Le linge : nous n'avons le droit de le recevoir qu'une fois par mois, en plus de cela, il faut faire une demande écrite pour le recevoir. À Saint-Michel, on recevait notre linge semaine après semaine. Le linge nous revenait lavé, parfumé par notre famille, ce qui nous remontait le moral.

Je termine ma lettre comme je l'ai commencée. Une cage est une cage. Elle peut être la plus belle, la plus grande, ressembler à un château, mais c'est une cellule quand même.

Houcine

Les deux textes qui suivent ont été écrits par des collectifs de Paris et Toulouse et ont été distribués devant les parloirs de la prison de Seysses et devant ceux de la région parisienne.

De la plus vieille

L'une des trois banderoles qui ont été vues sur le périphérique parisien, la seconde était en solidarité avec les émeutiers de Clairvaux et la dernière disait: «C'est beau une prison qui brûle»...



à la plus neuve...

«Le nouveau centre de détention est conçu comme un vaste laboratoire de contrôle. On se déplace avec une carte magnétique. On est programmé pour passer à tel endroit à telle heure. On a l'impression de vivre dans un film de science-fiction comme un rat qui peut aller dans certaines cases d'un labyrinthe et pas dans d'autres. On a du mal à réagir, comment pousser un cri de révolte contre des murs blancs et des caméras. On vit dans un isolement presque clinique. À la différence de la maison d'arrêt, ici les liens entre prisonniers sont quasi inexistant; comme dehors, on assiste à une atomisation de l'individu. C'est plus facile à réprimer quand les gens sont isolés.»

Un prisonnier

Nous nous souvenons du battage médiatique qu'a occasionné le transfert de plus de 500 prisonniers de la vieille prison de Saint-Michel à Toulouse au nouvel établissement de Seysses le 26 janvier 2003. Les télévisions en ont parlé à maintes reprises, décrivant, comme l'a fait *la Dépêche du Midi*, cet «événement»: «Demain, quelque 520 détenus toulousains vont radicalement changer de décor. Et passer du XIX^e au XXI^e siècle. Dans les 10,5 m², le détenu va disposer d'un lit, d'une table, d'une chaise et surtout d'un cabinet de toilette séparé et équipé d'une douche. Cela permet de limiter les déplacements de détenus dans les bâtiments. Dans la même logique, chaque bâtiment dispose de laveries, salles de classe, bibliothèque à proximité des cellules. Les empreintes digitales des détenus seront saisies à leur arrivée pour être par la suite régulièrement contrôlées sur des détecteurs de biométrie disposés dans des lieux possibles comme le parloir.»

Une semaine après leur arrivée dans cette «magnifique» prison des temps futurs, plus de 60 prisonniers ont refusé de remonter en cellule et ont détruit en partie ce qui représente l'enfermement: les portes, les fenêtres, les caméras, les grillages. Ils ont pris des risques très importants car la répression en cas d'émeute est violente («Une opération musclée ce qu'il faut», a déclaré un garde mobile); mais ils entendaient bien ainsi protester contre l'isolement, le profit et la technologie, qui sont les trois points centraux de la conception des nouvelles prisons. Le profit: les repas sont confiés à une entreprise privée qui gère le plus souvent les cantines et le travail pour les prisonniers. En ne leur donnant pas assez à manger, cela les oblige à travailler pour cette même entreprise pour des salaires de misère qui ne dépassent généralement pas 3 francs de l'heure afin de pouvoir acheter, toujours à cette même entreprise, des produits alimentaires vendus à des prix qui sont plus du double que ceux pratiqués à l'extérieur. La technologie (caméras, passage magnétique, reconnaissance électronique programmée pour

Les prisonnières et les prisonniers de Saint-Michel ont inauguré leur nouvelle «demeure» comme il se doit... en tentant de la détruire!

Toujours plus de répression, d'isolement et de misère... C'est ce qu'ont voulu dénoncer les prisonniers de Seysses en Haute-Garonne en se mutinant le dimanche 2 février 2003. Le transfert des cinq cents prisonniers de la prison de Saint-Michel vers Seysses est une réussite (peu de dégâts) selon l'Administration pénitentiaire et ses relais du journal local, *Dépêche du Midi*, qui ose appeler cela une «grande évasion».

En fait, les prisonniers ont beaucoup perdu dans ce transfert et ils ont été les premiers touchés par la désorganisation régnant dans la nouvelle prison. Une grande partie de leurs affaires personnelles leur ont été enlevées quelques jours plus tôt, ils ne les ont pas retrouvées en arrivant à Seysses. Le pécule n'a pas suivi, la cantine a été impossible. Pas de tabac, pas de café pendant plusieurs jours... Les parloirs avec les familles et avec les avocats ont été très compliqués, certains n'ont pu avoir lieu. De fait, la difficulté de se rendre à Seysses va faire des visites un privilège pour détenus fortunés (ils sont rares). Les prévenus vont particulièrement en pâtir pour préparer leur défense. Le plus grave dans ce déménagement, c'est la situation d'isolement renforcée dans laquelle ont été plongés les prisonniers. Sous prétexte d'hygiène et d'espace vital, les prisonniers sont maintenant très isolés des autres et du monde extérieur. Plusieurs tentatives de suicide ont déjà eu lieu. Finalement, c'est avec une cinquantaine de mises au mitard, une dizaine de transferts vers d'autres prisons, des coups, l'utilisation de balles en caoutchouc... que l'administration a répondu aux malaises et aux demandes justifiées.

La désinformation médiatique a présenté la construction de cette nouvelle prison comme un bienfait du progrès, une manne pour les détenus de la région et une solution humanitaire aux délits et aux crimes. En fait, la surpopulation carcérale et les conditions misérables de survie des prisonniers de l'État est une déshumanisation organisée qui sert de prétexte à la construction de nouvelles prisons mais reste la seule règle de «vie» appliquée par l'Administration pénitentiaire.

Comme les autres lieux de détention, la nouvelle maison d'arrêt de Seysses, avec ses cellules, ses douches et ses chiottes individuelles, son asepsie, ses vitres anti-effraction, ses files anti-hélicoptère, ses télévisions, ses micros espions, ses éducateurs et ses équipements socio-éducatifs, restera un lieu d'enfermement de torture et d'anéantissement de l'humanité qui nous anime.

Aujourd'hui, la gestion «civilisée» de la prison est de plus en plus confiée à des entreprises privées capitalistes. Ces dernières exploitent, avec l'aide de l'État, les détenus-marchandises corvéables à souhait. Déshumanisés, les détenus se doivent aussi d'être maintenant des consommateurs dociles et rentables. Volontairement démunis et affaiblis avec des repas insuffisants (diététiques), ils sont obligés d'acheter leur survie. Malheur aux pauvres donc... Mais à qui profite le crime? Ne restons pas passifs et par là même complices. Les détenus ne doivent pas être les boucs émissaires tenus responsables de notre propre misère, de notre isolement et de notre frustration quotidienne.

Solidarité avec les mutins-mutines!
Toulouse, février 2003...

tout mouvement) permet à l'administration une gestion exclusivement centrée autour de l'isolement, quitte à faire de chaque cellule un tombeau sécuritaire, empêchant toute relation entre prisonniers.

La nouvelle prison de Seysses est la première des 30 nouvelles prisons qui seront construites d'ici à 2007, soit une capacité d'enfermer 25 000 personnes supplémentaires. C'est la réponse de l'État à tous ceux que ce système réprime ou laisse sur le côté: les nouvelles lois sécuritaires donnent la possibilité de faire peser la menace de la prison sur tous ceux qui auraient le malheur d'enfreindre les règles du profit. Pour rester «libre», il faut rester enfermé dans le système du travail (précaire), de la consommation (de produits de merde), et de l'isolement (chacun «chez soi» devant la télé, farci de médicaments).

Le paradoxe est que ce sont maintenant les prisons qui ont pris modèle sur les usines et l'urbanisme: l'agencement des lieux impose les règles de fonctionnement propres aux nouvelles techniques d'organisation du travail (flexibilité, travail à la tâche, précarisation...); les systèmes électroniques qui enserrant les détenus dans un réseau de surveillance rappelle le Forum des Halles ou la Défense, lieux que les cadres ont pu intégrer mais que les travailleurs sans grade, tout comme les prisonniers, ressentent comme une oppression. Quand la séparation et l'atomisation sont devenues les conditions dominantes, rares sont les endroits où peut s'élaborer concrètement une critique collective. Et, paradoxalement, la prison de Seysses a pu constituer un tel lieu: à la différence de ce que nous vivons à l'extérieur des murs, où l'expérience du malheur est vécue solitairement et signifie souvent un désarmement individuel, cette même expérience partagée par les prisonniers est une arme contre la solitude et le silence carcéral.

Le silence auquel beaucoup se sont résignés dans la société rehausse d'autant la dignité des prisonniers insoumis. Ils ont su se faire entendre malgré tous les risques avec suffisamment de force pour inquiéter ceux qui gouvernent par les coups et le mépris. Nous saluons solidairement l'esprit de révolte qui les anime, non pas comme un soutien extérieur mais bien conscients que nous partageons le même combat contre ce monde qui enferme toujours plus dedans comme dehors pour laisser libre place à tout ce qui nous dépouille de nos vies.

Le 18 février 2003, les prisonniers de Clairvaux ont déclenché une émeute, rappelant que, vieilles ou nouvelles, les prisons sont toutes des mouvoirs...

Paris, février 2003

Extrait d'une interview d'un prisonnier sortant de Seysses, juste après l'émeute.

« Donc, ici, on est devant la prison de Seysses, tu viens de sortir, tu étais à Saint-Michel avant. Tu as participé au transfert des 500 prisonniers de Saint-Michel qui se trouvent aujourd'hui à Seysses.

Est-ce que tu peux raconter comment ça s'est passé à Saint-Michel ?

À Saint-Michel, on a tous été déplacés, y'en a beaucoup qui ont été transférés dans d'autres grandes villes pour permettre aux 500 détenus de faire le transfert normalement.

Comment était l'ambiance à Saint-Michel avant le transfert ?

Ça gueulait un peu, ça cassait les cellules, elles sont inhabitables. Ils ont... on a tout cassé dedans. Bon, on a été transférés à Seysses. Mais y avait rien de prévu, que la cellule. Les affaires qu'on nous avait prises quinze jours avant n'étaient pas là. En arrivant, rien, pas de sac, pas d'affaires, pas de cigarettes, rien. En arrivant à Seysses, y avait que les caméras qui étaient opérationnelles. On est des êtres humains, on a le droit de fumer, de manger correctement. Ils nous mettent dans un endroit, ils savent même pas qui c'est qui va venir apporter les cigarettes, la bouffe. Ça fait un mois que je suis sans affaires. On m'en a porté le 16 janvier, je suis sorti de la prison, ils n'ont même pas voulu que je reparte avec mon sac. Va savoir s'ils les distribuent pas à leurs fils, ou s'ils les vendent pas.

Vous avez été tous mis en cellule individuelle ?

Oui, sauf quelques-uns. La plupart, c'est tout seul dans la cellule. Et en plus, la première semaine, y a eu une émeute parce qu'ils nous faisaient faire des promenades trop courtes. On sortait une demi-heure

le matin très tôt, et une demi-heure le soir ou en début d'après-midi.

Entre-temps, vous êtes enfermés tout seul en cellule ?

Ouais, en plus on avait que la deuxième chaîne. Ils nous ont fait payer la redevance télé pour avoir Canal Plus, le câble... Après, on a eu le câble, mais en allemand.

Tu peux raconter ce qui s'est passé dimanche ?

Dimanche, lors de la promenade, les prisonniers n'ont pas voulu remonter dans leur cellule parce qu'on a pas reçu nos cantines, nos affaires, cigarettes, jusqu'au bain douche. Ils nous ont tout pris alors voilà, ça s'est rebellé pendant la promenade.

C'était quel quartier ?

C'était le quartier 2 de la maison d'arrêt 1.

Combien de détenus ne sont pas remontés ?

Quarante détenus à peu près. Pas beaucoup, c'est une petite promenade. Après, il y avait deux gendarmes pour une personne, avec les chiens. À partir du moment où on a refusé de remonter de promenade et de rentrer en cellule, ils n'ont pas cherché à comprendre, ils nous ont chargés, balayette par terre, y en a, ils ont pris des coups de matraque dans les côtes, y en a qui ont perdu du sang. Quand je suis parti mardi, y avait du sang dans la salle d'attente des parloirs.

Pour l'hygiène, ça va être aussi sale qu'à Saint-Michel. Les rats vont revenir dans deux, trois mois. Comme les cafards. À Saint-Michel, ils nous ont pris nos affaires quinze jours avant le transfert pour les dératiser. La semaine dernière, j'allume mon poste et il y a deux cafards qui sont sortis. C'est le transfert des cafards de Saint-Michel à Seysses !

Les gens ont été mis au mitard après l'émeute ?

Ouais, y a certaines personnes qui ont été mises au mitard et le lendemain, elles ont été transférées. Y a cinq personnes qui ont été transférées. Au mitard, je ne sais pas du tout. On peut pas savoir, on voit rien. Pour te dire, j'avais des amis à Saint-Michel, et tu peux passer un an ici, et tu les verras pas, tu les verras plus. Y a deux prisons distinctes dans Seysses, et les autres, tu les vois jamais, sauf des fois au parloir. Et les changements de cellules sont jamais accordés. Ils mélangent n'importe qui, n'importe où. Il se passe des trucs de fous. Y a des gens qui rentrent dedans et quand ils ressortent, ils sont fous.

Une personne, elle est plus en garde à vue, elle est en prison, elle peut pas s'évader. Comment tu peux lui refuser une cigarette, en plus on les achète.

Le yoyo est plus possible ?

Ouais, le yoyo c'est plus possible, mais y en a qui se débrouillent, mais que d'un côté de la prison.

Au niveau des parloirs, comment ça se passe ?

Comme je vous l'ai dit, ils ont mis les détenus à Seysses, mais ils n'étaient pas près pour les cantines, les parloirs, pour les familles, comment ça allait se passer... Ils nous ont mis dedans mais ils auraient dû attendre trois mois encore plutôt que de nous mettre là, dans les cages à lapins. Ils ferment la porte. Et les cigarettes, elles arriveront quand elles arriveront. Vous êtes des prisonniers et puis ça s'arrête là.

Y a plus de matons qu'à Saint-Michel ?

Y a tous les matons de Saint-

Michel et ils sont en train d'en remettre d'autres. Ils se sont aperçus qu'il en manquait. Y a plus de caméras que de surveillants.

Vous avez été transférés à 520. Mais la prison n'est pas pleine.

Non, tous les jours, ils ramènent des personnes qui avaient été transférées dans d'autres villes avant le transfert pour Seysses. Toutes les places vont être remplies.

Ce qui est bien, c'est qu'il y a une douche dans chaque cellule. Ils ont voulu faire un truc sophistiqué mais ça va être comme à Saint-Michel très vite.»



La poésie contre les prisons
Contribution au débat

Suite à un article signé par Sylvie Roux dans la Dépêche du Midi, me faisant accrédi- ter ou soutenir, à travers des propos prêtés à C. Lladres, la transformation de la prison Saint-Michel en atelier d'artistes, je tiens à démentir radicalement tout soutien moral à ce projet.

Les lieux de souffrance de l'humanité ne peuvent pas être les lieux de son divertissement. Les fantômes des suicidés de la prison hanteront longtemps ces murs pleins de sueurs, d'ongles et de cauchemars: cris des droits communs, des toxicomanes, des malades mentaux, des guillotins, des avortées, des Juifs, des Espagnols, des Italiens antifascistes, des résistants, des suicidés de la société.

Étant intervenu quelquefois dans cette construction de la barbarie pour partager des poèmes avec les détenus, j'ai connu trop leur souffrance.

Une architecture n'est pas un espace neutre que l'on peut transformer selon nos désirs, elle est un espace symbolique de la contradiction sociale et esthétique. Tout artiste est avant tout un casseur de prisons: prisons de l'art, prison de la mode et de la culture, prison de l'idéologie dominante, prisons des artisans de l'expropriation du capital, prisons où sont toujours enfermés les participants de la fête critique des peuples.

Si l'art ne participe pas à la libération totale de l'humanité sous tous ses aspects, il cesse par là même d'exister en tant qu'art.

Jamais je ne pourrai célébrer la beauté que se donne l'oppression. L'architecture de la prison Saint-Michel a été conçue pour la surveillance, la mort, la torture et la privation de liberté.

Le judas, à travers lequel le « maton » épie le détenu, est le même que celui de l'œil du voyeur de notre société malade. Les gardiens seront devenus simple-

ment tout d'un coup plus nombreux et les spectateurs des nouveaux gardiens de l'art.

La poésie, elle, reste du côté des « Voyants », des « Passants considérables » et des « Verts voyous des prés ».

Transformer son lieu d'oppression en exercice de sa liberté ou se faire octroyer par l'État un lieu d'oppression pour exercer sa liberté, sont deux attitudes diamétralement opposées.

Toute liberté s'arrache sur les barricades de l'espoir.

Ainsi les militants irlandais qui avaient transformé leur prison de Long Kesch en université.

Ainsi Nazim Hikmet dans les camps de concentration turcs.

Ainsi les écrivains de l'archipel du goulag. Ainsi Jean Genet ou Abdelatif Laabi.

Je ne sacralise ni l'art, ni les artistes: ceux qui se prêteront à cette occupation seront objectivement des collaborateurs et les cirqueurs de chaussure d'un système répressif, même si on peut les voir d'avance utiliser leur situation de privilégiés pour dénoncer ce lieu en manque d'inspiration.

L'art est une utopie et une poésie de la vie. L'art transforme le monde. Il est le courage d'un impossible du réel. Il est une éthique et un honneur.

La réflexion de Foucault, autour de l'enfermement et de la folie, est ici encore confirmée: c'est le même architecte qui a construit la prison de Toulouse et son hôpital de fous où mon ami le poète Jiri Volf fut enfermé. (suite p.4)



(suite de la p.3) Des abattoirs à la prison, décidément l'imagination de nos politiques est significative de la place symbolique qu'il réserve à l'art et à sa relation avec les hommes.

La plus belle œuvre d'art que les artistes pourraient faire serait d'inviter la population toulousaine à détruire Saint-Michel, dans un happening géant, à coups de masse comme pour la Bastille ou la colonne Vendôme sous la Commune.

Détourner une architecture est une illusion de faussaire. Tout artiste connaît l'efficacité symbolique que possède l'œuvre d'art. On ne crée pas impunément n'importe quelle forme. La forme agit sur les individus comme direction de libération ou d'oppression. De plus, la mémoire historique nous apprend que, même aménagé en atelier d'artiste, cet édifice de la terreur pourrait encore retrouver sa fonction première, en enfermant les contestataires de l'avenir, un jour de liberté collective.

Tout artiste qui signera son travail à l'intérieur de la prison Saint-Michel sera objectivement un « maton » invisible de la régulation sociale.

Après l'étalagisme dominant, la célébration de la vitrine et de la marchandise, Toulouse, qui s'est illustrée dans l'art plafonnier et horoscopol de la place du Capitole, ouvre une nouvelle tendance de l'art contemporain : le matonnisme.

Le choix symbolique pour les artistes, des abattoirs ou de la prison, entre le cri des cochons et celui des hommes, est significatif de la mauvaise conscience d'une société qui résout ainsi les contradictions posées par son éthique.

Symboliquement, le pouvoir dans sa « bonne intention », en voulant dépasser le symbole de l'oppression et célébrer celui de la liberté, dit encore et malgré lui, que la place de l'art est dans l'abattoir et la cellule.

Même si les barreaux deviennent de l'or et les gémissements des animaux la couleur rose des installations, la clef de Barbe Bleue est toujours pleine de sang. Ce sont toujours les mêmes qui tiennent le trousseau.

En exposant une illusion de liberté dans d'anciens lieux de la terreur, le pouvoir, représentant et organisateur de la répression, désigne par cet acte inconscient les lieux où il veut que se termine vraiment toute libération.

Pour parachever ce choix, et si on continue à psychanalyser les signes de son désir, l'État Local, uni dans une union sacrée symbolique, et de toutes tendances politiques confondues, devrait attribuer l'hôpital psychiatrique

Finally, la prison Saint-Michel ne sera pas recyclée en ateliers d'artistes ou en annexe du palais de justice, elle restera une maison d'arrêt.

Cela fait à peine un mois que la prison de Seysses a refermé ses portes sur les prisonniers transférés de Saint-Michel et elle est déjà surpeuplée: 150 personnes ont été emprisonnées à Seysses en plus des prisonniers de Saint-Michel, les autres maisons d'arrêt de la région sont proches d'un taux d'occupation de 200 %. Les humanistes qui justifiaient la construction de prisons — non pas comme un moyen d'enfermer toujours plus de gens, mais comme une amélioration des conditions de détention par le « désengorgement » des prisons existantes — se seraient-ils trompés dans leurs calculs ? Ils ont sûrement omis de prendre en compte dans leurs funestes comptabilités la guerre que l'État, avec l'extension de son arsenal judiciaire et de ses sbires, a déclaré contre les pauvres, contre toutes les personnes qui ne se soumettent pas à son ordre.

Alors finalement, la prison Saint-Michel n'est plus si vieille, si insalubre ou si inhumaine que cela, elle pourra servir encore un peu. Elle n'a d'ailleurs jamais vraiment fermé: elle sert actuellement pour des personnes en semi-liberté et cinq prisonniers qui sont sous un régime de chantier extérieur... travaillent pour rénover des cellules! À terme le projet serait de rouvrir deux quartiers de 200 à 300 places en tout, pour les peines de moins de six mois, et un centre pour peine aménagée...

Marchant, en face d'AZF, à un groupe de théâtre pour fêter définitivement la mauvaise conscience de sa libération.

La trilogie pourrait être complètement jouée.

Nous savons que les baguettes sont déjà distribuées et que les chorales sont prêtes au pire. Quant à nous, nous continuerons à chanter faux.

Il ne manquerait plus que, dans ce concert d'oreilles d'âne, au centre du parloir de l'honneur carcéral, avec ses miradors et ses cachots de double-peine, que la prison de Saint-Michel prenne le nom d'André Malraux.

J'ai toujours aimé cet écrivain toxicomane, voleur et trafiquant d'antiquités indochinoises, aventurier et homme d'honneur, aviateur de la guerre d'Espagne, dont un des gestes les plus transparents fut, en manque de munitions, de lâcher des poèmes au-dessus des tranchées fascistes. L'espoir résistant de l'auteur de la Corde et les souris ne passait pas par ces réutilisations dérisoires.

Pour l'État, la différence entre un gardien de musée et un gardien de prison n'est que celle d'une casquette. Comme Rimbaud, nous serons toujours des déserteurs et comme Villon, nous aiderons le prisonnier à s'évader. Nous croyons que nos crayons sont des limes et que beaucoup de nos poèmes pendent encore comme sous les gibets.

Si on veut habiter aujourd'hui le nom de Saint-Michel, il faudrait tuer le dragon symbolique de notre société.

La prison reste ce monstre contre l'humanité en train de se faire. L'artiste qui produira son œuvre dans ses cellules et qui « accrochera » sur les grilles

des parloirs cachera le fait qu'une autre prison se construit à côté pour remplacer celle qu'il occupe.

On ne tue pas le dragon de la société totalitaire en déféquant des œuvres dans son ventre, même si son architecture en étoile peut fasciner l'esthétisme neutre et abstrait des chercheurs d'espace et de sens.

Les « clochards célestes » suivent le chemin d'autres étoiles.

S. Pey

Toulouse, le 11 septembre 2002

Partout des délocalisations, des lois sécuritaires ; la précarité du travail, la construction de prisons, la loi du profit. Partout pour les pauvres nationaux et immigrés les conditions de vie se dégradent, les garde-chiourmes qui deviennent plus hargneux mais aussi ici et là des résistances...

Émeutes dans les prisons belges

Depuis plusieurs semaines le personnel pénitentiaire est en grève du zèle dans les prisons belges, notamment à Forest et à Saint-Gilles près de Bruxelles. Leur moyen de pression : prendre en otages les prisonniers en les privant du peu qui leur reste, n'assurant plus aucun déplacement. Les médecins en sont réduits à faire leurs consultations dans les cellules. A Saint-Gilles, le centre médico-chirurgical est complètement à l'arrêt. « Déjà en temps normal nous avons des difficultés à assurer les soins faute de moyens financiers. Il faut savoir que les honoraires des prestataires de soins ne sont pas payés. Nous réclamons également plus de crédit-temps. Il n'est pas rare que nous examinions dix à quinze détenus par heure de consultation. »

La grève du zèle rend difficiles les visites des avocats qui sont obligés d'attendre une à deux heures pour voir leur client quand ils ne sont pas tout bonnement refoulés. Selon les informations les parloirs ne seraient plus assurés.

Ce mouvement serait entre autres généré par une surpopulation record dans les prisons belges (tiens, tiens. La réponse ponctuelle du gouvernement semblerait ne pas avoir calmé la grogne des matons : désengorgement des prisons par l'introduction de la surveillance électronique (pour 150 prisonniers), l'engagement de 141 surveillants et l'expulsion des détenus étrangers. Bien sûr rien ne concernant les aménagements de peine qui semblent être, comme partout s'être rarefiés surtout pour les Belges après l'affaire Dutroux. Rien ne vaut un scandale pour faire passer des mesures qui couvaient.

A cette heure, et selon les informations distillées par la presse et l'administration pénitentiaire, les familles ne pouvant exprimer le point de vue des prisonniers faute de parloirs, des mouvements de lutte ont éclaté à Ardennes (Liège), à Lantin (Ardennes), à Forest et à Saint-Gilles (Bruxelles).

Concernant plus spécifiquement Saint-Gilles, une émeute a soulevé les longues peines du bloc C, le dimanche 20 avril. Des bagarres ont opposé les prisonniers aux flics venus remplacer les matons. Les mutins ont emprunté le tracteur de l'école de jardinage pour défoncer grilles et barreaux, avant de foncer sur les gardiens en en blessant deux.

Les mutins ont détruit une vitre en plexiglas qui les séparait de l'extérieur ce qui leur a permis de détruire une voiture appartenant à un maton garée sur le parking ; un prisonnier en a profité pour revêtir des vêtements civils et s'évader...

Le mardi c'est au tour du bloc E de refuser de réintégrer les cellules à la suite

de la promenade surveillée par les flics. Les prisonniers se sont emparés des barres de fer qui maintiennent les filets de protection et ont défié la police. Après l'arrivée des renforts et les jets de grenades lacrymogènes, les prisonniers sont remontés en cellule dans un climat encore lourd de colère...

... à suivre.

MONTE AU BÉTON

Ça commence comme une histoire belge.

Le chauffeur de taxi n'en croit pas ses oreilles ! Il s'arrête et descend pour vérifier lequel de ses pneus venait de crever... Mais il a beau faire le tour de son véhicule, il ne peut que constater que ses quatre pneus sont intacts ! Il a pourtant bien entendu un PAOUM ! Sourd dans cette rue désertique séparant les prisons de Forest et Saint-Gilles, à Bruxelles-City.

Et tiens ! Voilà que ça recommence à pétarader... C'est un feu d'artifice qui vient illuminer l'ordinaire des prisonnier(e)s, en ce 1^{er} mai 2003. Il est 0 heure et des clameurs joyeuses s'élèvent dans la nuit à l'intérieur comme à l'extérieur.

Dehors, un groupe de personnes décidées à en découdre avec toutes les taules entendait par là exprimer leur solidarité avec les détenu(e)s gardé(e)s par la flicaille depuis que les matons se sont mis en grève.

Le cri des révolté(e)s a été entendu.

Rien à cirer des revendications des matons. Ce qui importe c'est de relayer — autant que faire se peut — la voix de celles et ceux qui, à l'intérieur, privés de parloir, ne peuvent plus voir leur famille, proches et amis, avocat... qui subissent depuis quelque trois semaines une répression inhabituelle et qui, forcément, se révoltent pour exprimer leur haine d'un système carcéral broyeur de vies. Les prisons bafouent quotidiennement la dignité humaine la plus élémentaire et il ne convient pas de les aménager pour les rendre « plus humaines » : elles ne le sont que déjà trop !

Pour une transformation radicale de ce monde, abattons les murs de la honte !

Solidarité avec les prisonnier(e)s !



Après la mutinerie de décembre à la prison de Nîmes (voir L'Envolée n° 8) et celle de Seysses,

les centrales de Clairvaux et de Saint-Maur se sont mutinées.

Sur ces deux dernières nous n'avons comme information que ce qu'a bien voulu lâcher l'administration pour que Libération, le Parisien et autres le mettent à leur sauce. Il nous est difficile de raconter ce qui s'est passé, nous savons en revanche qu'une quarantaine de prisonniers ont été placés à l'isolement dans des maisons d'arrêt de la région parisienne... et nous attendons de leurs nouvelles.

Dans la nuit du 18 au 19 février une émeute a éclaté dans la centrale de Clairvaux. La dernière émeute dans une centrale remonte à Poissy (le 24 janvier 2002).

Cette prison au même titre que celle d'Arles ou de Moulins fait partie des « établissements pénitentiaires de haute sécurité ». 180 prisonniers sont enfermés dans deux bâtiments, quasi tous condamnés à de longues peines.

Bédier déclare au lendemain de la mutinerie: « Il ne s'agit pas d'une aggravation de la tension, mais plutôt de l'illustration du principe de la loi des séries. » À moins que ce ne soit l'influence des astres...

Le fait que la durée moyenne de détention ait doublé en trente ans ainsi que le nombre de prisonniers condamnés à perpétuité n'a rien à voir là-dedans!

Ce n'est pas non plus la première fois que les prisonniers de cette centrale tentent de rendre visibles les conditions dans lesquelles ils se trouvent. Entre décembre 2002 et janvier 2003 pas moins de trois pétitions signées par 80 prisonniers sont sorties. De la solidarité avec Abdelhamid Hakkar (voir p.10) à la libération des prisonniers malades jusqu'à l'amélioration des conditions de parloir (voir L'Envolée n° 8), les prisonniers ont tenté de faire connaître leurs conditions de détention dans l'un des « mouiroirs du parc carcéral français ».

Difficile de parler de Clairvaux sans parler de sa direction. Le directeur, M. Danet, qui, pour l'anecdote, interdit ce journal dans son établissement en signant ses directives de l'énigmatique: « Administration centrale », et la directrice adjointe surnommée « Madame trente jours » pour l'aisance avec laquelle elle envoi au mitard. À Clairvaux le nombre de sanctions disciplinaires a été multiplié par quatre en quatre ans...

Pour toutes ces bonnes raisons, si de raisons on a besoin pour comprendre la révolte d'hommes enfermés

vingt-quatre heures sur vingt-quatre pendant des dizaines d'années, les prisonniers ont détruit tout un bâtiment...

Le mardi 18 vers 18h30, au moment de la douche, une quarantaine de taulards refusent de regagner leurs cellules dans le bâtiment A, les surveillants vont se planquer à l'extérieur du bâtiment et la fête commence. Les émeutiers détruisent les caméras de surveillance, ils s'attaquent aux tuiles, aux grilles. Ils saccagent les cellules, les douches et la buanderie... Pendant sept heures la taule est à eux. Vers 2 heures lorsque les 130 CRS rentrent dans le bâtiment, tous les mutins ont regagné leurs cellules...

Les dégâts sont extrêmement importants et occasionneront trois mois de travaux très coûteux. Concrètement, c'est un bâtiment détruit. C'est à dire 60 cellules inutilisables et, donc, 60 conditionnelles en perspective... Le lendemain tous les prisonniers du bâtiment A de Clairvaux sont transférés et une quarantaine sont mis à l'isolement dans les maisons d'arrêt de la région parisienne, sans qu'à notre connaissance il y ait eu des tabassages.

Le mardi 1^{er} avril à 19 heures une centaine de prisonniers de Saint-Maur ont refusé de remonter de promenade, le mouvement a été stoppé par l'intervention de 85 CRS. « À 20h15, la moitié des détenus qui refusaient de réintégrer leurs cellules étaient remontés et à 4 heures du matin la trentaine qui restaient sont remontés avec les CRS ». Quatre prisonniers ont été désignés comme les meneurs et placés au mitard.

Les raisons de la colère : la longueur des peines et la quasi-disparition de leur aménagement, la disparition des permissions et des conditionnelles (pour prendre l'exemple caricatural de Lyon : 234 condamnés avaient bénéficié d'une libération conditionnelle en 2000 et seulement 6 en 2002).

Le mercredi 16 avril, 80 prisonniers du bâtiment B de la centrale de Clairvaux incendient les ateliers pour protester contre les nouvelles « mesures de sécurité ». Peu de temps auparavant une fouille générale a été réalisée dans l'établissement. Suite aux évènements spectaculaires qui ont insufflé un petit air d'espoir et de liberté, le gouvernement répond à ce qu'il considère comme un camouflet en imposant dans les centrales la fermeture des cellules toute la journée. C'est un retour vertigineux en arrière qui ne soulève pas l'enthousiasme des matons qui savent pertinemment qu'on ne peut enfermer des êtres humains durant des dizaines d'années sans aménager un tant soit peu les conditions de cette réclusion. Pour les prisonniers cette réalité est tout bonnement insupportable. C'est pourquoi plusieurs foyers d'incendie sont allumés vers 11 heures, notamment dans l'atelier de chaussures bourré de produits inflammables (colle, cartons, solvants...) provoquant une épaisse fumée que les cinquante pompiers eurent beaucoup de mal à éteindre. Le feu a détruit de 200 à 300 m² sur deux niveaux ce qui rend les ateliers inutilisables.

Suite à ce mouvement il y a eu des transferts disciplinaires, des mises à l'isolement des prétendus meneurs. Des inculpations ont été prononcées qui donneront lieu à des procès. Il s'agira de ne pas laisser des hommes seuls face à la répression et de profiter de la tribune offerte au tribunal pour étaler publiquement les raisons de cette mutinerie.

À l'extérieur des banderoles de solidarité ont été accrochées sur les ponts du périphérique parisien et des feux d'artifice ont été tirés devant trois des MA où se trouvaient les mutins.

Les matons cagoulés de Perben passent à l'action

Vous en avez parlé lors de l'émission du 9 mai 2003 en relatant ce qui s'était passé au QI de Bois-d'Arcy.

Cependant j'y reviens avec quelques détails et un certificat médical pour attester de la véracité de l'événement.

Le port de la cagoule permet toutes les dérives, alors n'attendons pas une bavure pour en prendre conscience. Ce qui s'est passé est un pas de plus vers la répression et, il serait bon de s'arrêter un instant sur ce pas qui vient d'être franchi au mépris de nos droits les plus élémentaires.

Ces opérations d'intimidation vont se multiplier et l'utilisation de la violence par l'administration pénitentiaire risque de devenir monnaie courante et légalisée sous des prétextes sécuritaires. La situation est donc grave...

Donc lundi 5 mai 2003 aux alentours de 19h30 nous avons eu droit, au QI de Bois-d'Arcy, à une descente de matons cagoulés munis d'uniformes anti-émeutes et casqués pour une fouille surprise. Ils étaient encadrés par des surveillants-chefs et la direction de l'établissement.

Un à un nous avons été sortis, maintenus fermement par deux ou trois cagoulés sans compter les autres qui ouvraient et fermaient le « cortège ».

Mounir fut le premier à prendre des coups et à être conduit à la bibliothèque du QI pour y être fouillé. Refusant de se baisser et de tousser, il a eu droit au tabassage immédiat et s'est retrouvé emmené à poil jusqu'aux promenades du QI.

Je fus le dernier à y passer... Arrivé à la bibliothèque pour y être fouillé, je me suis déshabillé sans résistance. Une fois nu, on m'a demandé de me retourner. J'ai alors été plaqué au mur et l'un des matons m'a palpé l'entre jambes en touchant mes parties. Considérant cette pratique comme une atteinte à ma dignité, à mon intimité, je me suis retourné en protestant sur la façon dont cette fouille se passait.

Ils m'ont alors demandé sur un ton agressif de m'accroupir et de tousser. Ce que bien sûr j'ai refusé.

Le surveillant-chef a alors fait un signe à ses matons

cagoulés qui se sont jetés sur moi alors que je ne manifestais aucune agressivité. Ils m'ont plaqué au sol, m'ont mis des coups au visage et sur le corps. Etant complètement nu rien ne me protégeait. Ils ont tenté par la force de m'écarter les jambes et m'ont demandé de tousser, voyant que je ne céda pas, l'un d'eux m'a porté un coup dans les parties. Mais je n'ai pas lâché l'affaire, ils ont fini par me menotter violemment en me blessant aux avant-bras puis j'ai été conduit « manu militari » nu à travers la détention sous le regard du personnel féminin et masculin présent. J'ai rejoint à mon tour Mounir et les autres, ce n'est qu'en promenade que j'ai pu me rhabiller. Vers 21 heures je réintégrais ma cellule avec quelques blessures et un oeil enflé.

Nous sommes deux à avoir morflé sur ce qui ressemble à de la torture pure et simple.

Avant, pour un refus de « baissez, tousssez », on prenait 8 jours de mitard, chose qui n'était déjà pas normale, aujourd'hui les temps ont changé, on a droit au lynchage que seule la lâcheté des cagoules permet.

En effet ces messieurs peuvent se lâcher sans crainte... Mais jusqu'où cela ira-t-il ?

La situation est donc grave et le temps des bavures se rapproche dangereusement.

Mardi 6 mai 2003 j'ai fait constater mes blessures

DE VERSAILLES

UNITE DE CONSULTATIONS ET DE SOINS AMBULATOIRES

5bis, Rue Alexandre Turpault - 78395 BOIS D'ARCY Cédex
TÉL. : 01 30 85 92 60 - FAX : 01 30 85 92 65

Chef de Service : Docteur François MOREAU

6/5/03

Praticiens Hospitaliers :

- Docteur Odile De BAILLENX
- Docteur Béatrice GELIS
- Docteur Julia LIBER
- Docteur Nathalie MAUTAINT
- Docteur Béatrice CARTON

Je soussigné, Dr J. Liber certifie d'avoir vu Mr. Jacques, Laurent à la suite de coups qu'il a reçu il y a 24 heures en détention.

Il présente une coupure de 3cm au niveau de l'avant bras, des hématomes et ecchymoses au niveau des 2 bras, une éraison superficielle au bras droit.

Il présente d'autres ecchymoses sur le dos et au genou gauche.

Il présente un oeil droit rouge avec une vision un peu floue.

Il se plaint de douleurs également au niveau du testicule gauche.

Certificat fait à la demande de [Signature] et comés en mains propres [Signature]

Docteur J. LIBER
Praticien Hospitalier
U.S.A. 33
CENTRE HOSPITALIER DE VERSAILLES - Siège social : 1, rue Richard 78011 VERSAILLES - Tél. : 01 30 85 92 60
Adm. : 1, rue Richard 78011 VERSAILLES - Tél. : 01 30 85 92 60

par un médecin du QI. Ce certificat parle de lui-même (voir ci-dessous).

Voilà, on vient de goûter aux nouvelles méthodes instaurées par Perben, il semble que la répression au sein des prisons françaises n'a plus de frein.

Mounir a été transféré on ne sait où. S'il écoute, qu'il donne des nouvelles.

A bientôt

LAURENT

Régression des conditions de vie des détenus de la maison centrale de Moulins-Yzeure

Le 13 février 2003, le directeur de la MC de Moulins-Yzeure ordonnait « la fermeture des portes des cellules du premier étage droite de la prison », interdisant de facto toute possibilité de circuler, de vie sociale et de tout type de rencontres entre détenus.

« C'est provisoire, disait-il, c'est jusqu'au 17 février. »

« C'est la conséquence de l'agression d'un personnel... » disait-il.

Et il ouvrait ainsi les portes des prisons de la république à Alain Madelin, à la tolérance zéro et à cette idéologie du « tout contrôle » qui, cachés derrière des mensonges sécuritaires, méprisent l'apprentissage, l'éducation, l'insertion sociale, la justice et la liberté.

L'inexistence d'activités socioculturelles et une plage horaire impossible pour les mouvements (stade, gymnase, promenade) bloquaient les détenus dans les cellules, couloirs et bibliothèque.

En fermant les portes des cellules, il fermait le peu de vie qui nous restait. La privation de liberté se métamorphosait en privation de vie sociale, d'activités et de rencontres.

L'interdiction de facto d'avoir une vie en prison.

L'application de la punition collective comme moyen de pression, chantage contrôlé et gestion des détenus devenue pratique impunie. Et le 20 février, il fermait sans plus d'explications le premier étage gauche.

La couleur des pratiques arbitraires, toutes puissantes, vengeresses de l'administration et de quelques syndicalistes apparait nue devant nos yeux (chantage, menace de transfert, men-

songe, mitard...).

Après Metaleurop, Daewoo... et la reconversion de l'Irak en colonie yankee, notre tour arrivait : le premier étage du CP de Moulins-Yzeure soumis désormais à un fonctionnement guidé par « la gestion progressive de la détention » dont personne ne comprenait en quoi il consistait : horizontal, vertical et pourquoi pas diagonal, circulaire et pentagonal ?

On savait, en revanche, avec certitude, que tout cela se passait dans l'Hexagone et que ces fermetures de portes transformaient cette prison en un grand quartier d'isolement destiné à produire des gens complètement infantilisés et dépendants :

– Monsieur le Directeur, je peux aller à la douche ?

– Monsieur le Directeur, je peux aller à la buanderie ?

– Monsieur le Directeur, je peux sortir la poubelle ?

– Monsieur le Directeur, je peux téléphoner ?

– Monsieur le Directeur, je peux passer un peu de café à mon voisin ?

– Monsieur le Directeur, je peux nettoyer la cellule ?

Monsieur le directeur, vous êtes en train d'enfermer la France entière, niant les droits acquis par d'innombrables luttes et un futur que nous, détenus, souhaitons basé sur un peu plus de justice et non sur la paix des cimetières.

Et le 2 avril, il fermait l'intégralité de la maison centrale au nom et sur l'ordre de M. Perben et de sa grande connaissance du terrain et de la manière dont les détenus et même les agents doivent être traités.

Technocrates, bureaucrates et hypocrites se servant, utilisant, instrumentalisant, bien sûr, toute une armée de fonctionnaires pour faire de la privation de liberté la privation de vie et notre tombe.

Nous, prisonniers du CP de Moulins-Yzeure dénonçons :

– Cette politique de fermeture des portes, criminelle et arbitraire, qui ne poursuit pas d'autre but que d'alimenter et de médiatiser un discours parano-sécuritaire qui, pour d'obscurs intérêts, convient au « tout contrôle » mais très peu à des politiques basées sur le social, la justice et l'insertion.

– Le fait que ces pratiques soient

menées dans l'ignorance absolue des causes réelles qui provoquent autant de malaises et de révoltes dedans comme dehors.

– Nous vous rappelons que d'innombrables demandes et revendications de base comme le rapprochement familial, des parloirs intimes, le droit à la santé, le droit au travail, aux études, à la culture sont niées dans vos prisons et que celles-ci deviennent de grosses entreprises au seul bénéfice de la corruption et autres arts.

– Nous prévenons les autorités que cette situation est invivable et que le « Silence, tout va bien » n'arrange rien le malaise des personnes détenues, en général et moins encore celui des longues-peines, condamnées à une mort lente, sans futur, sans espoir et sans que personne ne s'inquiète de cette réalité.

Nous exigeons l'ouverture des portes des cellules acquise dans les centres pénitentiaires après des luttes au nom de ce qui était juste et surtout de ce qui nous est nécessaire pour que le fil qui nous rattache à la vie ne soit pas rompu.

Collectif de prisonniers de la MC de Moulins-Yzeure.

Qu'avons-nous d'autre à perdre que nos chaînes ?

Mes ami(e)s,

Bois-d'Arcy, le 12 janvier 2003

En préambule, à tous et à toutes, je vous souhaite une année pleine de persévérance, combativité, motivation, fédération, mobilisation, détermination, et bien sûr satisfaction ; réalisation ! Vous devez savoir, les ami(e)s, que votre présence sur les ondes, cette occupation de l'espace hertzien, fait aussi que nous existons, par-devers vous et au-delà des murs... Nous les sans-voix, les sans-droits, nous les enterrés, emmurés vivants, les promis à la mort lente, à la peine de mort sociale dans les geôles de la République ! Sachez que nous vous en sommes reconnaissants. Que tous les coups « bas » qu'ils nous assènent n'entament en rien notre détermination. Bien au contraire, ils la renforcent, inscrivent plus encore notre combat dans une légitimité indispensable, nécessaire, vitale. Sachons occulter nos divergences, cessons de nous disperser pour ne nous consacrer qu'à cette cause commune, à savoir l'abolition de la prison. Force et détermination. « Un fidèle et obligé auditeur. » La lutte finale continue.

Comme vous en êtes informés déjà, je me retrouve à nouveau sur la région parisienne. « Quartier d'isolement de Bois-d'Arcy. » Les raisons évoquées et justifiant ce transfert dans « l'urgence absolue » le 23 décembre, veille de Noël, sont « l'ordre et la sécurité ». Pour ceux qui me connaissent ou qui se souviennent, il n'est pas utile de rappeler que de 1995 à 2001, soit près de six années, je fus maintenu à l'isolement dans un Tour de France des QI sur les mêmes critères d'« ordre et sécurité ». L'isolement fut suspendu à mon arrivée à la centrale de Clairvaux en mars 2001. (Retour case « prison » dans la prison...) Ce 23 décembre dernier, ils ont débarqué en nombre, casqués, armés de matraques et de boucliers, à 6 heures du matin. Réveil brutal, « le Père Noël était de bleu vêtu ! » Ils se sont saisis de moi, pour me ferrer les chevilles d'entrave, de même qu'ils m'ont collé des menottes aux poignets. Ils m'ont tout juste laissé enfiler un jogging et un sweat-shirt. Au pas de charge, la troupe m'a traîné dans un camion cellulaire puis, sous bonne escorte policière, toutes sirènes hurlantes, gyrophares balafrant la nuit noire de la campagne environnante, je fus déporté en région parisienne. Bien évidemment, tout mon paquetage est resté sur place. De même que mon pécule. Ils ont poussé l'ignominie jusqu'à laisser ma

sœur déposer le colis de Noël la veille ! Colis confectionné par ma sœur et une amie très chère. Ce détail montre le manque de respect et le peu de considération qu'ils peuvent accorder à nos familles.

« Familles, ni responsables, pas plus coupables ! »

Revenons sur les raisons officielles de ce transfert sécuritaire. Ici, le directeur a évoqué des « préparatifs d'évasion ». Bien sûr, nous évoluons dans le fantasme et l'arbitraire le plus total puisque aucun élément ni aucun début de preuve ne viennent étayer de telles accusations. Preuve en est, aucun rapport disciplinaire ne vient conforter cette thèse... Du même coup, je me trouve dans l'impossibilité d'organiser un quelconque mode de défense légale ! Ces notes restent dans les dossiers internes à la pénitencière. Un ami avec qui je reste en contact sur Clairvaux m'a fait savoir que le directeur lui avait « laissé entendre » que mon balu-



chonnage était la conséquence de l'amitié que j'entretenais avec Abdelhamid Hakkar, qu'ensemble nous élaborions des projets d'évasion ! Bien évidemment, c'est absolument grotesque et parfaitement faux. Je suis libérable en fin de peine dans trois ans ! Deux ans avec le jeu des grâces, moins encore s'ils daignent m'accorder une libération conditionnelle, pour le moins compromise avec cette consternante machination. Le but de la manœuvre était mon éviction de Clairvaux, ainsi que celle d'Abdelhamid.

C'est le prix à payer de ma mise en avant comme « représentant des détenus » lors du mouvement que nous avons organisé, mené à bien et grâce auquel le « collectif » a obtenu satisfaction sur la question des parloirs. Rappelons que, du jour au lendemain, la direc-

tion de Clairvaux devait décider que les familles arrivant avec quelques minutes de retard au parloir se verraient refuser l'entrée ! Ce fut d'ailleurs le cas pour plusieurs familles. De même qu'ils devaient interdire les sorties intermédiaires pour les familles ayant à prendre trains ou avions ! Raison évoquée là encore et toujours : la sacro-sainte sécurité. En fait, nous savions que les syndicats « radicaux et majoritaires » à Clairvaux étaient derrière tout ça. Accompagner les familles retardataires, celles qui sortent des parloirs intermédiaires, « c'est du boulot supplémentaire... ». Face à notre cohésion, à notre détermination à refuser la gamelle, la direction est revenue sur tout. Les familles retardataires peuvent à nouveau entrer et, celles qui le désirent, sortir à l'occasion des parloirs intermédiaires. Il est évident que je ne suis dupe de rien, je suis victime de la vengeance sournoise d'un petit « commis » touché dans sa toute-puissante autorité, mise à mal pour le coup...

Sans compter que nous étions plusieurs à désigner M^e T. Levy, qui se proposait de nous rencontrer en tant que membre de l'OIP ! La direction de Clairvaux aurait-elle à craindre quelques malversations, abus de pouvoir ? A suivre.

Ma prochaine destination reste inconnue. La route risque d'être encore cahoteuse, le combat quotidien est de tous les instants, mais bon, je suis toujours debout et vivant. Le prix à payer est celui de la sauvegarde de la seule chose qu'il nous reste et qu'ils ne peuvent nous enlever, à savoir notre dignité. Qu'avons-nous d'autre à perdre que nos chaînes ? Ici comme ailleurs, des êtres conscients et debout refusent l'acceptable, de même qu'une solidarité existe encore dans ce monde atomisé. La vraie souffrance rapproche les individus. À mon arrivée dans ce quartier d'isolement, sans paquetage, jeté dans une cellule vide, une veille de réveillon, les gars présents au QI m'ont confectionné un colis. Ils m'ont fait passer des fringues, le nécessaire pour écrire, un thermoplongeur pour chauffer l'eau puis quelques douceurs pour les papilles. C'est énorme et rassurant à la fois, je tiens à leur témoigner tout mon soutien et le meilleur pour eux tous.

Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend.

Force et détermination à toutes et à tous. Si vous perdez, vous ne perdez rien. Si vous gagnez, vous gagnez tout.

Demain sera ce que nous en ferons !

THIERRY

DES BRÈCHES DANS LES MURS...

Arles, Moulins, Borgo, Fresnes, Nanterre, Luynes...

Monsieur, madame,

[...] Je fais partie des 5 détenus qui ont tenté de s'évader le 28 novembre 2002 de la maison centrale d'Arles, où deux de nos amis ont été abattus sans sommation par un surveillant du mirador. Je continue à dire qu'ils ont été froidement assassinés et je maintiens cela devant le juge d'instruction. J'entame ma neuvième année de QHS (je ne suis pas d'accord avec le sigle QI, quartier d'isolement) sur treize ans d'incarcération, et tout ce que dit Fathi dans votre n° 6 de juillet 2002 est vrai. Je suis à 120 % d'accord avec lui, seulement il n'y a plus beaucoup de guerriers dans les prisons pour se révolter, hélas. Mais cela n'est pas grave, je continue le combat tout comme mes amis qui sont eux aussi dans les QI. Depuis sept ans je suis seul, sans soutien extérieur et sans parler, ils ont tout fait pour me casser, ils n'y sont pas arrivés et comme je l'ai toujours dit à chaque arrivée dans une nouvelle taule, pour me casser il faudra me tuer et ma vie, elle, ne sera pas gratuite. Après les quarante-cinq jours de cachot à Grasse, ils m'ont transféré d'ici à 800 kilomètres du lieu d'instruction (Tarascon), ce n'est pas anodin. Bien sûr, je connais leurs façons de faire et leurs vices pourris. Je suis toutes vos émissions à la radio et je trouve cela super. Dommage que dans le Sud-Est, on ne vous reçoive pas sur les ondes. Les deux numéros de l'Envolée que j'avais dans mon paquetage, je les ai donnés à des amis en bas, qui sont au QI de Grasse, pour vous faire connaître car c'est la première fois que j'ai pu lire votre journal. Aux assises en 2004, je vais plaider sur les longues-peines et les peines de mort lente... les QI et leur programme de destruction de l'individu. Nous sommes tous les quatre des longues-peines (le cinquième est mort ce 28 novembre 2002, assassiné par le surveillant du mirador). Je suis moi-même libérable en 2028 pour l'instant, avec les dix ou quinze ans qu'ils vont me mettre en plus, on atteindra bientôt le demi-siècle, car nous savons très bien qu'on va se ramasser des peines exemplaires aux procès et c'est pour ça qu'on va en profiter pour dénoncer les longues-peines et l'hypocrisie du système, et surtout sur les QHS et tout ce qui s'y passe. De toute façon, il ne faut pas qu'ils rêvent, un jour ça va leur péter à la gueule. Qu'ils les construisent leurs centrales QHS, elles ne vont pas rester longtemps debout. Croyez-moi. Pour l'instant nous sommes dispatchés, mais une fois rassemblés, ce ne sera plus la même musique. Ce qui m'a aidé à tenir jusqu'à maintenant, c'est la haine et la rage que j'ai en moi et ces deux choses-là ne me quitteront jamais. Ils peuvent nous mettre des barreaux en or et la baignoire



dans la cellule, pour moi et pour tous ceux qui pensent comme moi, ça ne changera rien. Le combat, on le mènera jusqu'au bout même si l'on doit en crever. De toute façon on est déjà des morts-vivants, des zombies ; quant à être des fauves, nous le serons bientôt et ils verront ce qu'est vraiment un fauve. Je vais en rester là pour aujourd'hui. Je vous signale quand même qu'à Arles, ils bloquent vos journaux de l'Envolée à la fouille vu que je me suis retrouvé avec trois n° 6 dans le paquetage qui m'est arrivé à Grasse vingt jours après le 28 novembre 2002. Je vous félicite pour ce que vous faites pour nous soutenir. C'est grâce à des gens comme vous que les choses pourront peut-être un jour avancer dans le bon sens. J'espère simplement que toutes les longues-peines vont se réveiller un jour, parce que beaucoup sont endormis par le confort. J'ai pu le constater moi-même à la MC de Arles. Ils n'ont pas compris que la télévision, ils vont la regarder pendant trente ans pleins, qu'ils pourront jouer avec leur foutue Play Station 2 pendant trente ans, idem pour leur DVD et compagnie. Confort = peines de prison triples et élimination totale de la société. Le jour où la majorité des détenus longues-peines auront compris ça, on sera tous libres, car l'union fait la force.

Force et détermination à tous les braves mecs et à tous les guerriers qui peuplent les goulags de la France.

Pour plus d'information sur les faits, voir l'Envolée n°8



«Les Etats z'honnêtes (riches, puissants, sur armés, manipulateurs et colonisateurs économiquement) qualifient d'Etats voyous, les pays les plus pauvres (gouvernés par des hommes placés par les Etats z'honnêtes). Voilà maintenant venir le temps où des peuples entiers vont être considérés comme des délinquants-voyous de droit commun. Idem, la guerre sociale est criminalisée par le proxénétisme des Etats z'honnêtes et la prostitution des médias qui font -tour de passe passe, de faits historiques- affaire Richard Durn par exemple, des faits divers.

La guerre en Irak ? Un hold-up, volontairement sanglant, pur et simple !

La prison ? L'euthanasie sociale !

L'évasion ? Un crime POUR l'humanité !»

Quand l'amitié prime sur l'intérêt, nous assistons sourire aux lèvres à des cavales orchestrées de l'extérieur. Je souhaite à messieurs Perben et Sarkozy et à chaque être humain de cette planète d'être capable de fédérer, autour de lui, des amitiés d'une telle qualité humaine où le courage, l'intelligence et la certitude d'avoir raison donnent cette chose magnifique qu'est une évasion. Quel plus beau cadeau peut-on faire à l'autre sinon lui offrir sa propre liberté. Non pas la lui rendre mais l'aider à recouvrer son bien le plus précieux : ÊTRE !

Lorsque, en plus, le rapport de force bascule de l'autre côté, que la trouille change de camp, il faut le dire le plus simplement du monde : BRAVO !!

Tout d'abord, remettons les pendules à l'heure. La prison n'est pas une boîte d'intérimaires où l'on vient chercher un employé-gangster dans le but de faire un hold-up. Trois fois non ! Une bande d'amis capable d'organiser une Belle comme celle de monsieur Antonio Ferrara où l'énergie et les compétences de chacun sont additionnées dans une force de frappe complémentaire auraient pu, sans problème, mettre au service de l'argent leur praxis. Attaquer le bagne de Fresnes est beaucoup plus difficile, dangereux que de se goinfrer un fourgon blindé. Donc soyons clair : il s'agit de véritable amitié. Perben et Sarkozy tentent de nous faire croire le contraire afin que leurs tueurs (dans le sens des tueurs d'abattoir et non d'assassins afin de ne pas laisser prise à la diffamation) dans les miradors puissent abattre «les copains d'abord»... Nous nous souvenons de la tentative d'évasion de Fresnes lorsque qu'un petit frère Monsieur Cyrille Khider est «présument» venu en hélico chercher, arracher, remettre au monde son grand frère Monsieur Christophe Khider, le mirador a ouvert le feu sans réfléchir plus loin que le bout de son fusil au risque que l'appareil, bombe volante, explose et fasse de la cour de promenade un charnier. Puis la tentative d'évasion d'Arles où le mirador a ouvert le feu et tué un prisonnier et un ami venu faire la courte échelle. On ne tire pas sur un homme qui s'évade à mains nues et quand bien même armée, le mirador sûr de son impunité et dans sa protection blindée peut sans s'émouvoir réaliser son fantasme sadique : le tir pour tuer. Il est facile et sans risque en hauteur, position de force, de canarder des hommes au sol. Voilà pourquoi les beaux et braves amis de Monsieur Ferrara ont, après avoir fait exploser la porte du bagne de Fresnes allumés directement les miradors. Les courageux surveillants pénitenciers se sont couchés bien à plat au fond de leur sentiment de puissance et jespère que le mirador, petit espace, s'est transformé en latrine. Voilà aussi pourquoi à la prison



tation citoyenne d'être des délateurs. Comme l'a dit un philosophe dont je tairais le nom par modestie et par pudeur, il existe, Monsieur Perben sachez-le, des résistants français qui ont les oreilles en taille-crayons et qui font de votre langue de bois des paroles de sciures pour faire rouler la tête du pouvoir !

Il a dit ensuite, reprenant la parole et sa parole comme d'habitude, que c'était dangereux de mitrailler un hélico pour la sécurité des prisonniers en promenade.

Ah oui ? Et bien monsieur Perben, sachez que les miradors n'ont pas ouvert le feu parce que il y a eu l'abordage de la prison de Fresnes et l'exemplarité a fonctionné... Jurisprudence de la marginalité. Il y a des coups de calibre éducatifs pour éviter les bavures délinquantes. (Il n'y a pas que vos flics qui ont le droit à la bavure !).

Les surveillants ont compris qu'il était moins dangereux pour eux de ratonner des enfants dans les mitards. Qu'ils valaient mieux les pendre morts au cas où un mauvais coup de pompe à la tempe en flinguerait un (affaire Soltani entre autre, consulter le site Ban Publique www.prison.eu.org). Oui, les matons ont pris une sage décision, eux dont les amis de trente ans ne viendraient jamais les chercher en enfer ont compris l'essentiel : LES AMIS DE NOS AMIS (condamnés à trente ans) SONT VOS ENNEMIS.

A vous qui n'avez pas le sens de l'amitié, laissez nous vous dire que les enfants de 13 ans qui vont être incarcérés (par la maltraitance étatique) ou qui le sont déjà vont forger dans les murs des amitiés indestructibles. Les gangs les plus soudés se sont toujours forgés dans l'enfance. Alors allez-y Messieurs, mettez les enfants en prison, créez vos QHS, les tombeaux pour vivants, pour les rebelles, les révoltés, les CAVALEURS. Faites et vous verrez bien sortir de vos cages des oiseaux, des aigles, dont les fientes arroseront les poules mouillées dans leur clapier-mirador.

Bonne chance aux évadés et comme l'a dit et écrit Laurent Jacqua⁽²⁾ : «Chaque prison est un mur de Berlin.» Continuez, Messieurs-Dames de la pénitencière, à tirer pour tuer les évadés. Des cellules, derrière les barreaux, les prisonniers et prisonnières vous observent et savent que votre lâcheté, votre couraïse feront de vous des criminels, aux ordres, de demain !

(1) Peu de temps après les trois évadés de Luynes se sont fait rattraper en compagnie d'un complice.

(2) Laurent Jacqua, *La guillotine carcérale*, édition Nautilus.

A Moulins, centrale de haute sécurité, trois prisonniers sont montés sur les toits. Trois prisonniers enfermés dans un des mouvoirs du « parc pénitencier français ». Michel Guellam qui depuis une autre tentative d'évasion en 92 fut transféré de mitards en quartiers d'isolement jusqu'à son arrivée à Moulins. Depuis 92 il n'avait connu la détention « normale » que pendant quelques semaines à Ste-Morte où avec Christophe Pedron et huit autres déportés ils furent baluchonnés précipitamment en raison de leurs mauvaises fréquentations... Christophe Pedron que la justice a condamné à vieillir en cage. Régis Schleicher condamné à perpétuité et dont le juge des libertés demande, pour lui accorder une conditionnelle après dix-huit ans emmuré, qu'il renie son passé. Ces trois hommes ont fait exploser une grille, ils ont ligoté un maton et ont réussi à atteindre les toits. Christophe Pedron a reçu une balle dans l'épaule et a été transféré à l'hôpital de Lyon, Régis Schleicher a été transféré au QJ de Fresnes après quarante-cinq jours de mitard, il se trouve actuellement au QJ de Fleury. Michel Guellam après avoir subi la même punition se trouve au QJ d'une MA de la région parisienne.

Mardi 11 mars, deux prisonniers de Fresnes se retrouvent dans les locaux de la police judiciaire de Nanterre, le soir même ils se cavalaient. Laurent Soltani simule un malaise dans sa cage, il immobilise le gardien, lui prend les clefs et va libérer Rachid Bekhaled qui se trouve dans la cage voisine. Les deux complices partent en courant après avoir franchi la fenêtre du commissariat. Soltani est rattrapé immédiatement, et Bekhaled peu de temps après à l'hôpital.

LES BELLES « BELLES » DU MOIS DE MARS

Quelques jolies évasions ont égayé l'actualité du front des taules en ce début d'année 2003, donnant sûrement quelques soucis à messieurs Perben, Sarkozy et consorts. Parmi celles-ci, les deux « belles » les plus rocambolesques et les plus spectaculaires furent celles des maisons d'arrêt de Borgo (Corse) et de Fresnes (Val-de-Marne) qui eurent lieu respectivement les 7 et 12 mars et qui permirent à Joseph Menconi et à Antonio Ferrara de se faire la malle...

La maison d'arrêt de Borgo est le principal établissement pénitentiaire de Corse. Sa sécurité a été renforcée ces dernières années après plusieurs évasions, dont une par hélicoptère. L'un de ses quartiers est en cours d'aménagement pour recevoir des condamnés d'origine insulaire actuellement détenus sur le continent, dans l'attente de la construction d'un centre de détention à Ajaccio. Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars, un attentat à l'explosif provoque des dégâts très légers au mur d'enceinte... puis le « calme » revient, jusqu'au 7 mars.

Il est environ 4 heures 30 dans la nuit noire de Borgo, lorsque trois hommes encagoulés se présentent à l'entrée de la maison d'arrêt. Dans leurs mains, un argument convainquant que ne manque pas de prendre en compte le gardien de la zonzon : un lance-roquettes, ostensiblement braqué sur l'infortuné fonctionnaire, qui a vite fait de comprendre que le blindage de sa vitre serait une protection relativement anodine face à une telle arme de guerre ! Malgré tout, en bon serviteur zélé, il va déclencher l'alarme, avant de prendre la fuite par l'arrière de sa guérite. Manque de bol pour lui, c'est là qu'il se retrouve nez à nez avec Joseph Menconi, gros voyou corse, mis en cause pour quelques attaques de fourgon, et condamné à 9 ans de réclusion en février par le tribunal correctionnel de Bastia, pour sa précédente évasion de cette même prison, le 28 novembre 1998. Selon un syndicaliste de l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP) : « Menconi a quitté sa cellule du quartier des détenus particulièrement surveillés en sciant un barreau, s'est ensuite servi de la porte de ses toilettes pour accéder aux toits, desquels il est descendu grâce à une échelle de corde. » Malin, il posera un cadenas sur une grille, empêchant ainsi d'éventuels rabat-joie de le poursuivre dans sa fuite. Il ne va donc pas prendre le gardien dans ses bras pour le rassurer et le reconforter, mais lui coller un revolver sous le nez et lui demander gentiment de bien vou-

loir lui ouvrir la porte. Pris entre un flingue et un lance-roquettes, celui-ci s'exécute. Une fois à l'extérieur, l'ex-détenu rejoint ses potes et ils prennent la poudre d'escampette non sans avoir pris le temps d'abandonner devant la porte de la maison d'arrêt les deux armes ayant servi à l'évasion. Un joli pied de nez à l'administration pénitentiaire, et un « au revoir » ironique, puisque les gardiens sortis pour analyser le revolver et le lance-roquettes se rendent vite compte que ceux-ci sont en fait des factices en plastique !

Bien sûr, Perben parlera de complicités à l'intérieur même de l'établissement (non ! ? certains matons arrondiraient-ils leurs fins de mois en faisant rentrer des portables ou autres dans les taules ? ! Allons allons, vous voulez rire !), bien sûr l'UFAP déclarera qu'il est inadmissible de réintégrer un détenu dans une prison dont il s'est déjà évadé, il n'empêche que la matinée du 7 mars, si elle fut un souffle d'air frais pour beaucoup de taulards, restera à coup sûr pour ces messieurs-dames (qui voudraient nous voir toujours plus enfermés et toujours plus longtemps) très dure à digérer.

Digestion d'autant plus difficile que, quelques jours plus tard, à la maison d'arrêt de Fresnes, ceux qui n'aiment pas voir leurs potes entre des murs remettent le couvert : dans la nuit du mardi 11 mars, un commando met tout d'abord le feu à un restaurant proche de la taule, pour faire diversion et attirer d'éventuelles patrouilles de flics. Quelques heures plus tard, mercredi 12 vers 4 heures du mat', les gardiens postés aux miradors 3 et 4 ont des frissons : un groupe d'assaillants encagoulés, vêtus d'uniformes de police et armés de fusils d'assaut les mitraillent à coup de calibre 7,62, pendant qu'un autre groupe composé d'« artificier » place une première charge explosive devant le portail situé à l'arrière de l'établissement. L'explosion ouvre une brèche dans l'épaisse paroi d'acier, dans laquelle le groupe s'engouffre, sous le feu nourri des gardiens ripostant depuis leur meurtrière. Ceux-ci, protégés par des vitres blindées, n'ont pas été touchés. (En revanche, un des participants volontaires de cette belle aventure aurait été blessé.) Les assaillants font ensuite sauter une seconde porte donant sur l'aire de livraison. De là, ils gagnent rapidement le petit immeuble de deux étages qui abrite le quartier disciplinaire. Au rez-de-chaussée, Antonio Ferrara, qui purge une peine de huit

ans pour braquage, et qui a pris quatre piges pour son évasion de l'hôpital de Corbeil-Essones en août 98, les attend dans sa cellule. Le lundi d'avant, il avait refusé la fouille après la visite de son avocat, ce qui lui avait valu d'être transféré au mitard. Ses compagnons lui passent une charge d'explosif avec laquelle il fait sauter les barreaux de sa geôle, puis il enjambe la fenêtre et les rejoint. Pour couvrir sa sortie, le commando incendie six véhicules stationnés à 300 mètres de la taule. Ensuite, et hop ! tout le monde saute dans plusieurs voitures qui disparaissent à fond la caisse dans une zone pavillonnaire, non loin de l'autoroute. En tout, l'opération a duré une dizaine de minutes à peine.

Dans l'après-midi, après la visite de Perben, les flics procèdent aux auditions des surveillants impliqués dans la fusillade. Pendant ce temps, des fenêtres de leurs cellules, les détenus interpellaient les passants et faisaient éclater leur joie en hurlant : « Les explosions étaient magnifiques ! », « c'est un excellent travail ! ». Dans la presse, quelques « gros » flics ont tenté de faire croire que des mercenaires payés étaient engagés pour ce genre d'actions. Eux qui ne connaissent rien à la notion de solidarité ont voulu salir et rendre vérial le plus beau geste qu'un homme puisse faire pour un ami : venir le chercher et le libérer. Quant à l'administration pénitentiaire qui, tous syndicats confondus, s'est indignée d'une telle attaque et des moyens militaires employés, qu'elle se pose la question : qui fixe le degré de violence ? Dans un monde où les prisons sont de plus en plus sécurisées, où les peines sont de plus en plus longues, où les gardiens n'hésitent plus à ouvrir le feu sur les prétendants à la cavale, et où la guerre contre les pauvres et les déviants à l'ordre établi semble déclarée, il paraît logique de s'attendre à des actions de plus en plus speed et militarisées, juste réponse au niveau de violence fixé par l'état.

Lors de son procès d'assise, pour braquos en janvier dernier, le président avait questionné Ferrara sur son avenir de prisonnier et sur une hypothétique formation : « Qu'est-ce que vous aimeriez faire ? » Celui-ci lui avait répondu du tac au tac : « Partir en courant ! »

Et bien bonne chance à lui...

(Malheureusement Menconi a été repris dans un bar à Aubagne après trois semaines de cavale...)

Si les cerveaux des matons sont aux normes européennes ?

Le 18 janvier 2003

De la maison d'arrêt de Nanterre.

Bonjour,

Je découvre votre journal par l'intermédiaire d'amis basques, j'ai pu lire certains témoignages qui dénoncent le système carcéral. Je me suis reconnu dans ces dénonciations et j'ai parfois été témoin de comportements pervers de l'Administration pénitentiaire, et victime tout en poursuivant mon combat. Aussi, j'avais préconisé un système d'attaques contre l'Administration pénitentiaire mais je suis fatigué avec ce qui m'est arrivé ces derniers jours et je préfère vous parler de ce qui m'est arrivé cette semaine car votre émission est déjà un grand combat. Lundi 13 janvier 2003, deux surveillants sont entrés gantés, et je me suis protégé avec une chaise et quand ils m'ont paru plus calmes, j'ai reposé la chaise, alors ils m'ont plongé dessus et l'un des deux m'étouffait de sa main gantée pendant que l'autre me frappait. Je ne pouvais rien faire d'autre que de me débattre pour ne pas mourir étouffé. J'ai mordu l'un d'eux et je me suis débattu et j'ai crié au secours puis le renfort est arrivé. Ils ont fait croire que j'étais énervé, excité, et qu'ils cherchaient à me maîtriser. Cependant, j'ai eu la chance d'avoir une confrontation et de les recevoir un par un pour déceler l'incohérence de leurs propos et heureusement que les surveillants n'ont pas grand-chose dans la tête. J'ai pu prouver par leurs propos discordants qu'ils mentaient. Aussi, ils m'ont cassé une côte mais, à la police, j'avais l'impression qu'ils ne voulaient pas que je fasse de radio, et ils ne m'ont pas donné à manger. Mais j'ai insisté pour la radio et à l'hôpital j'ai vu la côte cassée, qui était visible sur l'écran de l'ordinateur car j'ai vu la petite flèche que la souris de l'ordinateur peut déplacer juste à l'endroit qui correspondait à ma douleur. Lorsque le médecin a donné les résultats, elle a dit que la côte n'était pas cassée et je lui ai demandé si je pouvais récupérer les radios afin de les faire contrôler, et là, elle m'a dit que son avis n'était pas définitif, car le radiologue devait les visionner. J'ai pu en déduire qu'on lui avait touché deux mots, c'est-à-dire qu'on l'avait corrompue ou bien que ma tête ne lui plaisait pas. De plus, elle m'a dit que le muscle était blessé ou touché, comme si elle pouvait voir cela sur une radio. Aussi, la police a donné l'adresse de la maison de Nanterre et, quand j'ai rectifié, ils ont dit que ce n'était pas grave, que ça arrivait. Malheureusement, cela ne s'est pas terminé là, et quand ma garde à vue, qui était terminée et signée, a été prolongée, je n'avais pas encore mangé. La police me taquinait, ils m'ont demandé d'enlever

mes baskets, que j'avais gardées tout au long de ma garde à vue, sans lacets, et ils m'ont dit que je pouvais les manger. J'ai compris qu'ils me taquinaient pour me décrédibiliser sur l'affaire des surveillants. J'ai donc enlevé mes baskets et, en leur absence, leur chef m'a autorisé à les remettre. Dès leur retour, ils m'ont envoyé un cow-boy qui m'a demandé à nouveau de les enlever et je lui ai dit que j'avais été autorisé par le chef, mais ils avaient calculé le départ du chef avant de les réclamer. J'ai insisté pour ne pas les enlever. Ils ont envahi la geôle à une douzaine et ils m'ont insulté alors que je gardais mon sang-froid puis ils m'ont plongé dessus, roué de coups et pris les baskets et, lorsque je me suis relevé, il restait quatre flics, qui étaient en garde et qui tentaient de me porter des coups que j'esquivais. Le lendemain, je passais au tribunal, on m'a ajouté coups et blessures volontaires sur personne dépositaire de l'autorité publique. Un flic prétendait que son nez était cassé mais sans déplacement, Comme par hasard. J'ai fait un renvoi au 13 février 2003 à 15 heures. Et pour le flic, j'ai un témoin de la garde à vue qui les a vus rentrer en groupe dans la geôle. Maintenant, j'attends pour le prétoire et j'ai déjà passé ma préventive au mitard. J'ai été harcelé par tous les moyens, que beaucoup d'auditeurs détenus connaissent. C'est-à-dire des coups de pied à la porte la nuit, coupures d'eau, de lumière, insultes, ouverture de portes, ventilateur mis à fond, réveil à 5 heures du mat' pour extraction sans petit déjeuner et j'en passe. Aussi, j'ai constaté qu'ils m'ont encore volé dans mon paquetage, ils m'ont refusé le médecin, ils ont renouvelé la convocation pour le prétoire sans me faire renouveler la demande d'avocat, donc je pense qu'ils veulent me faire passer sans avocat mais je refuserai de répondre sans conseil. Je vous ferai part après le procès des abus de pouvoir que la police fait sur les gens, car je risque d'avoir des surprises au tribunal. Pour terminer, j'invite tous les gens qui ont une morale, qui ne sont pas corrompus et qui se respectent, à ne pas courber l'échine devant un mortel. Et vive le combat contre les exactions de l'Administration pénitentiaire!



HOCINE

J'ai été très touché par votre visite à l'audience du 13 février 2003 et vous en remercie. Je ne sais pas quel a été votre jugement mais moi je trouve que six mois, c'est peu compte tenu de ce qui m'était « reproché » et je ne prends pas cela comme une clémence de la part du tribunal, mais comme une manipulation pour ne pas reconnaître l'erreur des matons et des policiers.

De plus, comme je me rapproche de la conditionnelle, cela me retarderait si je faisais appel, donc je préfère laisser passer et tenter éventuellement une confusion de peines. C'est bête car en appel j'aurais certainement obtenu une nullité de l'affaire concernant le policier et même « j'aurais pu » le poursuivre pour ses mensonges car il y avait un témoin en garde à vue qui a vu la foule de policiers entrer dans la geôle.

Quand je pense à cette affaire, je comprends beaucoup mieux la colère des jeunes qui crient « Nique la justice! », qui incendient les voitures. Moi, l'idiot, je privilégiais la diplomatie, le dialogue et je m'aperçois qu'il n'y a pas de justice, du moins pas pour nous, les

catégories sociales modestes. Je précise pour faire la distinction entre le racisme habituel, qui existe toujours, et celui de maintenant où les étrangers imitent les racistes en pensant que c'est un signe d'intégration. D'ailleurs, ils sont souvent plus sadiques que les Français d'origine car ils ont besoin d'équilibrer, de pallier la différence de couleur.

Pour ce qui est de la détention, j'ai pris quarante-cinq jours de quartier disciplinaire, puis un transfert à la Santé et des vols de vêtements, de livres et d'ustensiles de cuisine, le circuit habituel quand on est transféré. Au QD j'ai eu droit au chauffage à bloc, jusqu'à ne plus pouvoir dormir, et la lumière allumée la nuit et des coups de pied dans la porte et les insultes. À la Santé, régime forcé, l'équivalent d'une carotte au goût de savon par jour, puis, après demande de régime hypercalorique, j'obtenais des « repas » froids avec viande alors que je suis végétarien. Il y a un truc de bien au QD à la Santé, c'est que, quand un intervenant vient visiter les cellules, tout est aux normes européennes mais l'intervenant ne pense pas à contrôler si les cer-

veaux des matons le sont aussi, ce qui est loin d'être le cas. La nuit, lumière allumée, verrous des portes qui claquent, fenêtre ouverte et l'inverse le jour.

Pour revenir au tribunal, j'aurais aimé dénoncer tout ce qui se passe en prison mais le président me coupait la parole. Tous les jours, au moins un détenu tabassé, humilié et mis à nu, jambes écartées pendant dix minutes, pieds nus; comme à mon voisin qui avait entamé une grève de la faim ainsi qu'à un autre gars, ils leur ont enlevé le tabac pour les faire craquer. Excusez-moi, je vous apporterai plus d'informations à ma sortie du QD car ils ne m'ont pas donné mes timbres en prétextant une rupture de stock.



Grand bonjour à tous les combattants de toute forme.

HOCINE

Le 19 février 2003, Abdelhamid Hakkar a comparu devant la cour d'assises de Nanterre pour vols à main armée, homicide volontaire et blessures sur des policiers dans l'exercice de leurs fonctions, faits survenus à Auxerre en août 1984. Il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 18 ans.



Procès d'Abdelhamid Hakkar

L'affaire est exceptionnelle : elle révèle la logique policière, judiciaire et pénitentiaire appliquée à tous les délits dits « criminels ». Ce procès aurait ressemblé à tous les autres si la « justice » n'était pas tombée sur un homme décidé à ne pas se laisser accuser et emmurer en silence. Depuis son arrestation, Hakkar a contesté l'ensemble de la procédure, de la garde à vue au jugement, en passant par les conditions de détention.

En décembre 1989, Hakkar avait déjà été jugé et condamné à la réclusion à perpétuité assortie d'une période de sûreté de 18 ans par la cour d'assises de l'Yonne. En décembre 1990, son pourvoi en cassation était rejeté : il a dû aller devant la Cour européenne pour que soit reconnu que son procès avait été mené dans l'irrespect des règles du droit français. En effet, la durée de l'instruction avait largement dépassé les délais dits « raisonnables » et Hakkar n'était pas assisté d'un avocat pendant son procès. C'est donc seize ans après les faits que la France, sous la recommandation insistante de l'Europe, a cassé le premier jugement et s'est engagée à assurer un procès « équitable » à Hakkar. Cette mansuétude aurait dû redonner la liberté à Hakkar en attendant du nouveau procès, puisqu'il était à nouveau présumé innocent et avait purgé 17 ans de « détention provisoire » : il n'en fut rien. Se moquant délibérément du droit, la justice française décidait de maintenir Hakkar en détention en raison de trois peines pour tentative d'évasion : 18 mois en 1988, 8 ans en 1992 puis 6 mois. Ces tentatives d'évasion ont été commises lors d'une détention reconnue comme arbitraire et elles devraient s'éteindre de fait ; même si la loi considère qu'elles devaient être purgées, elles auraient dû être mises à exécution immédiatement après leur prononcé, ce qui fait qu'en 2000, lors de l'annulation du jugement, elles étaient complètement accomplies. Au lieu de cela, le ministère a fait débiter l'exécution de ces trois condamnations... en novembre 2000. Comme si cela ne suffisait pas, il leur aura fallu trois ans pour arrêter la date du procès en révision. Ces différentes procédures donnent le ton au procès qui attendait Hakkar : la France n'avait pas supporté la réprimande européenne, et comptait bien démontrer que les magistrats ne se trompent pas et que ce n'est pas un vulgaire voleur qui plus est étranger qui pourrait remettre en question l'ordre établi et ses représentants.

Vingt ans après : on pourrait imaginer que le temps a altéré les mémoires, a travesti les souvenirs... Bien au contraire, les récits se sont faits plus précis, les rapports d'expertise médicale n'avaient rien perdu de leur fraîcheur, les témoins semblaient sortir d'une période de congélation et parlaient de faits anciens comme si c'était hier, plus accusateurs que lors de leurs premières dépositions. À tel point que

toutes les preuves matérielles étaient superflues et heureusement puisqu'elles avaient été détruites : toutes les pièces sous scellés avaient disparu, les armes... jusqu'au blouson que portait celui qui avait mortellement atteint le flic. La particularité de ce procès aura été qu'il a montré par défaut que l'ensemble des preuves, des témoignages, n'est qu'un décor d'une pièce de théâtre dont le dénouement est pratiquement toujours écrit d'avance.

L'instruction commence dès la première heure de garde à vue : soit les interpellés passent aux aveux et dans ce cas l'instruction postérieure n'aura comme seule fonction que d'ordonner des paroles souvent confuses afin de rédiger un acte d'accusation net et précis ; soit les interpellés refusent de parler, ou nient les faits dans leur totalité ou en partie, dans ce cas les flics instruisent à charge autour d'une culpabilité dont ils sont certains, et pour cela utilisent tous les moyens qui sont en leur pouvoir. Dans un cas comme dans l'autre, la trame qu'ils serviront au juge d'instruction (avec qui dans la plupart des cas ils travaillent main dans la main) servira de base autour de laquelle les éléments du dossier viendront se rajouter sans jamais la démentir. Le principe est simple : on fabrique un coupable, on enferme la réalité dans cette fabrication, on élimine tout ce qui pourrait contredire cette version et l'histoire est prête à être servie à des jurés qui ne peuvent pas se dégager d'une logique devenue aussi limpide qu'implacable.

Dans l'affaire d'Abdelhamid, les flics auront mis le paquet : les deux (Abdelhamid et Gilles) qu'ils ont considérés comme étant les coupables ont été largement passés à tabac. La justice, par la bouche de l'avocat général, tolère cette méthode puisque les arrêtés sont déjà reconnus coupables ; en réalité ces pratiques permettent d'extorquer des aveux à la plupart de ceux qui passent dans les mains des policiers. Dans l'affaire Dils, on a pu voir comment un môme de 16 ans, complètement affolé, a reconnu des faits dont il n'était pas coupable et que ces quelques mots lui auront coûté une quinzaine d'années de sa vie. S'il faut être aguerri ou habitué pour se dégager de la pression physique et psychologique des flics, une fois piégé dans les griffes de l'institution il est quasiment impossible d'échapper à l'étau qui se referme (les témoins, la presse, les magistrats, la prison). Le plus sûr est de garder le silence pendant ces jours de garde à vue, tout ce que l'on dit, comme le disent les Américains, sera utilisé contre vous.

La sœur de Gilles, chez qui logeaient temporairement les deux amis, a été arrêtée ainsi que son concubin. Ce n'est qu'au bout du troisième interrogatoire qu'elle a déclaré avoir menti précédemment et a révélé qu'Abdel lui a avoué son meurtre... « Pendant la garde à vue, je n'ai pas dormi,





j'étais interrogée continuellement, je voulais que ça cesse.

Les flics m'ont montré une fausse déposition de mon concubin, je l'ai vu parce que je n'ai pas reconnu sa signature. J'ai compris que les policiers ne me lâcheraient pas à moins que je dise ce qu'ils voulaient entendre.» Son enfant était «gardé» par le maire et servait d'objet de chantage, les flics lui répétant qu'elle ne le reverrait plus, qu'il finirait à la Ddass. Elle a finalement fait 3 mois ferme pour avoir hébergé des «malfaiteurs». En chargeant Hakkar du meurtre du flic, elle dégageait son propre frère des faits les plus graves et participait ainsi à la construction du scénario policier qui faisait d'Abdelhamid le coupable, et de Gilles le complice. Les jurés de l'Yonne en 1989 en ont tenu compte en le condamnant à 10 ans de réclusion pendant qu'ils assésaient une peine de perpétuité à Hakkar.

Gilles, l'ancien co-inculpé, comparait cette fois-ci libre en tant que témoin. C'est un homme brisé, rongé par l'alcool, qui est venu à la barre dire de façon confuse qu'Abdelhamid lui avait avoué être l'auteur des coups de feu; ce même homme, le lendemain, a dénoncé les pressions exercées contre lui et sa famille et la lourdeur de la peine infligée à Hakkar qui fait de lui un homme libre aujourd'hui et de son ancien ami un emmuré vivant.

Les témoins à charge, clés de voûte de l'accusation (une infirmière amie du flic mort, et le flic blessé par une des balles...), contrairement à ce qu'ont prétendu la partie civile et le parquet, n'avaient pas reconnu les deux hommes lors du premier tapissage. Ce n'est que bien plus tard qu'ils les désigneront de façon formelle. Lors de leur passage au procès, ils ont fait preuve d'une assurance sans faille malgré leurs premières déclarations et les vingt ans passés. Le tout baignait dans un autre mensonge de taille. Le jour des faits, à l'heure des faits, il faisait nuit: l'accusation était fondée sur des reconnaissances visuelles qui ne pouvaient avoir lieu qu'à la lumière du jour. L'avocat général a longuement décrit cette fin de soirée d'été où les badauds profitent des longues journées d'été à la terrasse des cafés. Il aura fallu attendre le dernier jour pour que l'un des avocats de Hakkar fournisse le bulletin météo de cette journée, qui a démenti cette version. Un peu tardivement... les jurés n'en ont pas tenu compte.

Ce n'aura pas été la seule falsification de la réalité: outre la déposition dont a fait mention la sœur de Gilles, Abdelhamid a formellement nié avoir fait des déclarations pendant la garde à vue et encore plus avoir signé des procès-verbaux. Un autre faux en écriture sera commis pour pallier une libération suite à une demande de liberté pendant l'instruction, les délais de réponse prévus par la loi n'ayant pas été respectés. Il faut ajouter à cela le fait que les juges qui ont instruit cette affaire se sont succédé à un rythme peu commun, empêchant la défense de s'organiser correctement. N'étant pas à une originalité près, l'un des magistrats instructeurs s'est même autorisé à procéder à un interrogatoire d'Abdelhamid dans la prison, sans la présence de son conseil. Alors que c'est un acte illégal, de nature à annuler une instruction, l'avocat général, lors du procès de Nanterre, a expliqué aux jurés que ce n'était pas bien grave, que cela ne changeait en rien la culpabilité de Hakkar et que la jeunesse de cette juge, opposée à un monstre, expliquait cette «maladresse». Entre confrères, il faut bien se soutenir. Quand la cause est entendue, peu importent les moyens.

Le passage des experts psychiatriques aura été caricatural, encore plus que d'habitude. Ce sont deux personnes, dont l'une est à la retraite, qui sont venues affirmer avec leur véhémence complice que l'accusé présentait toutes les caractéristiques d'un coupable évident: crise de la personnalité, tendance paranoïaque voyant l'injustice partout, affirmation démesurée de l'ego, penchants manipulateurs, séducteur, atteint d'une schizophrénie l'empêchant de faire la distinction entre le bien et le mal et, en résumé, être irrécupérable. C'est de toute façon leur «analyse scientifique» classique: ce qui était à Nanterre plus surprenant, c'est qu'ils ne montraient aucune réserve, aucune pudeur sur le fait qu'ils parlaient de quelqu'un qu'ils avaient vu pendant moins d'une demi-heure dix-huit ans auparavant. Cela n'a pas empêché les jurés d'avaler leurs sornettes.

La cour d'assises de Nanterre, comme tout ce qui a concerné ce qu'il est convenu d'appeler le cas Hakkar, a jonglé avec les procédures, n'hésitant pas à se placer au-dessus des lois. La présidente a tenté de remettre en question la décision de la Cour européenne, replaidant le fait que les retards d'instruction étaient imputables à une stratégie adoptée par Abdelhamid: malgré le silence étonnant de ses avocats, celui-ci a très clairement, pièces à l'appui, démonté les propos de la présidente, lui réexpliquant que tout cela avait été largement débattu et que les conclusions de la Cour européenne avaient bien évidemment pris en compte l'ensemble des données, n'en déplaise à la cour de Nanterre. Le plus incroyable est que la présidente, faisant fi de la loi sur la non-rétroactivité des textes, a proposé d'inclure dans la liste des questions posées aux

jurés celle des circonstances aggravantes: cette question spéciale a vu le jour avec la réforme du Code pénal de 1994, qui fait des policiers des victimes à part. Les faits datent de 1984, et ne peuvent donc pas relever de cette application. L'enjeu était de taille, il aggravait considérablement la peine, la faisant passer d'une peine à temps de 30 ans maximum à perpétuité. Les avocats ont relevé cette anomalie, qui s'avérera certainement un élément décisif pour faire appel de la sentence. Détail révélateur: Abdelhamid a rappelé à la présidente qu'elle lui avait assuré, lors de sa visite à Clairvaux avant le procès, que la peine encourue désormais ne pourrait dépasser 30 ans... promesse de dupes.

Le procès de Nanterre aura servi à la justice française à montrer à Abdelhamid Hakkar qu'il ne pouvait pas gagner sur le terrain de la procédure. Il mettait à bas des années de combat, mené par un homme soutenu par sa famille, qui a dépensé des sommes colossales pour assurer les honoraires des avocats qui se sont succédé et qui se sont montrés en général incapables de suivre Abdelhamid sur ses mises en accusation du système judiciaire, policier et pénitentiaire, comme à notre avis ceux qui étaient à Nanterre (Me Lévy et Me Sarda). Il était le coupable, peu important la validité des preuves et les méthodes employées pour ficeler un dossier pourtant bien flou. Il n'était pas non plus question de prononcer une peine plus élémentaire, histoire de dissuader tous ceux qui voudraient s'engager sur



cette voie. Le siège, le parquet et les parties civiles ont convaincu aisément les jurés qu'ils n'avaient pas d'autre choix possible que de confirmer la peine prononcée par leurs semblables quatorze ans auparavant. Si l'un des avocats a tenté de traduire dans les faits ce que signifiait cette nouvelle condamnation, on est resté sur l'impression que, même s'il le souhaitait, aucun des jurés n'a pu mesurer que de condamner Hakkar à perpétuité signifiait le renvoyer en prison pour encore au moins 20 ans et faisait de cette peine une mesure éliminatrice. Abdelhamid a déjà fait 17 ans de prison: sur ces 17 ans, 12 ans et demi couvrent les peines prononcées pour les tentatives d'évasion. Il n'a donc effectué sur les 18 ans de sûreté assortis à la perpétuité «que» 4 ans et demi. Avant toute remise de peine, tout aménagement, il doit donc encore purger presque 14 ans de prison. On sait qu'à l'heure actuelle, les perpétuités effectuent en moyenne au moins 25 ans de détention, et rien n'est obli-

gatoire... tout ceci est à la discrétion du bon vouloir de l'Administration pénitentiaire et des commissions d'application des peines.

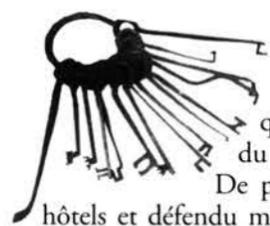
Quatorze plus vingt-deux égalent trente-six!

Mesdames et messieurs les jurés, peut-être auriez-vous dû lire le témoignage de l'un des vôtres, qui a participé au procès de Mesrine en 1977: «Qu'est-ce que ça veut dire de juger un accusé sur ses actes, sur des faits précis, extraits d'un acte d'accusation? D'aucuns diront qu'une telle action n'a rien de politique, que le bon sens est la chose la mieux partagée du monde et que les jurés, avec de telles opinions, ne font preuve que de logique. Je suis certain d'ailleurs que si on les interrogeait, tous diraient qu'ils ne font pas de politique, ça ne les a jamais intéressés. Mais je veux croire que jamais encore ces lieux communs n'ont été aussi vides de sens. Car s'ils adhèrent avec tant d'empressement aux valeurs officielles reconnues, si leur discours, lorsqu'ils en ont un, n'est sous-tendu par aucune idéologie précise sur la justice, sur la fonction même des assises, si pour eux tout se ramène à des énigmes radiotélévisées, bref s'ils sont ce qu'ils sont, ni des vrais fascistes, ni de véritables bourreaux mais des petits bourgeois aux idées courtes et aux justifications longues, c'est bien là une prise de position politique, c'est le consentement tacite au système vécu comme éternel, immuable, inattaquable, presque de droit divin. À la lueur de cette évidence, tout s'explique, tout s'imbrique aisément dans le kit préconstruit. Le clivage amorcé entre l'accusation et la défense va s'affirmer, l'une devenir symbole de vérité, l'autre symbole de mensonge.» (Trois semaines au procès de Mesrine)

Peut-être auriez-vous mieux compris ce que signifiaient dix-sept ans d'enfermement, dont la plus grande partie dans des quartiers d'isolement, soumis à l'arbitraire et aux violences des matons qui se font fort de «casser les tueurs de flics». Peut-être auriez-vous compris qu'encore une fois s'exerçait là une vengeance de classe contre un «voleur immigré» venant des bidonvilles de cette même ville de Nanterre, qui a vu ses parents trimer pour une société qui n'a pas hésité à réprimer, à tuer, à noyer les Algériens en 1961, et qui n'hésite toujours pas à abattre des jeunes qui commettent comme pire délit celui de chercher à s'en sortir. Quand un flic rétablit sommairement la peine de mort, il n'y a pas de circonstance aggravante... il n'y a même pas d'homicide.

Pour nous, le procès n'a pas démontré sa culpabilité, il n'a pas non plus expliqué les fautes de procédure, qui ne sont pas que formelles mais qui révèlent de véritables falsifications. Même pour les plus circonspects qui pourraient le désigner comme coupable des faits qui lui sont reprochés, il a aujourd'hui largement purgé une peine correspondant aux délits qui lui sont reprochés. Abdelhamid Hakkar doit sortir de prison.

POURQUOI J'AI CAMBRIOLÉ



Messieurs,

Vous savez maintenant qui je suis: un révolté vivant du produit des cambriolages. De plus j'ai incendié plusieurs hôtels et défendu ma liberté contre l'agression d'agents du pouvoir. J'ai mis à nu toute mon existence de lutte; je la soumetts comme un problème à vos intelligences. Ne reconnaissant à personne le droit de me juger, je n'implore ni pardon, ni indulgence. Je ne sollicite pas ceux que je hais et méprise. Vous êtes les plus forts! Disposez de moi comme vous l'entendrez, envoyez-moi au bagne ou à l'échafaud, peu m'importe! Mais avant de nous séparer, laissez-moi vous dire un dernier mot.

Puisque vous me reprochez surtout d'être un voleur, il est utile de définir ce qu'est le vol. À mon avis, le vol est un besoin de prendre que ressent tout homme pour satisfaire ses appétits. Or ce besoin se manifeste en toute chose: depuis les astres qui naissent et meurent pareils à des êtres jusqu'à l'insecte qui évolue dans l'espace, si petit, si infime que nos yeux ont de la peine à le distinguer. La vie n'est que vols et massacres. Les plantes, les bêtes s'entre-dévoient pour subsister. L'un ne naît que pour servir de pâture à l'autre; malgré le degré de civilisation, de perfectibilité pour mieux dire, où il est arrivé, l'homme ne faillit pas à cette loi; il ne peut s'y soustraire sous peine de mort. Il tue et les plantes et les bêtes pour s'en nourrir. Roi des animaux, il est insatiable.

En outre des objets alimentaires qui lui assurent la vie, l'homme se nourrit aussi d'eau, d'air et de lumière. Or a-t-on déjà vu deux hommes se quereller, s'égorger pour le partage de ces aliments?

Pas que je sache. Cependant ce sont les biens les plus précieux sans lesquels un homme ne peut vivre. On peut demeurer plusieurs jours sans absorber de substances pour lesquelles nous nous faisons esclaves. Peut-on en faire autant de l'air? Pas même un quart d'heure. L'eau compte pour trois quarts du poids de notre organisme et nous est indispensable pour entretenir l'élasticité de nos tissus; sans la chaleur, sans le soleil, la vie serait tout à fait impossible.

Or tout homme prend, vole ces aliments. Lui en fait-on un crime, un délit? Non, certes! Pourquoi réserve-t-on le reste? Parce que ce reste exige une dépense d'effort, une somme de travail. Mais le travail est le propre d'une société, c'est-à-dire l'association de tous les individus pour conquérir, avec peu d'efforts, beaucoup de bien-être. Est-ce bien là l'image de ce qui existe? Vos institutions sont-elles basées sur un tel mode d'organisation? La vérité démontre le contraire. Plus un homme travaille, moins il gagne; moins il produit, plus il bénéficie. Le mérite n'est donc pas considéré. Les audacieux seuls s'emparent du pouvoir et s'empressent de légaliser leurs rapines. Du haut en bas de l'échelle sociale, tout n'est que friponnerie d'une part, et idiotie de l'autre. Comment voulez-vous que, pénétré de ces vérités, j'aie respecté un tel état des choses?

Un marchand d'alcool, un patron de bordel s'enrichit, alors qu'un homme de génie va crever de misère sur un grabat d'hôpital. Le boulanger qui pétrit le pain en manque; le cordonnier qui confectionne des milliers de chaussures montre ses orteils, le tisserand qui fabrique des stocks de vêtements n'en a pas pour se couvrir; le maçon qui construit des châteaux et des palais manque d'air dans un infecte taudis. Ceux qui produisent tout n'ont rien et ceux qui ne produisent rien ont tout. Un tel état de choses ne peut que produire l'antagonisme entre les classes laborieuses et la classe possédante, c'est-à-dire fainéante. La lutte surgit et la haine porte ses coups.

Vous appelez un homme «voleur et bandit», vous appliquez contre lui les rigueurs de la loi sans vous demander s'il pouvait être autre chose. A-t-on jamais vu un rentier se faire cambrioleur? J'avoue ne pas en connaître. Mais moi qui ne suis ni rentier ni propriétaire, qui ne suis qu'un homme ne possédant que ses bras et son cerveau pour assurer sa conservation, il m'a fallu tenir une autre conduite. La société ne m'accordait que trois moyens d'existence: le travail, la mendicité, le vol. Le travail, loin de me répugner, me plaît, l'homme ne peut même pas se passer de travailler; ses muscles, son cerveau possèdent une somme d'énergie à dépenser. Ce qui m'a répugné, c'est de suer sang et eau pour l'aumône d'un salaire, c'est de créer des richesses dont j'aurais été frustré. En un mot, il m'a répugné de me livrer à la prostitution du travail. La mendicité c'est l'avilissement, la négation de toute dignité. Tout homme a droit au banquet de la vie.

Le droit de vivre ne se mendie pas, il se prend.

Le vol c'est la restitution, la reprise de possession. Plutôt que d'être cloîtré dans une usine, comme dans un bagne; plutôt que mendier ce à quoi j'avais droit, j'ai préféré m'insurger et combattre pied à pied mes ennemis en faisant la guerre aux riches, en attaquant leurs biens. Certes, je conçois



que vous auriez préféré que je me soumette à vos lois; qu'ouvrier docile et avachi j'eusse créé des richesses en échange d'un salaire dérisoire et, le corps usé et le cerveau abêti, m'en aille crever au coin d'une rue. Alors vous ne m'appelleriez pas «bandit cynique» mais «honnête ouvrier». Usant de la flatterie, vous m'auriez même accordé la médaille du travail. Les prêtres promettent un paradis à leurs dupes; vous, vous êtes moins abstraits, vous leur offrez un chiffon de papier.

Je vous remercie beaucoup de tant de bonté, de tant de gratitude, messieurs. Je préfère être un cynique conscient de mes droits qu'un automate, qu'une cariatide.

Dès que j'eus possession de ma conscience, je me livrai au vol sans aucun scrupule. Je ne coupe pas dans votre prétendue morale, qui prône le respect de la propriété comme une vertu, alors qu'en réalité il n'y a de pires voleurs que les propriétaires.

Estimez-vous heureux, messieurs, que ce préjugé ait pris racine dans le peuple, car c'est là votre meilleur gendarme. Connaissant l'impuissance de la loi, de la force pour mieux dire, vous en avez fait le plus solide de vos protecteurs. Mais prenez-y garde; tout n'a qu'un temps. Tout ce qui est construit, édifié par la ruse et la force, la ruse et la force peuvent le démolir.

Le peuple évolue tous les jours. Voyez-vous qu'insultés, conscients de leurs droits, tous les meurt-

de-faim, tous les gueux, en un mot toutes vos victimes, s'armant d'une pince-monseigneur aillent livrer l'assaut à vos demeures pour reprendre leurs richesses, qu'ils ont créées et que vous leur avez volées. Croyez-vous qu'ils ne seraient plus malheureux? J'ai l'idée du contraire. S'ils y réfléchissent bien, ils préféreraient courir tous les risques plutôt que de vous engraisser en gémissant dans la misère. La prison... le bagne... l'échafaud!, dirait-on. Mais que sont ces perspectives en comparaison d'une vie d'abruti, faite de toutes les souffrances. Le mineur qui dispute son pain aux entrailles de la terre et ne voit jamais luire le soleil peut périr d'un instant à l'autre d'une explosion de grisou; le couvreur qui pérégrine sur les toitures peut faire une chute et se réduire en miettes; le marin connaît le jour de son départ, mais il ignore s'il reviendra au port. Bon nombre d'autres ouvriers contractent des maladies fatales dans l'exercice de leur métier, s'épuisent, s'empoisonnent, se tuent à créer pour vous: il n'est pas jusqu'aux gendarmes, aux policiers, vos valets qui, pour un os que vous leur donnez à ronger, trouvent parfois la mort dans la lutte qu'ils entreprennent contre vos ennemis.

Entêtés dans votre égoïsme étroit, vous demeurez sceptiques à l'égard de cette vision, n'est-ce pas? Le peuple a peur, semblez-vous dire. Nous le gouvernons par la crainte de la répression; s'il crie, nous le jetterons en prison; s'il bronche, nous le déportons au bagne; s'il agit, nous le guillotinerons! Mauvais calcul, messieurs, croyez-m'en. Les peines que vous infligerez ne sont pas un remède contre les actes de révolte. La répression, bien loin d'être un remède, voire un palliatif, n'est qu'une aggravation du mal.

Les mesures correctives ne peuvent que semer la haine et la vengeance. C'est un cycle fatal. Du reste, depuis que vous tranchez des têtes, depuis que vous peuplez les prisons et les bagnes, avez-vous empêché la haine de se manifester? Dites! Répondez! Les faits démontrent votre impuissance. Pour ma part, je savais pertinemment que ma conduite ne pouvait avoir pour moi d'autre issue que le bagne ou l'échafaud. Vous devez voir que ce n'est pas ce qui m'a empêché d'agir. Si je me suis livré au vol, ça n'a pas été une question de gains, de livres, mais une question de principe, de droit. J'ai

préféré conserver ma liberté, mon indépendance, ma dignité d'homme, que de me faire l'artisan de la fortune d'un maître. En termes plus crus, sans euphémisme, j'ai préféré être voleur que volé.

Certes, moi aussi je réprouve le fait qu'un homme s'empare violemment et avec ruse du fruit du labeur d'autrui. Mais c'est précisément pour cela que j'ai fait la guerre aux riches, voleurs du bien des pauvres. Moi aussi, je voudrais vivre dans une société où le vol serait banni. Je n'approuve et je n'ai usé du vol que comme moyen de révolte propre à combattre le plus inique de tous les vols: la propriété individuelle.

Pour détruire un effet, il faut au préalable en détruire la cause. S'il y a vol, ce n'est que parce qu'il y a abondance d'une part et disette de l'autre; que parce que tout n'appartient qu'à quelques-uns. La lutte ne disparaîtra que lorsque les hommes mettront en commun leurs joies et leurs peines, leurs travaux et leurs richesses; que lorsque tout appartiendra à tous.

Anarchiste révolutionnaire j'ai fait ma révolution. Vienne l'Anarchie.

ALEXANDRE JACOB

Déclaration faite à son procès d'Amiens en mars 1905.

Extrait tiré de *Alexandre Jacob*, écrits volume 1, édition l'Insomniaque, 1995.

LA GRAPUILLE DU MOIS

Jean-luc Lagardère est indisponible momentanément en raison d'une infection virale survenue après une opération à la hanche. Pendant ce temps



... Quelle jolie maison, et tous ces gens sont si charmants.

N'est-ce pas...

... Oh, mais cela doit être très intéressant...

... Cela doit faire bizarre de gouverner un pays.

Les soirées du ministre sont toujours réussies.



Mon père crévera, comme tous les pères. Parlons plutôt affaires.

Arnaud, comment va votre père ?

C'est juste, vous avez en main un empire. Un groupe de presse, vous verrez, c'est capital pour décrocher des commandes ... Avec ce que votre père vous lègue, vous pouvez fabriquer une guerre. Vos journaux la vendront, vos livres l'analyseront, vos missiles la feront et

Oui! ... Isa, ELLE, Virgin, Europe 1 et Matra pour les récalcitrants. Mais n'oublions pas le Rubis pour la gendarmerie

vos livres scolaires la défendront. Les passions de vos contemporains sont le terreau de votre chiffre d'affaire, monsieur.



Mais les grèves ?

Votre père avait, euh pardon, a trouvé une solution... les prisons... Elles sont pleines d'une main d'oeuvre idéale

là-bas, vos contremaîtres sont des matons. De plus, fini les charges patronales puisqu'ils n'ont pas de sécurité sociale. Avec le mitard pour les fortes têtes, et les salaires annulés pour baisse de productivité...voyez vous, les prisonniers ne se mettront pas en grève...

Vous avez des médias, ils se chargent de rendre notre démarche citoyenne... Ce que les gens de dehors comprennent, c'est l'insertion par le travail, la rééducation à la tâche... Ils n'entendent pas exploitation...

Vous gagnez sur tous les plans.

PENDANT QUE CERTAINS PRISONNIERS SONT EN PROMENADE (QUELQUES MÈTRES CARRÉS, DEUX HEURES PAR JOUR), D'AUTRES S'EN PRIVENT, SOUS PEINE DE PERDRE LEURS MAIGRES REVENUS. ALORS ÇA CONTINUE DE COLLER DES ÉCHANTILLONS DE PARFUM DANS LE ELLE SPÉCIAL MAIGRIR, 0,5 EUROS DE L'HEURE, LE SALAIRE CITOYEN DE LA PEUR...

MATRA, HACHETTE, LAGARDÈRE... CES GENS-LÀ DOIVENT PENSER QU'ON EST DES BÊTES. MAIS ON N'EST PAS DES CHIENS, ET PUIS MÊME LES CHIENS FINISSENT PAR BOUFFER LEURS MAÎTRES.

N'OUBLIES PAS CLAIRVAUX LAGARDÈRE, MOI J'AI LA RAGE ET J'LA GARDE !



C'est fort... l'opinion dans une main et les missiles dans l'autre.

Très fort...

vous savez, la seule question fondamentale que son père se pose ?... "A ma place, que ferai John Wayne ?"

"Dégainer avant de réfléchir"

Cette BD-tract nous est parvenu par courrier avec une lettre expliquant qu'il avait été distribué au salon du livre et qu'en même temps les stands Hachette-Lagardère étaient devenus impraticables à cause d'une odeur putride...

POUR UNE COORDINATION EUROPEENNE

LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF EUROPEEN DE CONTRÔLE ET DE RÉPRESSION...

Les États européens définissent, légifèrent et appliquent en commun des nouvelles lois et mesures. Ce n'est pas nouveau, mais la dernière fournie vise à constituer un véritable arsenal juridico-policié pour contrôler et contraindre les résistances de tous genres au développement du système capitaliste: pour étendre sa perpétuelle loi du profit, celui-ci doit faire accepter par tous les moyens dont il dispose l'idée qu'en dehors de lui il n'y a pas de salut, qu'il est la seule organisation humaine possible, que les seuls rapports sociaux imaginables sont ceux générés par l'argent, même si pour cela il faut se plier à la réalité de l'exploitation du plus grand nombre au profit de quelques uns. Ceci non plus n'est pas nouveau mais la phase actuelle de ce système est particulière: les changements structurels des organisations du travail et de la production (la délocalisation systématique dans les pays dits pauvres, la flexibilité généralisée...) continuent de mettre au chômage une grande partie des ouvriers et des ouvrières. La précarisation de toute une catégorie de travailleurs et de travailleuses n'apporte pas plus de temps libre où l'on pourrait exercer d'autres activités non lucratives, mais contraint à se plier servilement à la productivité et aux lois de l'offre intérimaire et agit comme un chantage permanent à l'encontre des employés.

Le Capital ne cherche même plus à vendre sa soupe du bonheur et du progrès qu'il serait pour l'humanité; bien fini le temps des trente glorieuses où le travail salarié pouvait encore apparaître comme un facteur d'épanouissement, de développement social. L'État impose les intérêts marchands à grands coups de lois répressives, qu'elles soient d'ordre économique (les salaires n'augmentent plus, les licenciements deviennent de simples formalités, le chômage, le RMI est revu à la baisse...) ou politique. Dans un contrat de dupes, l'État impose sa «sécurité» aux «citoyenNEs» qui doivent accepter la loi étatique de la jungle: vivre c'est consommer et se garder des autres qui, dans ce même imaginaire marchand, chercheraient à profiter, voire à se saisir du peu que l'on détient. Vivre c'est tout sacrifier pour posséder un petit quelque chose et passer sa vie à le défendre. Vivre c'est s'enfermer de plus en plus dans un chez soi au mieux familial et éviter toute autre forme de relations qui pourrait mettre en danger un quotidien pourtant nourri d'ennui, de télévision et de médicaments. Vivre c'est s'isoler...

POUR GARDER UNE PLACE DANS CETTE COMPÉTITION FÉROCE, IL FAUT DÉNONCER CEUX ET CELLES QUI NE MARCHERAIENT PAS TOUT DROIT ET ÉCRASER «LES AUTRES».

«Les autres» ce sont ceux et celles dont le comportement, la vie ne correspondent pas ou plus au cadre strict du développement capitaliste assuré par l'État: les immigréEs contre lesquelEs il a fallu mettre en place une politique commune afin de pouvoir expulser en toute légalité et maintenir ainsi une menace constante sur tous les autres qu'on emploie pour des salaires de misère; ces «jeunes» à qui la société n'a pas grand-chose à proposer comme avenir sinon de consommer de la merde à prix d'or et qui peuvent constituer une nouvelle classe d'autant plus dangereuse qu'elle n'aurait pas grand-chose à perdre; les petitEs

voleurs et voleuses qui auraient l'outrecuidance d'imaginer qu'on peut se servir un peu du gâteau dans un monde qui étale ses prétendues richesses à longueur de temps; les «fraudeurs et fraudeuses» qui n'ont pas compris que tout se paie, même les miettes, et qu'une marchandise qu'on ne peut plus vendre se jette mais ne se donne pas (mieux vaut des places vides dans un train que des voyageurs, des voyageuses, qui n'auraient pas payé de billet par exemple). «Les autres» ce sont aussi les «contestataires» qui sortent du cadre imposé par les lois promulguées par ceux-là mêmes qui en sont les profiteurs: les ouvriers, les ouvrières, victimes des plans sociaux risquent de se retrouver devant les juges pour séquestration et violation de domicile, eux qui s'imaginent pouvoir occuper leurs lieux de travail pour demander qu'on leur donne ce qu'on leur a toujours promis, non pas comme une aumône mais comme le salaire d'une vie de travail au service de patrons qui disposent



de l'homme devenu «inutile» comme d'une marchandise avariée. «Les autres» ce sont tous ceux et celles qui, par choix ou nécessité, refusent de se plier aux lois du marché et du travail salarié: les squatteurs et squatteuses qui s'installent dans des maisons vides et qui dérangent ce secteur de l'économie fort lucratif qui impose des loyers prohibitifs et qui pousse à devenir propriétaire, non pas d'un coup de baguette magique mais en acceptant de se livrer poings et pieds liés aux exigences du crédit bancaire; les gens du voyage qui ont le toupet de penser pouvoir s'installer même dans les décharges municipales et qui gênent le paysage uniforme d'une géographie urbaine bien réglementée; tous ceux et celles qui choisissent de vivre sans travailler tous les jours, sans consommer à tout va de la résidence secondaire, des voitures pour papa et pour maman, de la mode, des vacances organisées, des loisirs et de la culture prêts à digérer; ceux et celles qui préfèrent s'organiser différemment pour subvenir à des besoins élémentaires, cela va du partage des loyers, des véhicules, du matériel (de la canne à pêche à l'ordinateur, des livres au savoir faire...) dans une vie plus collective, à la récupération dans les poubelles ou dans les magasins de ce dont ils ont envie; ceux et celles qui ne trouvent pas leur compte dans le développement de l'assistanat sélectif qui demande que l'on montre patte blanche pour mériter quelques miettes, que ce soit pour les Rmistes ou

les associations subventionnées; tous ceux et celles qui ont encore comme instinct vital le fait de résister à tout ce qui empêche la vie en privilégiant le profit, cela va du refus concret des manipulations génétiques, à la résistance contre l'esclavage pur et simple que sont bon nombre d'emplois précaires, à la lutte quotidienne contre la toute-puissance policière ou matonnesque, à l'organisation autonome de mouvements par exemple contre les sommets des décideurs de ce monde comme à Gênes en juillet 2001 ou des rencontres internationales comme le camping No Border à Strasbourg en juillet 2002.

La liste n'est pas exhaustive: chaque pays possède ses spécialités sécuritaires (comme l'interdiction de la mendicité «agressive» et de la prostitution de trottoir en France).

LA MISE EN PLACE D'UNE TRAME DE PLUS EN PLUS SERRÉE DE DISPOSITIF COERCITIF.

Pour contraindre l'ensemble des populations, les États n'ont pas lésiné sur les moyens: il n'y a pas trente-six solutions, il y en a deux, et elles sont toutes deux de nature coercitive: soit forcer à accepter ces lois, à devenir citoyenNE, intégrer et défendre cette nébuleuse un peu floue que serait la «classe moyenne», soit réprimer d'une façon ou d'une autre ceux et celles qui refusent de se soumettre à ces mascarades de participation. Les réunions régulières des ministres de l'Intérieur et de la Justice des différents pays européens (qui ont souvent lieu à l'occasion de chaque sommet de l'Union européenne comme à Nice, Barcelone...) ont défini une politique commune à l'encontre des travailleurs et travailleuses précaires immigréEs, ont donné une définition de la notion de «terrorisme» qui englobe désormais tous les mouvements sociaux radicaux, ont mis en place Europol (embryon de police européenne) ainsi que le système d'information Schengen (SIS, système informatique qui regroupe tous les fichiers de police des différents pays membres de l'Union).

Le petit nouveau sera, dès janvier 2004, le mandat d'arrêt européen qui signe dans les faits l'instauration d'un réel espace judiciaire européen. Dès cette date, toute loi en vigueur dans un des pays de l'Union sera applicable dans l'ensemble des 24 pays membres et cela sur simple demande du moindre juge ou procureur. Cette volonté s'est déjà traduite par une répression très dure des mouvements «subversifs» (tirs à balles réelles à Göteborg et Gênes, interdiction de Batasuna en Espagne, incarcération de syndicalistes en France et rafles dans les milieux anarchistes puis «antiglobalisation» en Italie). Tout dernièrement le juge Garzon a lancé un mandat d'arrêt à l'encontre d'un militant français d'une association publique de solidarité avec les prisonniers. À très court terme, cela vise à une politique ultra répressive à l'encontre de tout le corps social. Cette politique européenne se concrétise dans presque chaque pays par un programme de constructions de nouvelles prisons. Un des points communs à tous ces projets est la généralisation de l'isolement dans l'ensemble de la détention et de la terreur «blanche» destinée à éliminer non plus en fonction du délit mais du comportement, du «degré de dangero- ●●●

ANTIREPRESSION ET ANTICARCERALE

••• sité» du prisonnier ou de la prisonnière, autrement dit en fonction de sa soumission ou de son refus du système judiciaire et pénitentiaire: la construction de centrales à effectifs réduits en France, les FIES en Espagne, l'article 41 bis en Italie, les prisons de type F en Turquie, le système d'isolement en Suisse...

En France, le vote successif des différentes lois sécuritaires accompagne le programme de construction de 30 nouvelles prisons, soit 13 200 cellules, soit la possibilité d'enfermer 25 000 personnes supplémentaires (le taux de surpopulation carcérale atteint régulièrement 200 %) et cela signifie également que 75 000 autres seront soumises à des mesures de restriction de liberté: bracelets électroniques, sursis, mises à l'épreuve, libertés conditionnelles, suivis thérapeutiques ou psychiatriques avec menace directe d'incarcération au moindre faux pas (depuis quinze ans, en France comme dans de nombreux pays «modernes» la proportion est constante: 3 personnes en probation pour un détenu).

LA PRISON N'EST ÉVIDEMMENT PAS LE CENTRE DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE:

L'école est un lieu de dressage où l'on assène aux enfants les règles de cette société capitaliste, où l'on inculque la morale citoyenne qui raconte que le gentil est celui qui intègre les notions républicaines, les règlements sans se révolter et que les méchants, ceux qui refusent ou ne peuvent s'adapter doivent être dénoncés, poursuivis et punis. L'école est aussi l'endroit où l'on sépare les bons éléments des mauvais, où les signes avant-coureurs de «penchants délinquants» sont détectés dès le plus jeune âge et fichés dans des dossiers qui prédestinent à telle ou telle place dans la société. L'urbanisme est conçu comme un vaste espace de vidéosurveillance où ce qui déroge à la règle du mouvement, ce qui s'arrête ou ce qui va trop vite est suspect et mérite un contrôle, voire une inculpation. Le contrôle social tente de faire de chaque habitant(e) un flic, la délation est largement favorisée au travers des témoignages anonymes, des promesses de bienveillance judiciaire pour les repentis qui dénoncent leurs «complices»; même les enseignant(e)s et les concierges sont désormais apparentés à des flics et bénéficient ainsi de leurs prérogatives qui les protègent judiciairement des menaces ou des insultes. Les emblèmes de la république sont sanctifiés et intouchables, les moqueries sur *la Marseillaise* et les sifflets contre le drapeau national sont passibles d'enfermement, etc. C'est la société entière qui devient carcérale.

Dans ce système, la prison est la menace ultime sans laquelle les autres menaces ne peuvent fonctionner: la hausse vertigineuse du taux d'incarcération n'est pas due au hasard mais au vote des lois sécuritaires. La prison est la menace paroxystique faisant peser au-dessus de tous la sanction pour tout crime ou toute déviance.

NOUS VOULONS NOUS OPPOSER À LA CONSTRUCTION DES NOUVELLES PRISONS.

Au travers de cette proposition nous n'avons pas voulu choisir un secteur séparé des autres. Ces constructions témoignent concrètement de la politique européenne, elles sont l'outil le plus destructeur de la gestion de la misère. Elles concernent aussi bien la lutte des sans-papiers que celle des précaires, des chômeurs et chômeuses, et même des syndicalistes; la prison est



APPEL À L'OCCUPATION D'UN CHANTIER DE CONSTRUCTION DE PRISON

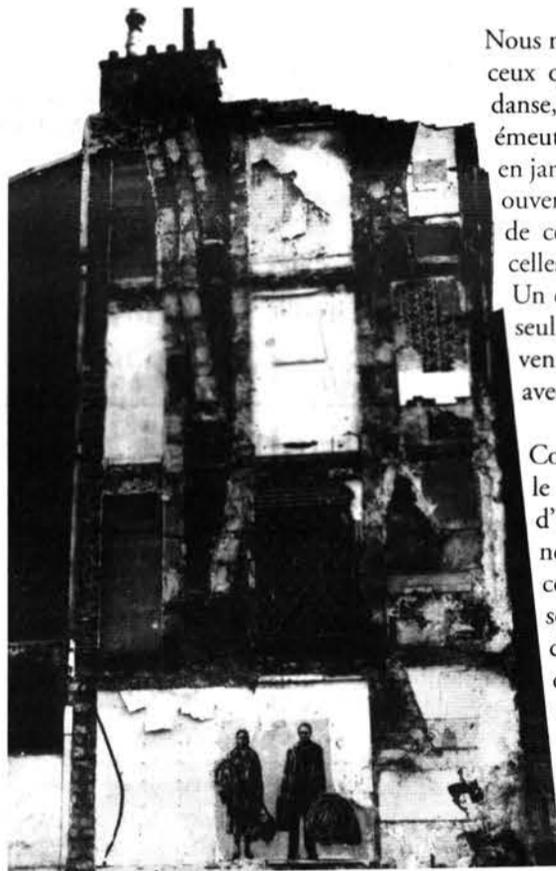


Deux réunions, une à Genève en octobre 2002 et l'autre à Paris en janvier 2003, ont permis de se rendre compte de l'importance de concevoir ce mouvement contre la société carcérale comme une entreprise de démolition à long terme qui ne conçoit pas le projet d'occupation comme une fin ou une apothéose mais comme un moment possible dont les modalités, les possibilités restent encore à définir.

Nous nous sommes mis d'accord sur la nécessité de constituer un réseau autonome, capable de fabriquer ses outils de réflexions, d'actions, de diffusion, échappant ainsi à la mainmise des organisations institutionnelles comme à la médiatisation spectaculaire et à la récupération politicienne. Nos échanges ont permis de commencer de se coordonner, de développer les moyens que nous avons déjà, comme les journaux, les émissions de radio associatives, et d'en construire de nouveaux comme des campagnes communes d'affichage, la publication d'une brochure de thèmes de réflexion sur la société carcérale, des moments d'apparition communs. Chaque collectif peut se servir de l'effort de tous pour informer, débattre, voire se concerter le plus largement possible pour se battre généralement contre l'enfermement et précisément contre les nouvelles prisons.

Des réunions sont prévues d'ores et déjà un peu partout en Europe pour que cette idée prenne forme: il faut qu'il y ait le plus de débats possible sur les formes, le contenu, les méthodes, les cibles pour que chaque grande réunion bimestrielle soit le plus riche et constructif possible. À Paris, nous étions plus d'une centaine, regroupant des Italiens, des Suisses, des Espagnols, des Grecs et des Français; à Turin nous serons plus nombreux et plus divers.

Nous sommes à la recherche de toujours plus de complices pour mesurer nos forces, pour fabriquer un véritable rapport de forces et non pas une énième démonstration symbolique ou velléitaire. Nous souhaitons nous mettre en relation avec tous ceux et celles qui luttent contre ce système capitaliste, contre ces enfers carcéraux et technologiques, contre tous les enfermements, et qui savent bien qu'il n'y a pas de capitalisme à visage humain.



Nous n'oublions pas dans cette recherche les muets sociaux, ceux qui sont enfermés. Ce sont eux qui ont engagé la danse, malgré les risques encourus, en déclenchant une émeute dans la première de ces nouvelles taules, à Seysses en janvier 2003, à côté de Toulouse, une semaine après son ouverture: les émeutiers ont détruit les éléments matériels de ce qui constitue les fondations des prisons comme celles de la société, l'isolement, la technologie et le profit. Un combat contre la société carcérale ne peut pas laisser seuls ceux qui, pourtant maintenus dans le silence, trouvent le courage de se révolter. Ce n'est pas pour, mais avec eux qu'il faut construire les résistances.

Concernant l'occupation elle-même, à part le fait qu'elle est conçue comme un moment dans la construction d'un réseau européen antirépression et anticarcéral, nous n'avons pas encore pu définir ce qu'elle serait concrètement. Plusieurs idées ont été imaginées et sont en ce moment étudiées... Mais rien n'est encore définitif. Aucune décision ne sera prise avant que les discussions n'aient été véritablement épuisées et partagées par le plus grand nombre.

Un compte rendu du dernier week-end de préparation est disponible sur l'adresse Internet citée ci-dessous.

Pour avoir de plus amples informations, vous pouvez envoyer un courrier à butterfly@internetdown.org

la réponse ultime à tout ce qui représente un danger, conscient ou inconscient, pour le développement capitaliste. S'attaquer aux prisons, c'est s'attaquer à la société qui les génère. Toute critique contre cette société ne devrait jamais omettre d'inclure la prison en posant au moins la question de son utilité et de sa fonction: c'est très loin d'être le cas aujourd'hui. Il est totalement incompréhensible de ne pas lier le tout sécuritaire à la construction des prisons; il est encore plus surprenant de voir que les premier(e)s concerné(e)s (raveurs, prostitué(e)s, gens du voyage...) ne mentionnent pas d'opposition à ces constructions alors que toutes les lois votées prévoient de la prison ferme pour les contrevenant(e)s. Comme si la prison était devenue invisible, loin des yeux, loin de la conscience, comme si l'on avait oublié à cause du matraquage médiatique

au sujet du droit, de la responsabilité individuelle, du prétendu caractère pathologique des actes subversifs, que la justice est toujours une justice de classe, que le droit est toujours celui du plus fort et que ceux et celles que l'on enferme sont toujours majoritairement des pauvres.

L'idée centrale est de briser les séparations qui affaiblissent et qui empêchent de voir un phénomène dans sa globalité et de trouver les liens qui peuvent réunir dans une même critique du monde capitaliste un(e) squatteur, un(e) précaire, un(e) taulard, un(e) sans-papier... Pour cela il nous a semblé important de nous dégager de l'activisme tel que nous l'avons connu ces dernières années: il nous faut trouver autre chose que des actions ultra-minoritaires de résistance ou des actions de masse.

Le temps est passé et la sortie du journal a tardée... Voici le nouveau texte d'appel pour une coordination européenne antirépression et anticarcérale et pour l'organisation de l'occupation d'un lieu d'enfermement.

La prochaine réunion aura lieu à Marseille les 7 et 8 juin.

Appel pour la rencontre à Marseille

5 - 6 avril 2003

La rencontre pour une coordination anticarcérale et antirépressive vient de se conclure. De nombreux groupes et personnes qui en Grèce, en Espagne, en Angleterre, en Suisse et en France agissent contre le développement des dispositifs de contrôle et d'enfermement y ont pris part.

Partout les Etats poursuivent des projets de construction de nouvelles prisons (32 en France, autant en Suisse, 22 en Italie...). Nous avons tous le sentiment de traverser une période historique de changement où l'aspect carcéral devient de plus en plus central dans l'organisation de la domination. C'est pour cette raison que la lutte contre la prison – qui s'est toujours inscrite dans nos pratiques – nous paraît aujourd'hui un angle d'attaque pertinent pour une critique globale du système qui la produit.

A travers cette coordination nous voulons créer un espace commun qui nous permette de dépasser notre isolement et qui réponde à des exigences concrètes :

1. Elaborer un échange, une confrontation et une réflexion critique pour développer des analyses et des pratiques efficaces. Les trois premières discussions ont fait surgir des thèmes de réflexion que nous approfondissons dans le cadre d'un projet de brochure : Etat, loi et droit ; individualisation, victimisation et besoin de punir ; critique du système éducatif ; abus psychiatriques ; urbanisme ; citoyennisme ; travail ; luttes des prisonniers ; nos formes de résistance.

2. Faire circuler les informations entre nous et au-delà de nous. C'est-à-dire développer nos moyens de diffusion : en se rencontrant tous les deux mois ; en coordonnant les radios et les journaux existants ; en créant des sites Internet et des feuilles d'informations ou des journaux muraux ; en organisant, là où se manifeste un intérêt, des réunions d'info ; en mettant en commun nos moyens et nos techniques au cours d'ateliers.

3. Coordonner les initiatives que chacun d'entre nous organise localement sous des formes différentes et complémentaires, de l'initiative d'information à l'action directe.

4. Occuper, en un moment d'action commune, le chantier d'une prison ou d'une autre structure d'enfermement ; diffuser notre critique radicale et retarder les travaux ou la mise en fonction de la structure.

Dans ce contexte, toute initiative est prise en charge par ceux qui la

mettent en oeuvre, en leur nom. La coordination n'est pas une signature, c'est une réalité en évolution qui s'affine sans cesse en affirmant ses exigences. Notre volonté est de nous confronter avec d'autres réalités en lutte, et tout d'abord avec celles de la détention. Nous refusons en revanche le rapport avec les institutions comme avec ceux qui jouent les intermédiaires entre elles et nous. Si nous portons une attention particulière aux moyens autonomes de communication, c'est parce que les médias sont un anneau fondamental de la chaîne de la domination. Ils sont l'outil nécessaire pour imposer des catégories de langage et de pensée fonctionnelles aux exigences du pouvoir : l'individu et le corps social, les droits et les devoirs, la culpabilité et l'innocence, la violence et la non-violence, la légalité et l'illégalité...

L'idéologie du « bon citoyen », issue de ces catégories, conduit à des luttes pour le « droit » qui revendiquent et utilisent la médiation de l'Etat ou d'une partie de celui-ci, par exemple la justice. En occultant sa nature d'instrument de maintien des privilèges, cette conception de l'Etat médiateur (prétendument séparé de l'économie) le reconduit comme unique autorité, unique interlocuteur et unique recours. Ce dispositif de délégation, de dépossession de nos vies, généralise une peur de tous contre tous, puisque personne ne se sent plus en mesure de se rapporter à l'autre : une fabrique d'isolement de vies, par ailleurs de plus en plus uniformisées. Cette idéologie va de pair avec la diffusion de la terreur en prévision des réactions face à la dégradation des conditions d'existence : des arsenaux de lois sécuritaires qui norment et criminalisent tous les aspects du quotidien, la diffusion de dispositifs de contrôle de plus en plus technologiques, la volonté de conformer les enfants de plus en plus jeunes par l'éducation et la répression.

Tout cela s'accompagne de formes d'enfermement, avec ou sans murs, de plus en plus spécifiques : travaux d'intérêt général, obligation de soins (désintoxication, suivi psychiatrique), contrôle judiciaire, bracelets électroniques, semi-liberté... jusqu'aux prisons de très haute sécurité pour les peines d'élimination sociale.

L'esprit de tous est hanté par le spectre de la réclusion, de la torture. La peur de la prison et son pouvoir de dissuasion sont partie intégrante de la répression, qui est émotionnelle et mentale avant d'être physique. L'homme de cette société navigue entre la peur des punitions et le désir de les maintenir, parce que c'est à cela qu'il a été éduqué ; il lutte contre lui-même tous les jours pour calmer tout instinct intime de révolte et il montre du doigt son ennemi du moment qui souvent est une figure qui exprime ces mêmes contradictions.

Notre objectif est d'amener la lutte dehors, pour rompre avec l'éternelle répétition de la logique du pouvoir. D'INDIVIDU A INDIVIDU - DE CORPS SOCIAL A INDIVIDU - D'ETAT A CORPS SOCIAL.

D'ici à la prochaine rencontre à Marseille les 7 et 8 juin, multiplions et coordonnons les actions, les initiatives d'information et de discussion.

Pour plus d'infos : butterfly@internetdown.org

Mobilisation internationale contre l'isolement Solidarité avec la lutte de Marco Camenisch

Marco Camenisch est arrêté une première fois en Suisse en 1980. Condamné à dix ans pour vol, association de malfaiteurs et pour des sabotages antinucléaires, il s'évade de prison avec cinq autres détenus en 1981. Pendant l'évasion, un maton est tué et un autre blessé. Il vit alors dix ans en clandestinité, période au cours de laquelle il continue ses activités subversives. En 1989, il est accusé du meurtre d'un douanier suisse. Il passe alors en Italie où il est arrêté fin 1991 et écoper de douze ans pour des sabotages à l'explosif et pour la fusillade occasionnée par son arrestation. En avril 2002, il est extradé vers la Suisse où il attend son jugement pour la fin de l'année 2005.

Contre l'isolement et contre ses conditions de détention, qui se détériorent de transfert en transfert – au régime d'isolement total, ses parloirs ne peuvent avoir lieu qu'à travers un hygiaphone, son courrier est plus que censuré et il ne peut recevoir ni publications politiques, ni livres, de plus, gravement malade, il doit sans cesse lutter pour l'accès aux soins qui lui sont nécessaires –, il entame le 18 janvier une grève de la faim d'un mois.

Un appel est alors lancé pour une mobilisation internationale de soutien à sa lutte.

Le 17 janvier, à Buenos Aires en Argentine, le quartier de l'ambassade de Suisse et les bureaux de la Swiss Air sont couverts d'affiches en soutien à Camenisch ; en Suisse, une action est menée contre le département responsable des conditions de détention dans les prisons helvètes.

En Belgique, des collages de solidarité sont effectués à Gand et, le 18 janvier, à Bruxelles, un

rassemblement a lieu devant l'ambassade de Suisse.

À Paris, dans la nuit du 16 au 17 janvier, les façades du centre culturel, de l'ambassade et de la chambre de commerce suisse sont recouvertes de bombages tels que « Feu aux prisons », « Marco Libero », « Vol, pillage, sabotage », « Liberté pour toutes et tous » et « Contre ce monde et ses prisons ».

Le 21 janvier, des installations de remontées mécaniques d'une station de ski, dans la province de Pistoia en Italie, sont détruites par le feu, il est laissé sur place le message ; « Feu aux destructeurs, liberté pour Marco » ; le même jour un relais téléphonique est incendié dans la région de Carrare, et le 22, toujours en Italie, des antennes de relais de téléphonie mobile sont aussi sabotées ; sur les murs des installations visées, des bombages de solidarité avec Camenisch.

Le 25 janvier, une manifestation et des actions de solidarité avec Marco Camenisch ont lieu à Davos, en Suisse, pendant le Forum.

Le 31, un relais de la télévision de la RAI est détruit à Bergame, en Italie, avec le message « Relais = Mort » et « Liberté pour Marco, Marina, Vincenzo ». (anarchistes arrêtés en relation avec les émeutes de Gênes et incarcérés dans cette même ville).

Fin janvier, il est transféré de la prison de haute sécurité Thorberg (canton de Berne) à la prison de Pfäffikon (canton de Zurich).

Le 1^{er} février, une manifestation a été organisée à Milan, et, à Barcelone, la façade d'une multinationale suisse (leader mondial des assurances) a été recouverte de peinture noire et les serrures de cette même entreprise bouchées.

On pouvait lire aux abords de l'édifice, écrit à la bombe : « Abolition de la prison », « Camenisch libre et sauvage » ou encore « Stoppons le nucléaire ».

Le 4 février, transféré vers la prison de Chur (Grisons) il obtient sa sortie du régime d'isolement et stoppe sa grève de la faim.

Cinq jours plus tard une manifestation « Contre les taules et en solidarité avec la lutte de Marco » se déroule devant cette prison.

Le 11 février, des câbles de la société de téléphones portables Omnitel brûlent dans la région de Impéria en Italie ; l'inscription « Marco Libero » y est retrouvée.

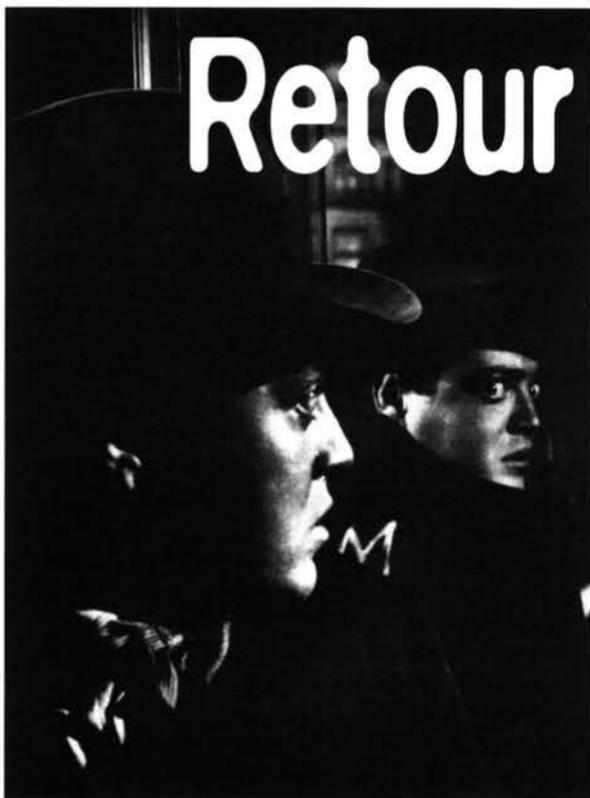
Dans la nuit du 12 au 13 février, à Paris, plusieurs agences d'intérim à capital suisse ont eu leurs serrures sabotées et, par ailleurs, leurs vitrines et murs adjacents bombés de « Solidarité avec les prisonniers en lutte » et de « Marco, la Suisse te détruit, nous abîmons la Suisse ».

Un relais de téléphone cellulaire Omnitel est incendié le 19 du même mois dans la région de Terni en Italie ; on y retrouve l'inscription « Libero Marco, liberi tutti ».

Le 27 mars Marco Camenisch est retransféré à la prison de Pfäffikon il est placé au régime d'isolement.

Pour lui écrire : Marco Camenisch
Hörnlistrasse 55,
8530 Pfäffikon, Suisse

Pour plus d'informations :
www.freecamenisch.net
Pour recevoir gratuitement la brochure « liberté pour Marco Camenisch », écrire à :
Scil'baro, 8 rue Lissignol, 1201 Genève.



Retour vers le futur...

Dans le précédent numéro, nous avons publié une chronologie des luttes contre les prisons dans les années 70-80. Nous avons trouvé ce texte dans le Bulletin du CRAS n°3. Dans cette recherche nous n'avons pas pris la peine de regarder le n°4... erreur... Il y avait là un texte du collectif Marius Jacob qui pose un certain nombre de questions sur ce qu'ont été ces actions dans leur stratégie et dans leurs objectifs. Le débat qu'il apporte reste d'actualité au moment où le projet de construction de nouvelles prisons se concrétise et où la politique sécuritaire bat son plein.

Dans le n° 3 du CRAS, vous avez publié un dossier intéressant sur les actions antiprison durant les deux dernières décennies. Une remarque, toutefois : votre partie historique ne prend en compte que la propagande par le fait, autrement dit des sabotages ou des actions spectaculaires censées poser le problème de l'enfermement, en utilisant les travers de la presse, à savoir, la recherche du spectaculaire. Il est indéniable que ces actions appartiennent bien à un mouvement qui pose la question de la prison en général ou de son fonctionnement en particulier, mais il est certain également qu'elles n'ont ni la même origine ni les mêmes objectifs.

Les actions de soutien aux maoïstes incarcérés, début 70, ne sont pas comparables avec une action comme celle des « Damnés de la terre », en 1974, et qui, si l'on en croit leur communiqué, se déclarent partisans de la destruction de toutes les prisons.

Ce n'est pas un jugement de valeur que nous portons là, mais un constat. Contrairement aux « Damnés de la terre », les « maos » ne remettaient pas en cause l'enfermement dans sa totalité puisqu'ils se sont lancés dans une campagne plus que douteuse pour le maintien en détention du notaire de Bruay-en-Artois, un certain Leroy.

De ce constat découle un premier classement possible de ces actions, beaucoup plus intéressant sur le plan de l'analyse politique qu'une simple chronologie. « Un poseur de bombe est avant tout un poseur de question », dit par provocation Jacques Vergès. Alors, penchons-nous donc sur les questions que nous posent ces bombes.

– Première question : l'action, par son contenu et sa revendication, remet-elle en cause radicalement la prison ou apporte-t-elle un soutien à une catégorie de prisonniers (militants politiques du même bord) en ayant, par rapport à eux, des revendications partielles : libération, meilleures conditions d'incarcération, statut politique.

– Ensuite, on peut prendre en compte un autre critère de classement : l'impact réel de l'action sur l'opinion publique en général et sur la population concernée en particulier. La presse est un bon instrument d'évaluation pour cela. N'étant pas particulièrement audacieuse, dans son ensemble, elle est la résultante des rapports de forces du moment. C'est en cela qu'elle est intéressante. Elle mesure l'aptitude d'une société dont elle est le produit à recevoir telle ou telle idée, telle ou telle remise en cause selon la place qu'elle lui accorde ou ne lui accorde pas et comment elle en parle. Ainsi, pour des actions antiprison en particulier, il faut rendre compte de leur traitement par la presse pour mesurer leur impact et voir dans quel contexte elles s'insèrent, quelles perspectives elles se donnent. Voir également s'il y a eu des réactions de soutien ou de rejet et de qui. Quelles forces sociales se sont senties concernées par ces actions ? Dans un sens ou dans l'autre. L'ampleur du débat qu'elles ont provoqués ou non ?

Les éventuels développements judiciaires sont un autre élément d'analyse de l'impact et des rapports de forces du moment. Par exemple, qu'est-il advenu des « Amis des taulards » de Rouen, arrêtés et écroués le 9 juillet 1986 ? Y a-t-il eu un procès ? Quel a été son retentissement ? Quel système de défense ont adopté les acteurs ? Quelles peines a demandé le ministère public ? Quelles peines a-t-il obtenu ? Nous pensons que toute démarche historique doit prendre en compte ces interrogations afin d'amener un débat, notamment sur la stratégie à suivre et les objectifs qu'on se fixe.

– Autre critique par rapport à votre chronologie : par son côté spécifique, elle donne une place démesurée à la « propagande par le fait » par rapport à d'autres types d'actions. Il est difficile d'aborder la période 70-80 dans ce domaine sans parler plus en profondeur d'autres types d'actions qui étaient

portées par des mouvements plus ou moins collectifs, tels que la GP, le GIP ou le CAP. Il y a eu notamment des batailles qui ont abouti, comme celle pour la liberté de lire en prison le livre de son choix ou celle de diffuser le CAP devant les taules parisiennes ou au palais de justice ou encore celle des QHS, qui a posé à l'époque le problème de ces lieux devant l'opinion avec un grand retentissement dans la presse, même au-delà de l'Hexagone. La bataille pour l'entrée du CAP en prison a été, elle, un échec mais elle a eu le mérite de démasquer le double langage du pouvoir.

Les années 80 marquent la régression du mouvement et sa marginalisation, sur fond d'effondrement du mouvement social et de montée en puissance de l'idéologie sécuritaire qui, elle, pose la question de la prison, à sa manière.

Résultat : toutes ces nouvelles prisons vont bientôt ouvrir pour enfermer mieux et nous avons été incapables de nous y opposer et de provoquer un débat sur l'opportunité de les construire. La seule question qui a eu un écho à ce sujet est le pitoyable débat sur le fonctionnement public ou privé de ces nouveaux établissements.

Alors que faire, maintenant et dans le futur, pour que ces lieux soient recyclés en des espaces alternatifs, ouverts et autogérés, et que l'enfermement ne soit plus qu'une idée horripilante comme, le fait qu'avant on étouffait les enrâgés entre deux matelas pour régler le problème ?

Il ne faut pas sous-estimer non plus les télescopes du mouvement antiprison avec les mouvements féministes, dans les années 70 notamment, sur la question du viol qui a vu des femmes se mobiliser pour une plus grande criminalisation du viol, en renforçant la position de l'Etat dans son rôle de médiateur de la vengeance. S'il y avait un mouvement antiprison plus puissant actuellement, il y aurait sans doute le même télescope avec les écologistes sur la question des pollueurs. De même avec ceux qui se battent pour l'obtention d'un statut de prisonnier politique, le problème n'est pas non plus résolu.

Il nous semble urgent de débattre sur ces sujets et d'y apporter des commencements de réponses.

GROUPE MARIUS JACOB
(Limoges, décembre 89)

ERRATA de la chronologie du CRAS publiée dans le n° 8

L'action au palais de justice de Paris revendiquée par le GALUT n'a pas eu lieu en janvier 1974 mais en janvier 1975.

Le 12.07.85 ce n'est pas « Ordre noir » qui signe mais « Les mutins de la mer noire »...

Me voilà transféré pour la neuvième fois en un peu moins d'un an et demi. Mais, cette fois-ci, je me retrouve à 450 km de Paris tandis que mon

dossier est toujours en cours d'instruction à Paris. J'étais au quartier disciplinaire (QD) de Fleury depuis le 6 mars et le 17 mars à 6 heures du matin, j'ai été transféré par une douzaine de gendarmes armés jusqu'aux dents vers la prison de Saint-Joseph dans le deuxième arrondissement de Lyon. Durée du trajet: 3 heures 30 top chrono (soit une moyenne de 140 km/h). A peine arrivés, les matons procèdent à une fouille intégrale en présence du directeur de toutes les prisons de la région lyonnaise: un individu grotesque habillé d'un costume guimauve et d'une cravate écarlate, une vraie dégaine de mac. Bien sûr, la fouille se passe en présence d'au moins une dizaine d'agents de l'Administration pénitentiaire, dont les fameux ERIS armés de matraques télescopiques et de gel lacrymogène au cas où. Quelques minutes après, je suis dans une cellule de mitard classique, sas de sécurité grillagé, mobilier encastré dans le sol, vitrage blindé, barreaux plus grillage à maillage très serré, système de ventilation réglé de telle façon que la température ne dépasse guère les quinze degrés. Ce dernier transfert fait suite à une décision du ministère de l'Intérieur en prévention de la guerre en Irak, susceptible de provoquer des actions violentes contre la France, à l'évasion réussie de Tino Ferrara qui pourrait éveiller certains et à la volonté affichée de tout l'appareil répressif de la république humaniste et pacifiste de me démunir des quelques soutiens qu'il me reste, à savoir ma famille et mon avocat. D'autant plus que celui-ci n'a pas été très tendre avec l'Administration pénitentiaire. Enfin, lorsqu'on sait qui se trouve à l'Intérieur, à la tête des magistrats et à la gestion des bannis de la République il ne faut pas s'outrer de tant de mesures exceptionnelles.

Les hélicoptères rôdent sur ma tête et sur celle de plusieurs DPS depuis vendredi matin à Fleury et tous les jours depuis le 17 mars, au-dessus de la prison Saint-Joseph et ses environs. Un escadron de trois cents militaires a été déployé à Lyon et ses environs, plan Vigipirate oblige. Les fouilles et les sondages des barreaux de la cellule du quartier disciplinaire que j'occupe sont quotidiens. Et bien sûr, l'Administration pénitentiaire de Lyon est aux petits soins avec moi.

Ici, j'ai fait la rencontre de Christophe, au QD depuis le 14 février. Bien sûr, il s'agit du fameux Christophe du trio détonant de Moulins. Il passe un grand

Envoleurs, envoleuses : bonsoir

salut amical à Jean-Michel et Régis. Il essaye de se soigner avec les moyens du bord au mitard après avoir passé deux jours dans une cellule d'un hôpital

pénitentiaire de la région (au lieu de huit prévus). Sa main droite est quasiment entièrement paralysée et son bras droit lui fait affreusement mal. Il a pris une balle de calibre 5.62 (type Famas) au niveau du bras juste au-dessus du coude. La balle a touché le nerf et le ligament et est ressortie. Il tente tant bien que mal de faire quelques exercices de rééducation tous les jours au mitard. Tout ce qu'il a reçu de l'Ucsa c'est des comprimés d'Effergal codéine après avoir menacé le médecin. Enfin, je veux dire l'apprenti boucher. Il dit à ses deux compagnons d'échappée: rendez-vous au prochain assaut. Il devrait sortir du mitard, si tout se passe bien, le 31 mars après avoir fait 45 jours de mitard. Moi cela devrait être le 5 avril après trente jours avec des troubles ophtalmologiques assez importants dus à l'absence de lunettes pendant plusieurs jours et au confinement dans des espaces étroits et grillagés. Malgré tout l'ambiance est excellente au mitard et tous les types passés au QD à une ou deux exceptions près ont été braves et très solidaires.

Ici, la prison (mis à part le bâtiment I où nous nous trouvons) est infestée de rats, de cafards. Les cellules sont dans un état déplorable. La prison est en cours de travaux. Le QD et le quartier d'isolement, même s'il ne veut pas dire son nom, est tout neuf (il inaugure les nouvelles prisons à la Sarkozy). Promenade en enclos individuels grillagés et entourés de fils barbelés, système électronique de surveillance... Les cellules auraient coûté 80 000 francs pièce. Pourtant, il faut attendre plus de quarante minutes pour avoir de l'eau tiède, le débit est fonction du nombre de personnes qui se lavent en même temps, les tables et les lits sont fabriqués par les prisonniers et je ne crois pas que deux mètres carrés de vitre blindée coûtent aussi cher. Bref, la Cour des comptes ferait bien de se pencher sur les travaux de la société de Guillaume Sarkozy, qui a en charge la construction des nouvelles prisons.

Salut amical à tous ceux qui me connaissent. Une pensée particulière aux isolés et aux punis

KHALED

Imaginez. Vous apprenez qu'une personne subit un traitement carcéral d'exception, une véritable torture. Arrêtée au cours d'une manif en juillet 2002, elle se fait tabasser, placer en garde à vue avec un poignet cassé. Elle passe en comparution immédiate, accusée d'avoir fracturé la main d'un policier. Dans l'attente du report de son procès, elle est incarcérée et mise en isolement: seule en cellule, seule en promenade, n'ayant droit à aucune visite. Or, sachant que l'absence de tout contact humain, le fait de subir un enfermement en espace restreint provoque de graves séquelles psychologiques (angoisse, trouble du langage, distorsion de la perception de l'espace et du temps, souffrance affective...), vous demandez un parloir. Vous vous heurtez à l'inertie de l'administration, les parloirs sont refusés. Vous finissez par apprendre officiellement qu'elle subit ce traitement inique en raison de ses opinions: elle serait contre les prisons. Vous décidez de réagir. Un vendredi d'été, pour obtenir ce parloir refusé, vous décidez avec seize autres personnes de faire une occupation (pratique courante de lutte sociale) de l'annexe du ministère de la Justice à Strasbourg. Vous arrivez. Vous sonnez. On vous ouvre. Vous entrez. Vous conviez les employés présents à sortir, mais ceux/celles-ci désirent rester, l'un d'entre eux en ayant même reçu l'ordre de sa hiérarchie. Tout se passe bien jusqu'à l'arrivée de forces de police disproportionnées: GIPN, BAC...

À partir de là, les événements prennent une tournure surréaliste. Armés jusqu'aux dents, les policiers font une entrée fracassante dans les locaux, avec force dégâts. Vous menotent, vous insultent, vous humilient, vous tabassent dans les toilettes. À l'extérieur, trois personnes venues vous soutenir se font elles aussi tabasser et embarquer (jugement pour outrage et rébellion le 20 mars 2003). On vous embarque pour 48 heures de garde à vue, dans des conditions, qui, quoique habituelles, n'en sont pas moins insoutenables: deux sandwiches en deux jours, rien à boire, pleurer pour aller aux toilettes, isolement, pressions psychologiques... vous apprenez que vous êtes accusé d'avoir commis une prise d'otage. Un fourgon cellulaire vous conduit au tribunal. Vous passez devant le procureur. Puis une juge des libertés vous explique qu'elle a reçu l'ordre de ne libérer personne. Le périple se poursuit alors jusqu'en prison. L'accueil chaleureux des détenus n'est pas sans apporter un réconfort certain (ils/elles avaient en mémoire les ballons envoyés au-dessus des hauts murs avec des slogans contre toutes les prisons, ils/elles nous ont félicités d'« occuper » ainsi la justice). Puis direction le tribunal de grande instance pour une comparution immédiate spectaculaire: devant une telle mascarade, et se rangeant à la plaidoirie des avocats de la défense, le tribunal se déclare incompétent. Ouf, vous êtes libéré après 96 heures de supplice!

Cette occupation et les péripéties qui l'ont suivie auront quand même servi à quelque chose: peu après, le prisonnier que vous soutenez obtient sa sortie d'isolement et des parloirs. Mais ça ne s'arrête pas là pour vous: hors de lui, le pro-



Avec des parquets pas vernis, on fait du petit bois!

cureur s'acharne et fait appel.

Cinq mois après, le 6 février 2003, cour d'appel de Colmar. Les six heures d'audience révèlent une sinistre comédie: les témoins à charge et la partie civile apporteront les preuves que non seulement ils/elles n'ont pas été séquestrés, mais que ce sont les forces de l'ordre qui ont bloqué de l'extérieur toutes les sorties du bâtiment. La partie civile précise l'avoir déclaré aux policiers, qui ont sans doute dû oublier « par mégarde » de le notifier dans le procès-verbal. Impossible de conclure à la séquestration.

Jusqu'au-boutiste, le parquet saucissonne le chef d'inculpation, abandonne la séquestration et se rabat lâchement sur l'accusation connexe de violation de domicile au prétexte que le nombre fait la contrainte. Pourtant vous aviez sonné. On vous a ouvert. Vous êtes entrés.

Verdict trois semaines après, le 27 février 2003: quinze jours de prison avec sursis pour violation de domicile. Le juge vous lance un avertissement: « Vous avez intérêt à vous tenir à carreau pendant cinq ans. » Telle est la réponse au souhait émis par le parquet lors du procès: « Il faut mettre un coup d'arrêt à ces occupations sauvages qui sans cela se multiplieraient. » C'est la pratique même de l'occupation comme forme de lutte concrète qui est évidemment visée.

Par rapport aux réquisitions de première instance, ce jugement est un aveu d'échec de la machine judiciaire, obtenu, outre la faiblesse de l'accusation elle-même, grâce à l'organisation d'une défense collective de tous les inculpés et à la mobilisation de ceux/celles qui ont occupé, occupent toujours et occuperont encore longtemps (en particulier les collectifs autonomes de sans-papiers). Il reste cependant que malgré le caractère dit « symbolique » de la peine, à travers ce jugement, l'occupation peut maintenant devenir un délit. Cela ne concerne pas seulement les 17, pas seulement No Border, pas seulement les militants. C'est une atteinte, une de plus, aux pratiques de lutte qui sortent des cadres institutionnels de contestation. A quand la pénalisation des manifestations?

La chasse aux terroristes: un prétexte très pratique pour discréditer et réprimer toute contestation.

Nous n'acceptons pas cette intolérable mise en scène: sous couvert d'une prétendue indulgence, le verdict est une grave atteinte aux libertés publiques. Nous examinons donc la possibilité de nous pourvoir en cassation. Trois personnes passent en procès le 20 mars et risquent une lourde condamnation pour justifier les violences policières qu'elles ont subies devant notre occupation. Le verdict d'ores et déjà obtenu dans ce montage procès(or)durier ridicule discrédite explicitement toute velléité punitive à leur encontre.

Nous ne nous laisserons pas terroriser.

Nous exigeons la relaxe de tous les inculpés pendant et suite au campement No Border.

Les 17 occupants et le collectif de soutien aux inculpés No Border.

Pour Yves Loviconi

Comité de soutien à Yves Loviconi
Cyrille Beerens
130, rue de Verdun, 92800 Puteaux
Tél : 06 309 349
Site internet : <http://comiteloviconi.free.fr>

Le 3 juin 2002, à Marseille, une jeune mère de famille dépressive, en instance de divorce, met fin à ses jours avec l'arme de son ami, Yves Loviconi.

Quelques semaines plus tôt, celui-ci avait dénoncé des pratiques douteuses et des détournements de fonds, dans le cadre des ses activités professionnelles. Menacé à plusieurs reprises, il avait été contraint de se procurer une arme, qu'il gardait le plus souvent dans la cave de son immeuble. Sa compagne ne l'ignorait pas. Après une nouvelle dispute avec son ex-mari, sous prétexte d'aller prendre l'air, elle descend à la cave. Yves Loviconi, s'inquiétant de son absence, la retrouve quelques minutes plus tard se pointant l'arme sur la tempe. Il tente de la maîtriser (un premier coup de feu part en l'air), mais la jeune femme se dégage et parvient à se tirer une balle dans la tête. Loviconi appelle immédiatement les pompiers, prévient la police et tente lui-même de la ranimer.

Transportée à l'hôpital, elle décédera le surlendemain. Malheureusement, les tamponnements et les divers prélèvements effectués sur la victime n'ont lieu que tardivement. Yves Loviconi, lui, a des traces infimes de poudre provenant du premier coup de feu sur une main. Mis en examen pour homicide, il est incarcéré aux Baumettes. Pourtant, le juge d'instruction, Régis Molat, est déjà quasiment convaincu de l'innocence de l'accusé. Après 5 mois d'incarcération, toutes les analyses établissent le suicide comme

probable et confirment toutes les déclarations du prévenu. Le 6 Novembre 2002, Yves Loviconi est remis en liberté.

Mais voilà, celui-ci a un passé judiciaire. Incarcéré dans les années 80 pour une série de braquages, qu'il a toujours affirmé avoir commis au bénéfice du FLNC, il ne sera libéré que 13 ans plus tard, après un long imbroglio judiciaire. L'affaire avait entre-temps fait la une des journaux à plusieurs reprises.

À son arrivée à Marseille, il crée une association culturelle et anime régulièrement une émission de radio. Homme de dialogue, qui du fait de son séjour prolongé en prison, n'avait pas vécu les guerres fratricides entre factions nationalistes, il n'a eu de cesse, depuis sa libération, de rapprocher les différents points de vues, et de promouvoir la culture corse.

Ce passé judiciaire et cet engagement militant ne plaisent pas à certains magistrats. Le parquet fait appel de la décision de mise en liberté et il est réincarcéré le 19 décembre.

Yves Loviconi n'aura eu le temps que de se recueillir sur la tombe de Béatrice, en compagnie des parents de celle-ci qui le soutiennent.

La cour d'appel d'Aix-en-Provence examinait le 15 Janvier 2003 une nouvelle demande de mise en liberté, alors que 4 experts jugent le suicide probable et les déclarations de Loviconi compatibles avec leurs conclusions. Malgré cela, Yves Loviconi n'a toujours pas été remis en liberté. L'accuser du meurtre de sa femme qu'il aimait, alors que celle-ci s'est suicidée, est une torture morale inacceptable. Pourquoi Yves Loviconi aurait-il tué sa compagne ? Il appartient à la justice d'établir ce mobile. Elle a été jusqu'à présent incapable de le faire et semble bien peu pressée de faire procéder à une reconstitution pourtant ardem-

ment réclamée par la Défense.

Il est en droit, et nous sommes en droit, de nous interroger sur les réelles motivations d'un Parquet impuissant à fournir le moindre élément de culpabilité

S'agit-il de faire payer une seconde fois l'engagement militant de Yves Loviconi ?

S'agit-il de museler une voix qui compte lorsqu'il s'agit de défendre, de faire aimer et comprendre la Corse ?

S'agit-il d'une forme de répression politique ?

S'agit-il pour les magistrats d'Aix de régler leurs comptes avec les juges d'instructions de Marseille ?

Si nous étions un jury, nous répondrions oui à toutes ces questions et personne ne pourrait faire appel de notre détermination à le faire innocenter.

Derrière cet acharnement, l'erreur judiciaire se profile déjà.

Quand j'ai appris ton incarcération pour avoir tué une femme, la femme avec qui tu partageais ta vie, je ne l'ai pas cru. Je te connais suffisamment.

Un des arguments qui justifie ton incarcération serait ta prétendue dangerosité, qualificatif institutionnel pour désigner les personnes comme toi qui refuse de plier, de se soumettre, d'accepter l'intolérable même s'il est légalisé, lettres de noblesses que tu as obtenue lors des divers mouvements de luttes auxquels tu as participé à l'intérieur.

Selon les dernières nouvelles la reconstitution des faits qui a eu lieu le 21 mars n'a pas permis de convaincre les magistrats de ton innocence. Ils ont décidé de te maintenir en détention.

Tiens le coup. Avec le temps le deuil se fera et la vie reprendra le dessus. La beauté et le courage d'hommes comme toi donnent la force, l'humanité et la joie nécessaire pour imaginer un monde bâti sur des rapports radicalement différents. A bientôt...

NADIA.

Ça suffit le gâchis !

Entre deux massacres à grand coup de « patriotisme », on entend les journalistes nous recauser de Richard Durn et ça m'énerve parce que, en fait, de Durn on en cause pas, c'est plus la peine, c'était un « fou », un « paranoïaque », et un « forcené », affaire classée, tous les journalistes sont d'accord là-dessus, tous ensemble avec unanimité (il paraît que ça rapporte mieux question pognon, si les journalistes disent tous la même chose, c'est pas moi qui le dis mais je sais plus quelle grosse huile du milieu). Non, on nous cause du rassemblement des familles des gens qu'il a tués, dont on nous dit qu'ils ont été comme qui dirait « victimes de leur devoir », un peu comme les flics sont « victimes de leur devoir » quand ils pourchassent un môme terrifié et qu'ils se prennent un arbre en pleine tronche - Attention, on va pas me faire dire ce que j'ai pas dit : de ma vie entière, j'ai jamais souhaité la mort de quelqu'un, enfin pas vraiment, et personne ne me verra jamais me foutre de la gueule de

celui qui pleure un proche disparu - Mais quand même, avant que j'en vienne à ce qui nous intéresse, en tout cas, ça m'intéresse moi, Richard Durn donc, faut voir de plus près ce qu'étaient ces victimes, dont on ne cesse de nous dire qu'elles étaient innocentes comme s'ils avaient peur qu'on en doute. C'était donc des élus municipaux. Bon, on sait tous comment on devient élu municipal : faut connaître Pierre ou Jacques qui est un peu introduit chez les politicards, faut le persuader qu'on va lui servir à quelque chose et qu'on va lui ramener les voix d'un petit groupe qu'on représente (si t'es un « rebelle » par exemple, mais que t'as su en faire un petit fonds de commerce qui se tient, te voilà intéressant), ensuite tu vas serrer des pognes, sourire sur des affiches, bon je traîne pas, on sait tous comment ça se passe, même si y en a encore qui se demandent comment ça se fait, ce doit être des gens qui croient encore aux vieilles lunes de l'anarchie, des d'arrières quoi, qui se font régulièrement engueuler à Porto Alegre - ce tas de collabos. Bref, voilà nos élus ils font tout pour se faire remarquer, ils gueulent pendant des semaines : c'est moi qu'il faut choisir ! Vous me jugerez sur mes actes ! Alors quand Richard Durn se demande de ce qu'il pourrait bien emporter avec lui dans

« J'ai apporté dans la lutte une haine profonde, chaque jour avivée par le spectacle révoltant de cette société où tout est bas, où tout est lâche, où tout est laid. »
(Émile Henry)

la tombe, eh ben il s'en souvient et il les juge sur leurs actes et... Vlan ! Non seulement il ne les a pas oubliés mais en plus il les aime pas, on peut dire qu'il l'a fait clairement comprendre. Les voilà tout étonnés, on dirait l'Amérique quand elle réalise que des tas de gens ne l'aime pas. Ça alors ! et avec ça on est tellement bon. Ah, ça pour être bon, ils sont bons, y'en a pas un pour dire merde, pas un mot plus haut que l'autre, ils sont forcément bons puisqu'ils sont tous d'accord. Fini le prétendu « angélisme » de la gauche, qui n'a jamais été que le 2+2 = 5 d'Orwell, on en vient à un non moins prétendu « réalisme » : les pauvres c'est des salauds, d'ailleurs ils votent

même pas, on va mettre tout ça au frais, c'est surtout pour leur bien d'ailleurs parce que dès que tu les laisses ensemble ils se mettent sur la gueule, ils cassent la vitrine du commerce, ils parlent fort et ils font peur à la concierge, bref, ils ne sont pas sortables et moins on les voit mieux on se porte. Mais maintenant on est dans la patrie des droits de

l'homme, première destination touristique du monde. Alors comme on peut quand même pas tout fourguer aux matons, on a des « acteurs sociaux » et des élus municipaux. Donc un élu municipal c'est chouette : regarde-le se battre pour qu'on lui ramène une entreprise où les jeunes pourront décrocher leur premier emploi de téléfonage, écoute-le réclamer pour qu'on ne se fasse plus chouraver son portable et son pilote à palmes (agenda téléphonique) : « Des flics ! des flics ! Pourquoi qu'on en a pas plus ! On pue de la gueule ou quoi ? », vise un peu ses initiatives pour amuser les jeunes et les détourner de leurs sales instincts de petits cabochards : et que j'ajoute les fêtes MaxiMax, les théâtres de rue subventionnés avec leurs mecs en échasses (ils sont pas tordants avec leurs costumes de Charlot ? Et quelle poésie !), les clubs pour l'emploi avec jeu de rôle, histoire de savoir minauder devant le chef pour avoir sa place de caissière. D'où l'étonnement de l'élu municipal : mais qu'est-ce qu'il avait contre nous ce Durn à la fin ? Voilà un gars qui n'avait pas de petite copine, pas un seul copain, qui n'en foutait pas une - M. Durn voulait pas faire un boulot de merde -, et qui annonçait que la mort allait enfin le libérer. Dirait-on pas qu'il était en taule ? Ben non.

Sa prison, c'était lui, et il avait décidé que c'était pour perpétuer - il disait « Je suis un raté » et « J'ai une vie de lâche et de crétin ». S'il avait pas passé son temps à se fourrer le nez dans le nombril, il aurait peut-être vu que c'était pas lui qui ne tournait pas rond.

Bien sûr, on voit d'ici la gueule du recruteur qui lui propose d'être maton-chef pour lycéens quand Durn va lui raconter qu'il rêve d'aller nager avec des dauphins ou d'arpenter les déserts et de rencontrer des gens. Alors qu'il y a les congés payés ! Qu'est-ce qu'il lui faut ? Rencontrer des gens, quelle idée ? ! Il aime pas les collègues peut-être ! Et voilà, à force de lui répéter qu'il était maboul, il ne savait plus trop où il était alors, comme Napoléon c'était trop banal, je serai Hitler a-t-il décidé, ou Pol Pot, ou Staline tiens. Il ne devait pas connaître Auguste Vaillant ou Emile Henry quoiqu'ils avaient plus en commun, vu que la situation n'a pas trop changé : Dans la vie, il y a ceux qui creusent et il y a ceux qui ont le revolver, comme dit Clint Eastwood dans je ne sais plus quel film. Mais Durn, tout Hitler qu'il avait décidé d'être, il ne s'est pas attaqué à un rabbin ou à une mosquée, c'est des élus municipaux qu'il vise, le maire surtout, une « communiste ». Je ne la respectais pas, il a dit aux flics. Ben merde alors : de quoi j'me mêle ? Il peut pas aller voter comme tout le monde ? On n'est pas en démocratie peut-être ! Non, M. Durn veut régler ses comptes tout seul, il va s'entraîner en Suisse sur des cibles en carton, il s'avale une tablette de Prozac et hop c'est en planant qu'il va cracher sur la liberté, l'égalité et la fraternité® garanties par Pinaut-Printemps-La Redoute avant de répandre sa cervelle quai des Orfèvres. Pauvre con va, comme s'il y en avait assez des gars comme toi, des que ça dégoûte de se virtualiser, des que ça débecte la bienfaisance hystérique, des qui pensent pas qu'on est dans le meilleur des mondes possibles et qui ne veulent pas en faire « profiter » tous ces pauvres du Sud et de l'Est qui n'ont rien demandé.

A tous les Durn du monde qui sont encore en vie, sortez-vous le doigt du cul bordel ! Ça suffit le gâchis ! C'est que ensemble qu'on pourra leur mettre sur la gueule.

Salut et fraternité,

UN LECTEUR

EL OJO DE LA LEY

En Espagne comme partout en Europe les mineurs sont dans l'œil de la loi. Une loi qui se fait de plus en plus répressive et normative. Répressive par la loi votée en 2000 sur la responsabilité pénale des mineurs, normative par la loi sur la protection juridique des mineurs votée en 1996.

La loi de protection juridique des mineurs, ou quand l'Etat vole au secours des plus déshérités. L'objectif de cette loi est d'agir en matière de tutelle des mineurs. Les mineurs concernés sont les mineurs de familles à «risque». Si la loi se contente de cet unique mot, pour le moins flou, l'institut madrilène du mineur et de la famille définit en 1999 le risque comme : familles en difficulté économique, parents très jeunes, père ou mère atteintE de maladie chronique, père ou mère handicapéE, grossesse dans la pré-adolescence ou

l'adolescence où le père est inconnu (risque d'abus sexuel), grossesses trop rapprochées et/ou familles avec un nombre trop élevé d'enfants.

C'est bien sûr l'école qui sera le lieu privilégié de la surveillance sociale des mineurs à «risque», l'obligation scolaire étant portée de 14 ans à 16 ans. Surtout, les mécanismes de mise sous tutelle sont simplifiés et deviennent des procédures administratives, et non juridiques. Au contraire c'est aux parents de tenter des recours en cas de séquestration de leurs enfants.

La loi de responsabilité pénale des mineurs :

Celle-ci est toute en répression, sous couvert de «mesures» on applique de véritables peines aux mineurs en danger. Le spectre de l'âge pénal est de 14 à 21 ans subdivisé en 3 parties : de 14 à 16, de 17 à 18, et de 18 à 21. Bizarrement c'est une circonstance

aggravante d'avoir plus de 16 ans (par rapport aux lois sur les mineurs) dans le cas de violence, intimidation, ou mise en danger de personne, et atténuante d'avoir entre 18 et 21 ans (par rapport aux lois pour adultes) s'il n'y a ni récidive, ni violence, ni intimidation. Ainsi, sous couvert d'alléger le régime pour les jeunes adultes, ils durcissent les lois sur les ados, en y rajoutant au passage des amendes pour les parents.

Dans un premier temps nous vous livrons ici le témoignage d'une intervenante dans un centre de jour, recueilli à Valencia à l'automne 2002, et le témoignage d'une mère victime de l'Etat espagnol et de sa politique de protection. Ce dernier texte est issu d'une excellente revue madrilène : «Canijin», c'est la revue du centre alternatif d'information sur les enfants et les jeunes : Calle lope de Rueda, 58, Bajo Ida, 28009 Madrid.

« *Iniciativas solidarias* » (initiatives solidaires) est une association née de l'inquiétude de personnes venant du monde de l'éducation et qui avaient été en contact avec des prisonniers et prisonnières. Elles ont présenté il y a une dizaine d'années un projet sur le thème de la prévention auprès des mineurEs au gouvernement de la communauté valencienne et au ministère des Affaires sociales de Madrid, qui l'ont approuvé et financé. « *Iniciativas solidarias* » dispose aujourd'hui de trois locaux dans différents quartiers de Valencia : dans le Local emploi jeune et le Centre de formation professionnelle, il s'agit d'aider des jeunes peu diplômés à trouver un emploi ou à se former à la vente par exemple, ou à la mécanique, et le centre de jour « *Acollida* » accueille des mineurEs en rupture scolaire de 14 à 17 ans, on y trouve des ateliers professionnels (menuiserie, électricité...), manuels (jonglage, art plastique), et d'aide à l'obtention du brevet scolaire (le niveau minimum pour pouvoir reprendre des études en Espagne). Voici, en partie retranscrit, un entretien avec une éducatrice du centre *Acollida*.

- Tu peux me parler du centre, comment ça se passe, qui y vient ?

- Le centre de jour a une capacité maximum de 25 jeunes mais il arrive qu'il y en ait moins. L'encadrement est de 3 personnes fixes, éducatrices : Anna, Toni et Mati, et de 5-6 volontaires ou des étudiantes en stage. Ici nous travaillons beaucoup individuellement, nous sommes très attentives aux nécessités et aux carences de chacun et chacune, bien qu'il y ait un horaire global, des règles communes et une cantine pour tout le monde. Mais si un ado est analphabète, il aura une attention à la lecture et à l'écriture spécifique. Bien qu'après il puisse aller à l'atelier électricité avec le reste du groupe. On agit de manière individualisée, un atelier peut avoir lieu pour une seule personne. On croit dans les petits groupes, parce que les carences sont très fortes et il faut y remédier. La caractéristique principale des jeunes qui viennent nous voir c'est d'être des enfants en situation d'échec scolaire, pour nous c'est plus l'échec du système éducatif mais bon, appelons-le comme ça. Ces enfants viennent souvent de situations familiales assez compliquées. Il y a aussi des ados avec des problèmes judiciaires, dans ce cas on prend seulement des filles et des gars qui sont en liberté surveillée, on ne veut pas participer à d'autres mesures de justice.

Pour nous ce serait suffisant qu'une jeune vienne nous voir et dise : « Ca me dirait de venir ici ! ». La première chose qu'on leur dit c'est : « Passez quelques jours au centre, et si ce qu'on fait ici vous plaît réellement, restez. » Aujourd'hui il n'y a aucun enfant, ou presque aucun, qui vienne ici sans que les services sociaux ne le sachent. Et de fait la majorité des enfants qui viennent, viennent de la part des services sociaux, ou directement de l'administration régionale des Affaires sociales, ou sont orientés par les collèges à cause de l'échec scolaire. Ya longtemps, des filles et des gars venaient au centre de jour et nous n'étions pas obligés d'en informer les services sociaux, mais aujourd'hui tout est tellement fliqué, que de toute façon ils savent qu'ils/elles sont au centre de jour, même si nous ne disons rien, ils s'en rendent compte. C'est sûr aussi que c'est dû au fonctionnement de l'infrastructure sociale : quand une famille a des problèmes économiques c'est clair qu'elle va demander de l'aide aux services sociaux, pour qu'on lui donne quelque chose. Et eux le premier truc qu'ils te demandent c'est toute ta vie, qui es-tu, où vis-tu, combien d'enfants tu as, qu'est-ce que tu fais, tu es mariée, t'es pas mariée, etc. Ils se mettent au courant de tout, donc ils te donnent quelque chose mais ça y est, t'as perdu l'anonymat, tu es une personne qui est dans le sac des pauvres, avec des aides de l'État, et donc aussi avec des demandes de la part de l'État.

- Tu disais que vous n'êtes pas obligés de dire quoi que ce soit aux services sociaux, vous n'avez aucun contact avec eux, ni contrôle, ni rien ?

- Si, quand ils nous envoient des jeunes c'est clair que si. Ici à Valencia, il y a

5 grands arrondissements, chacun contient plusieurs quartiers, et dans chaque arrondissement il y a un centre municipal de services sociaux. Donc si une travailleuse sociale t'envoie un gars, à partir de là elle t'appelle et te demande comment ça va, s'il vient ou pas. De toute façon, là où il y a le plus de contrôle, et c'est logique aussi, c'est pour ces garçons et ces filles qui sont

sous tutelle de l'administration, là c'est clair que le foyer t'appelle presque tous les jours. Nous, quand une fille ou un garçon vient au centre de jour, on lui dit que sa mère, sa tante, les gens du foyer, vont nous appeler pour vérifier sa présence et que nous on leur dira. Mais nous ne voulons pas tromper un gamin, il doit savoir que tous les jours on nous appelle. Il doit savoir que sa vie est contrôlée.

- Et tu dis que dans le centre il y a seulement des jeunes qui sont en liberté surveillée, mais y a pas de jeunes qui ont d'autres mesures judiciaires, pourquoi ?

- Les mesures judiciaires sont très nombreuses. Avec la nouvelle loi pénale des mineurs, y a des mesures à appliquer en milieu ouvert, et d'autres à appliquer en milieu fermé. Donc la liberté surveillée c'est une mesure en milieu ouvert, il y a un contrôle de l'ado, qui doit faire une activité, mais c'est dans la rue et c'est totalement ouvert. Mais cette loi essaie de combiner le répressif et l'éducatif, et ça nous ne l'acceptons pas. Et même dans la loi, il y a une mesure qui s'appelle « assistance à un centre de jour », qui pourrait se confondre avec le fait qu'un ado vienne à notre centre de jour, mais ça n'a rien à voir. Parce que quand un ou une ado vient au centre *Acollida*, nous on lui raconte ce qu'on fait, on les laisse rester une semaine ou deux pour voir si ça leur plaît. L'assiduité c'est quelque chose que nous devons obtenir par nos efforts, parce que si une ado vient ou pas au centre dépendra surtout de nous, les gens qui travaillons ici, si nous la motivons suffisamment pour qu'elle soit contente de venir tous les jours. Mais la loi voit le centre de jour comme une mesure répressive, elle doit venir tous les jours, et c'est obligé. Donc pour nous, qui presque toutes sommes éducatrices et qui venons de pédagogie, de l'enseignement de disciplines de l'éducation, ça nous dépasse qu'on punisse un gamin et qu'en plus on lui dise que c'est éducatif, donc on leur a dit que non, qu'on ne comprend pas ça, et qu'on ne veut avoir aucune mesure judiciaire de centre de jour, aucune peine à accomplir, ça nous semble une horreur.

- De quand date cette loi pénale des mineurs ?

- La loi de responsabilité pénale des mineurs est sortie en 2000, elle est entrée en vigueur en 2001, et qu'est-ce qu'elle dit ? Que jusqu'à 18 ans, tu ne vas pas à la prison des adultes, parce que des centres de rééducation pour mineurs ont été créés pour les jeunes de 14 à 18 ans. Parce qu'avant cette loi, à partir de 16 ans tu pouvais aller en prison pour adultes, et maintenant on te dit que jusqu'à 18 ans, tu n'y vas pas. Comme c'est chouette ! Mais ça ne se passe pas comme ça selon nous, en fait maintenant, à 14 ans, tu peux déjà aller devant le juge, et tu ne vas pas dans une prison pour adultes, mais dans ce qui s'appelle des « centres de rééducation pour mineurs », nous on appelle ça des prisons pour mineurs. Et en plus, même si ça fait peu de temps que ça existe, dans de nombreux cas c'est bien pire que dans les prisons pour adultes. C'est un jeu un peu malveillant tu vois, par exemple la loi dit « mesures », quand ces mesures sont en fait des peines, des condamnations.

La partie la plus dure ce sont les mesures en régime fermé, qui sont plus ou moins comme la prison. La loi concerne les ados de 14 à 18 ans. Donc les mesures seront plus ou moins graves selon l'intensité du délit, l'âge auquel tu le commets, et s'il y a récidive. Pour commencer, il y a la réprimande, c'est quand tu vas chez le juge et qu'il te dit : « Mais Maria, ça il faut pas le faire parce que ça ce n'est pas bon pour toi », c'est du paternalisme. Et c'est rien de plus que ça, mais si tu recommences, tu passes d'une réprimande à une peine. Sinon elles envisagent aussi quelque chose qu'elles appellent la « réconciliation », ça c'est pour des délits tellement petits que nous pensons que ça ne devrait même pas être l'affaire de la justice. Deux filles se battent au collège, et au lieu que ce soit la prof qui les réunisse, ou leur mère, maintenant c'est le juge qui le fait. Tout est criminalisé. Il y a les libertés surveillées dont je te parlais, c'est quand tu as commis un délit, soi-disant pas très grave et bien sûr y a pas eu de sang, ni d'intimidation, et pour la première ou la deuxième fois. Donc t'es en train de faire une activité mais chaque semaine tu dois aller voir une équipe qui s'occupe de ta liberté surveillée, pour avoir un rendez-vous avec elle, pour voir comment ça le fait, pour voir si tu te présentes aux activités. C'est comme un contrôle, mais en liberté. Après il y a aussi une peine où tu es en liberté, qui est l'assistance à un centre de jour. Beaucoup de ces mesures, comme la loi est nouvelle, n'ont pas les moyens d'être mises en place. Donc à l'heure actuelle il n'y a toujours pas de centres de jour comme mesure, et on nous a même proposé d'en être un et nous avons dit non. Mais d'ici peu c'est sûr qu'il y aura des centres de jour, et les ados qui iront là-bas seront en train de purger une peine. Ensuite on peut retirer le permis de moto à des ados, ou empêcher qu'elles/ils le passent. Et pour les ados qui ont des problèmes ou causent des problèmes seulement les week-ends, on les assigne à domicile. On peut aussi interdire la licence de détention d'armes, y a beaucoup d'ados qui en ont une pour aller chasser ou pêcher, donc ça ●●●



... aussi on leur interdit. Et après il y a les travaux au bénéfice de la communauté, qui sont aussi assez critiquables: quand une gamine fait quelque chose qui est préjudiciable pour la société, on pense qu'en faisant un travail qui bénéficie à la société, ce sera comme réparer quelque chose qu'elle a dégradé.

On va voir, ce sera autres mesures d'accord, et on entre dans les mesures en régime fermé. Et dans toutes les mesures, en régimes fermés, il y en a de trois sortes, qui sont celles de régime ouvert, régime semi-ouvert et régime fermé. C'est-à-dire qu'on chope une fille, et elle est condamnée à une peine d'un an mais en régime ouvert. Donc cette fille irait dormir dans un centre, mais le jour elle aurait une vie super normale au dehors. Le régime semi-ouvert ce serait que cette même fille n'irait pas au collège du quartier, mais au collège qui appartient à ce centre. Les activités extra-scolaires, elle les ferait aussi dans le centre ou, si elle a un très bon comportement, peut-être elle pourrait aller à quelque chose qui se ferait dans le quartier. Mais elle doit aussi dormir au centre. Et ensuite, le régime fermé, c'est là où tu ne peux sortir pour rien au monde dans la rue. Le collège, les activités seraient dans le centre. Après, les week-ends, selon ton comportement, selon tes relations familiales, si tu as une famille ou non, dans certains cas on envisage que tu sortes, et dans le cas du régime ouvert c'est assez normal, mais on peut arriver à l'autre extrême: tu ne sors jamais. Et aussi, dans ces centres, il y a des centres moins durs, qui sont souvent ceux de l'administration, ou il y a des centres très très durs qui sont vraiment des prisons pour mineurs et qui, pour ce que nous en savons pour le moment, sont surtout gérés par des organismes privés, des associations, des entreprises qui sont en train de monter ce genre de structures et qui deviennent les gestionnaires de la liberté ou plutôt de la prison de ces garçons et de ces filles.

Et je veux vous parler aussi de quelque chose qui nous semble horrible, c'est que dans la réglementation des punitions de ces centres, il y a l'isolement. Donc on peut enfermer un gamin ou une gamine 7 jours, dans une cellule d'isolement, sans aucune sorte de stimulation sensorielle, sans aucun contact avec rien, ni personne pendant 7 jours. En plus si elle passe 7 jours en isolement, cette gamine sort de l'isolement et continue d'être en colère, et si elle fait quoi que ce soit, on peut la réenfermer 7 jours. En plus on peut la menotter au lit, lui donner des drogues légales pour la domestiquer, et ça en plus ça se fait assez souvent dans une mesure d'internement que sont les centres thérapeutiques. Que sont les centres thérapeutiques? Ben, quand un juge, et surtout de l'équipe technique, les professionnels qui informent le juge de l'histoire de cette gamine, considèrent qu'elle a un quelconque problème de toxicomanie, ou mental, ou de comportement, on va la mettre en régime thérapeutique. Ce sont les centres les plus durs, nous, nous les comparons aux hôpitaux psychiatriques pour adultes. Et là-dessus nous avons la certitude qu'on les maltraite, qu'on les torture, qu'on les menotte, qu'on les drogue.

Et pour terminer, deux choses très fortes: premièrement, on dit que dans l'État Espagnol, comme dans d'autres endroits, il y a des jeunes terroristes, ce qui permet d'appliquer une durée des peines d'internement brutale. La liberté surveillée, les travaux au bénéfice de la communauté, les assignations à domicile le week-end, l'assistance à un centre de jour, toutes ces mesures en liberté, durent généralement entre 6 mois et un an, elles sont révisables. Mais si tu es ado et que tu brûles un container, ou un bus, surtout dans un village basque, et si on t'accuse d'acte terroriste, à 14 ans tu peux te prendre 10 ans, en centre d'internement, plus 5 ans de liberté surveillée. Tu vois, comme ça, carrément. Et enfin, la dernière chose c'est la responsabilité solidaire. Si toi tu voles une voiture, t'as 15 ans, tu la voles, tu la fous en l'air. Et ben toi, tu vas avoir une peine pour avoir volé la voiture et pour l'avoir abîmée, mais d'autre part tes parents vont payer la voiture. Qu'ils aient l'argent ou non, hein. Et ça c'est très sérieux et très préoccupant parce que, en dehors du fait que des ados très jeunes entrent dans des processus délictueux, il y a des familles très pauvres avec beaucoup de problèmes économiques, qui en plus de toute la problématique éducative avec leurs enfants, doivent payer les assurances pour la rupture de telle vitre, de tel truc... Et qu'est-ce qu'on veut avec ça? Que les parents en demandent plus à leurs enfants? Mais ça c'est une connerie, parce que dans ces familles, les enfants échappent déjà à tout contrôle, elles ont perdu le contrôle depuis bien longtemps. C'est pas d'un coup parce que son père va la punir que ça va changer quelque chose: «Regarde, maintenant je dois payer 200 000 pesetas à cause de toi, je te laisse plus sortir le soir.» Mais elle se barre de chez elle depuis qu'elle a 12 ans. Au niveau éducatif, ça n'a aucun sens, au niveau répressif, elles sauront ce qu'elles font, mais on est en train de générer plus de haine, plus de précarité et plus d'injustice. Donc finalement on rentre un peu dans la question: les enfants, à quoi ils servent? A gagner de l'argent, à chaque fois y a plus d'entreprises privées. Des entreprises privées qui en même temps gèrent une maison de retraite et une prison pour mineurs, et ne s'en émeuvent pas, et gèrent deux programmes, et sont en train de gérer l'éducation des enfants déviants. Et ensuite elles deviennent concessionnaire automobile, ce sont des entreprises qui n'ont aucune motivation éducative, ce sont des entreprises qui se rendent compte que le thème de la répression est un thème qui rapporte de l'argent. Et puis le budget pour les mineurs est énorme, là je ne me souviens plus exactement. Mais par exemple ce que Diagrama, une des entreprises privées qui gèrent des centres pour mineurs, reçoit de l'État pour chaque enfant... mais ce sont des milles et des cents, c'est incroyable. Et cet argent, où il va? En éducation pour les gamines? Non, dans l'infrastructure du centre, dans le salaire du directeur, dans le salaire du sous-directeur, le salaire du coordinateur, de l'éducateur, du personnel de nettoyage. Tout cet argent ne sert pas à l'éducation, mais sert à l'infrastructure et ce sont des millions et des millions hein. C'est un commerce, et un commerce en or. Et ici nous le disons, si après tant d'années de prison dans l'État Espagnol, chaque fois il y a plus de prisons, chaque fois il y a plus de gens en prison et chaque fois il y a moins de personnes réinsérées parmi celles qui sont allées en prison, donc si avec les adultes on voit déjà que les prisons ne servent à rien, quel sens ça a que la société enferme les enfants? Un sens commun? Aucun. Un sens économique? Et bien oui, sûrement que si, c'est clair.

Interview réalisée à Valencia (Etat espagnol) en septembre 2002

« Ils m'ont pris mes enfants et ne me les ont toujours pas rendus. »

Derrière une ordonnance judiciaire peut se cacher la pire torture, la séquestration et la violation des droits de l'être humain et surtout le pire crime que l'on peut commettre envers un enfant.

Mais ne vous y trompez pas, dans notre cas les bourreaux ne furent pas les parents mais les institutions dites « du bien-être du mineur », et des internats qui, dans les mauvais moments, sont appelés « tutélaires ». En réalité ces centres sont de grandes planques où ils retiennent nos enfants, contre leur volonté et la nôtre, où ils les séquestrent. Si nous nous en remettons aux faits: un maudit jour, un grand déploiement policier (la guardia civil, la police municipale et deux ambulances de la Croix-Rouge), comme s'il s'agissait de criminels, encercla un collège, en évacue tous les élèves, sauf quatre frères qu'il met dans les deux ambulances en séparant les petits des grands. On les emmène vers une destination inconnue des enfants et de leurs parents, à ce moment-là nous ne soupçonnions même pas qu'on nous volait le plus beau que nous ayons fait dans cette vie. Antérieurement il m'était déjà arrivé une chose violente: on sonne à la porte et soudain mon salon se remplit de policiers municipaux qui, la matraque à la main, me menacent et me menotent à la rambarde de la terrasse et emportent les petits qui à ce moment n'étaient encore que trois. Par chance ils ne s'étaient pas rendu compte que j'étais enceinte, sinon qu'est-ce qu'ils auraient fait pour me l'arracher des entrailles?

Par la suite, par une amère expérience, je me suis rendue compte que parfois ils te volent tes enfants quand ils sont chez le dentiste ou dans une fête, ou dans un parc.

C'est ainsi qu'agissent ces bandes armées, en totale impunité et au nom de je ne sais quel intérêt du mineur.

Quand ils amènent les enfants à leur planque, la première chose qu'ils font c'est les dévêtir, leur chercher des poux, des marques, des cicatrices, leur laissant entendre la pire. Tous les enfants pleurent et sont pris de panique, ils réclament leurs parents; les plus grands exigent de pouvoir passer un coup de fil, et même certains exigent de parler avec un juge.

Rien de tout cela ne leur est accordé, vu qu'ils ne semblent pas mériter de défense, et quand ils demandent pourquoi ils sont là, les réponses divergent selon le jour ou la personne: « Parce que tes parents sont méchants, parce qu'ils ne t'aiment pas, parce que c'est des pouilleux, parce qu'on nous a dit qu'ils buvaient trop, parce que, parce que... » Si un de ces enfants

crie, demande de l'aide, donne des coups de pied, menace, tente de s'échapper, comme n'importe quel

enfant dans cette situation, il est emmené de force dans une « cellule de catharsis ». Servant ainsi d'exemple pour les autres enfants qui sont là depuis déjà un moment. Je vous jure que lorsque j'ai pu voir la cellule de catharsis comme ils l'appellent, et que je me suis imaginé des enfants, les miens ou d'autres, là-dedans, me sont venues des images de l'holocauste nazi. Et ils m'avaient dit que ces cellules de tortures avaient été imaginées par les meilleurs psychologues, qu'est-ce que ça doit être les pires! Deux mètres de long sur un mètre et demi de large, une porte de fer percée d'un rectangle de trois centimètres et demi de large sur vingt centimètres pour pouvoir observer l'enfant de l'extérieur. Une lumière qui ne marchait pas, le sol d'un carrelage froid et sale, les murs de briques recouverts de polyester blanc que les enfants ont arraché avec leurs ongles par endroits. Il me semble que cet endroit met en danger la santé mentale de n'importe quel enfant.

Un des membres de cette bande se met en contact avec nous et nous avertit que sur ordre du juge nos enfants nous ont été retirés, que nous avons le droit d'effectuer un recours mais que nos enfants ne nous seront pas rendus avant la fin de la procédure qui peut durer des années. Que le mieux est d'attendre que quelqu'un nous contacte, contact qui n'aura finalement pas lieu. Des fois les parents mettent des jours avant de trouver leurs enfants. En y arrivant, la première chose que demandent les parents c'est de voir leur enfant, ce qui ne leur est pas concédé. Trois individus qui disent être diplômés te mettent dans une pièce et t'informent que si tu veux revoir tes enfants, tu dois leur ouvrir ta porte chaque fois qu'ils le veulent, de jour comme de nuit. Que tu dois t'attendre à ce qu'à n'importe quel moment ils enquêtent sur ta vie, privée ou publique, que tu te mettes à pisser quand ils le veulent pour qu'ils puissent chercher d'éventuelles substances toxiques, que tu racontes tes relations physiques ou sentimentales, passées, présentes et futures. Que tu leur présentes une liste de tes dépenses de la semaine, que tu signes leur rapport où ils consignent leurs soupçons pour les confirmer, et que si tu ne le fais pas tu ne reverras jamais tes enfants. A moi ils m'ont fait signer que ma maison était sale et que les enfants arrivaient tard à l'école, ce qui était complètement faux, mais en échange de voir mes enfants.

Et sans aucun scrupule, ils sont capables d'admettre enfin par écrit que l'amour et la tendresse entre nous est indiscutable, que les liens familiaux sont très forts, qu'il n'existe aucune maltraitance morale ou physique, mais que malgré tout ce n'est pas suffisant. Sans que la souffrance de ces parents et de ces enfants leur importe le moins du monde. Je vois bien que ces enfants sont l'occasion d'énormes investissements qui nourrissent ces personnages dangereux, en échange de quoi ils font ce qu'on leur demande. Amer est le pain qu'ils mangent préparé avec les larmes et la douleur des enfants.

Mercedes Amo



Guide de self-défense juridique

ou comment tenter d'échapper à la justice et à ses serviteurs.

Le droit est un instrument dont le seul usage est le maintien de l'ordre social. La loi prétend fixer une norme et le droit garantit l'égalité entre les citoyens. La réalité de la pratique répressive est tout à l'opposé : elle est celle d'un traitement différencié suivant l'origine du prévenu. Ce peut être l'impunité de fait ou de droit reconnue à quelques-uns (ce qui est assez voyant quand, en Italie ou en France, se faire élire est la meilleure solution pour échapper aux juges), c'est beaucoup plus encore des lois, des usages, des jugements qui répriment en priorité les pratiques jugées dangereuses pour la survie de la société telle qu'elle est.

Il ne s'agit pas de l'application viciée d'un principe qui serait bon en lui-même. Quand des profils sociaux sont visés explicitement (jeunes des cages d'escalier, fraudeurs de trains, mendiants...), c'est avec des moyens dont certains sont légaux et d'autres non : du discours policé du juge à la matraque du keuf, il n'y a qu'une différence de style, pas de fond. En ce sens, la « bavure » policière n'existe pas, la violence et l'arbitraire du pouvoir hors de la norme prétendument fixée par la loi étant de toute manière un élément nécessaire au maintien de l'Etat. La justice est une injustice de classe parce que la société est une société de classe, sans qu'aucune réforme fondée sur un prétendu respect généralisé du droit puisse jamais rien y changer.

Le guide que nous proposons ne s'imagine donc pas que la procédure pénale soit une « garantie » pour ceux et celles qui se sont fait arrêter. Mais si la machine répressive est arbitraire, elle prétend pourtant agir au nom du droit : connaître celui-ci, c'est apprendre la langue de son ennemi, c'est décrypter son idéologie pour pouvoir se repérer dans les méandres de ses dispositifs de répression. Il devient parfois possible d'échapper aux pièges les plus grossiers et d'essayer tous les moyens, mêmes légaux, pour s'en sortir au mieux (ou au moins pire).

La lecture de ce guide doit aider celles et ceux qui décident d'assurer collectivement leur défense face à la répression la plus courante, celle dont se sert massivement la justice pour faire régner l'ordre social : procédure de comparution immédiate ou procédures correctionnelles rapides. Le guide donne aussi des détails sur la garde à vue, le contrôle d'identité, les fouilles, les perquisitions ainsi que l'appel, l'application des peines, etc.

Contact :
guidejur@yahoo.fr
www.guidejuridique.net
(disponible courant juin).

Si vous n'avez pas accès à internet, contacter le journal.

Messages...

Pour les petites annonces, le journal transmettra les adresses aux intéressé(e)s.



- Je cherche une correspondante, le courrier d'une femme me ferait vraiment du bien.

- Détenu indigent et handicapé, j'ai besoin de quelques timbres-poste pour envoyer mes cours. Une amie épistolaire serait bienvenue.

- Les mecs, quand vous proférez des accusations qui salissent et peuvent détruire, il s'agirait de vérifier qu'elles soient fondées sinon, même quand on croit bien faire, le remède est pire que le mal. Unis et solidaires.

« A l'école, j'ai appris le verbe ETRE puis AVOIR. C'est du verbe OBEIR que date ma longue fugue loin - très loin - de tous chemins apprivoisés. »

Sortie du livre d'Abdel Hafed Benotman, Eboueur sur échafaud, éd. Rivages/Ecrits noirs, 2003.

L'ABC/CNA est une fédération internationale de groupes autonomes dont le but est l'abolition définitive du système carcéral.

L'ABC/CNA paraît, plus ou moins régulièrement, tous les mois depuis bientôt quatre ans. Il permet de diffuser des informations sur le monde carcéral ainsi que l'actualité sur les luttes, à l'intérieur comme à l'extérieur des prisons, contre la répression. Nous avons su jusqu'ici réunir suffisamment d'argent pour l'imprimer, l'envoyer aux abonné-e-s, gratuitement pour les prisonnier-e-s qui le souhaitent, ainsi qu'un peu d'argent de temps en temps pour les prisonnier-e-s qui en ont besoin ou pour des campagnes de soutien.

En ce qui concerne notre propre actualité, nous sommes confronté-e-s à quelques problèmes financiers qui pourraient éventuellement à court terme

Appel à soutien financier de l'Anarchist Black Cross/ Croix Noire Anarchiste :

faire cesser la parution du bulletin. C'est pour cela que nous lançons un appel à soutien financier pour que nous puissions poursuivre et améliorer notre travail. Nous demandons

aussi que cela ne soit pas seulement une participation économique pour la continuité du projet mais un soutien actif dans le sens où toutes propositions d'idées permettant de trouver une source de financement régulière sont la bienvenue.

Nous poursuivrons notre travail tant que nous le pourrons car il reste encore beaucoup de chemin avant que l'infamie carcérale cesse.

ABC c/o Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex. [abcdijon@free.fr]
ABC c/o CCI, 4, rue Colmar, 59000 Lille. [abclille@no-log.org]



Censures



Nous sommes quelques personnes regroupées au sein du collectif RalatoL. Nous nous proposons de lier des contacts avec les familles et amis des prisonniers et prisonnières, c'est pour cela que nous sommes et serons présents régulièrement devant les établissements pénitentiaires de Rennes. Notamment tous les samedis matins devant la prison des hommes avec café, gâteaux, tracts et journaux.

Pour faire circuler l'information - à l'instar d'initiatives dans d'autres villes - nous nous proposons d'animer une émission de radio née du constat que les prisonniers et prisonnières ne peuvent s'exprimer librement ni à l'intérieur, ni vers l'extérieur. Arrêt de l'émission RalatoL :

Le mardi 11 février a eu lieu l'unique émission qui se voulait un relais d'échange avec les prisonniers et leurs proches, une zone de parole et un moyen de diffuser et de faire circuler des informations sur la vie carcérale, une tentative de répandre les réflexions menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs.

Le collectif RalatoL avait trouvé un créneau d'une heure le mardi sur radio Lazer, une radio associative. Après avoir demandé conseil à un vague responsable du Conseil supérieur de l'audiovisuel, le directeur de la radio a décidé de ne pas « continuer l'aventure », par peur d'éventuels procès. Nous n'allions pas en rester là et nous avons trouvé un accueil moins flippé sur une autre radio. L'émission va reprendre sur Radio Campus Rennes (cf. liste des radios et des collectifs page 23). Faites tourner l'info !

Tenez le coup à l'intérieur, solidarité !

MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 28 JAN. 2003

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

LE DIRECTEUR

ARRIVÉE N° 152		
DR PARIS LE 28/01/03	E	I
Directeur Régional		
Adjoint Directeur Régional		X
CMC		
DIP		
DRH		
DGPPMJ	X	
DPE		
DAF		
Cabinet		
ETABLISSEMENTS		X
SPIP		X

M. le Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice

à

Messieurs les directeurs régionaux des services pénitentiaires,

Monsieur le directeur régional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-mer.

Objet : décision de retenue du numéro 8 de la publication "l'Envolée" (janvier 2002)
Réf. : ma note en date du 13 décembre dernier

Plusieurs directions régionales des services pénitentiaires ont appelé mon attention sur la décision qu'il convenait de prendre quant à la remise de la revue "l'Envolée" aux détenus qui y sont abonnés.

Je vous confirme, ainsi que je vous l'ai indiqué dans ma note citée en référence, qu'il convient de retenir la publication en question.

En effet, le périodique incriminé ne bénéficie pas de dépôt légal, formalité substantielle au regard de la loi du 20 juin 1992.

J'attire votre attention sur la forme sous laquelle ce numéro de "l'Envolée" se présente puisqu'il est intitulé "Téléthon Magazine".

Centre Pénitentiaire de CLAIRVAUX

Le n° 8 de "l'ENVOLEE" a été retenu par décision de l'Administration Centrale.

Le Directeur,

René DANET

Pour le Gardes des Sceaux, Ministre de la Justice
Par délégation,
Le Préfet,
Directeur de l'Administration pénitentiaire.

Didier LALLEMEN

MOTS CROISÉS

Horizontal

I. Ancienne Haute Volta II. Mascareignes. Capitale abrégée du I. Terminaison. III. Théâtre punitif qu'on finira par brûler. Pays drainé par la Volta. IV. Résistants antifascistes. Gâtent. V. Lombes. Capitale africaine et ancienne cité romaine. VI. Chef-lieu du Pas-de-Calais. Rue en sens inverse transalpine. Longue durée. VII. Mayas. Marque l'origine. VIII. Acheter. Arme. Tranquille. IX. Tripes. Condition. C'était. X. Céréale. Rebelle. Règle. XI. Condiment. Organisation indépendantiste tendance rouquine. Caresse, enlacement. XII. Venu. Pâturage. Balança de droite à gauche. XIII. Caisses anglaises. Bois. National révolutionnaire de merde! XIV. Ecran. Rouge vinaigre. XV. Pronom relatif. Internationale anarchiste. XVI. Au fond d'Agadir. Soufflets. Champion. XVII. Red and anarchist skin-heads (ah! ah!). Aux formes rondes et pleines. XVIII. Le ibérique. Ponts transversaux. Forme d'être.

Vertical

1. Région qui fit face à Lagos jusqu'en 1970. Dernier maillon de la chaîne néocolonialiste. 2. Région revendiquée par le deuxième du XI. Ouille. Chaîne de montagnes qui sépare l'Asie de l'Europe. 3. Souffla. Un aulx. Comité inter quartier. 4. Lettre grecque. Riches. Pogne. 5. Tamisera, criblera. Fantastique. 6. Fête des commerçants. Hépatites. Un bout de temps. 7. Au sud. Commune belge. Pronom relatif. 8. Note. Pronom personnel. Excite. 9. Empirées. Ville du Calvados. Endormis par les urnes. 10. Entre le désert et la jungle. Habitantes de Colombo. 11. Facteur divin. Hélène. Possessif. 12. Liberticides. Enzyme. 13. Se rendra. Ouir encore. Possessif.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
I													
II													
III													
IV													
V													
VI													
VII													
VIII													
IX													
X													
XI													
XII													
XIII													
XIV													
XV													
XVI													
XVII													
XVIII													

Voici une liste de librairies où l'on peut trouver L'Envolée.

Elle est incomplète et nous remercions d'avance ceux qui nous communiqueront d'autres lieux (librairies, infoshops...) où nous pourrions systématiquement déposer le journal.

- Lady Long Solo.** 38, rue Keller, 75011 Paris. 01 53 36 02 01.
Le Grenier, infokiosque, 104 rue des Couronnes, 75020 Paris
Le Kiosque, en face du 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.
Quilombo, 23 rue Voltaire, 75011 Paris.
Librairie Entropie. 198, bd. Voltaire, 75011 Paris. 01 43 48 83 25.
Publico. 147, rue Amelot, 75011 Paris.
Rockmitaine. 112, rue des Postes, 59000 Lille.
Odeur du temps. 35, rue Pavillon, 13000 Marseille.
A plus d'un titre. 8, rue de la Plâtrière, 69000 Lyon. 04 78 27 69 51.
Et après pourquoi pas. 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.
Urubu. 8, rue Vernoux, 26000 Valence. 04 75 56 13 33.
Scrupules. 26, rue Faubourg-Figuerolles, 34000 Montpellier. 04 67 92 24 18.
Infoshop les Imposteurs. C/o CCL, 4, rue de Colmar, 59000 Lille.
 lamonseigneur@hotmail.com
Alfagraph. 5, rue d'Échange, 35000 Rennes. 02 99 79 74 20.
La Voix du chapitre. 67, rue Jean-Jaurès, 44000 Saint-Nazaire. 02 40 01 95 70.
D. Roignant. (Bouquiniste). 21, rue Navarin, 29200 Brest. 02 98 44 41 01.
L'Insoumise. 128, rue Saint-Hilaire, Rouen.
L'Autodidacte. 12, rue Megevand, 25000 Besançon.
La Mémoire du monde. 36, rue Carnot, 84000 Avignon.
Infoshop Clandé. 9, rue Quéven, 31000 Toulouse.
Quai des Brumes. 35, quai des Bateliers, 67000 Strasbourg. 03 88 35 32 84.
Le local libertaire. 61, rue Jeannin, 21000 Dijon. (jeudi soir et le samedi après midi).
Librairie du Boulevard. 34, rue de Carouge, 1205 Genève.
Tropismes. 5, galerie des Princes. Bruxelles.
Aden. 1, rue Antoine Bréard. Saint Gilles. Bruxelles.

Radio Galère.

Le Goéland, 82, av. Roger-Salengro, 13003 Marseille. (jeu/sam de 20h30 à 22h30).

Radio Campus Dijon. 92.2. « Sur les toits ». Un dimanche sur deux, de 18 heures à 19 heures.

Radio Campus Rennes. 88.4. « Ralato! » tous les dimanches de 10 heures à 11 heures.

Canal Sud. 92.2. 40, rue A.-Duméril, 31400 Toulouse.

Rediffusion de « L'Envolée » tous les vendredis.

La Clé des ondes. 71, cours Edouard-Vaillant, 33000 Bordeaux. « Une heure pour graduche », mercredi de 19 heures à 20h30.

Radio Libertaire. 89.4. 145, rue Amelot, 75011 Paris. « Ras les murs », Mercredi : 20h30-22h30.

Radio Campus. 106.6. C/o CCL 4, rue de Colmar, 59000 Lille

(la-breche@voila.fr), « La Brèche » (tous les premiers vendredis du mois de 20 heures à 21 heures)

Radio Zone. 93.8. 8, rue Lissignol, 1201 Genève, Suisse.

« Scil'baro ». Permanence téléphonique tous les jours de 18 heures à 20 heures au (0041)79 688 84 25 (scilbaro@caramail.com)

Radio Méga. 99.2

« collectif de solidarité avec les prisonniers » à Valence. Tous les troisièmes lundis de chaque mois de 17 heures à 18 heures

FPP. 106.3. 63, rue de Saint-Mandé, 93100 Montreuil. « L'Envolée », tous les vendredis de 19 heures à 20h30 - rediffusion les lundis de 12h30 à 14 heures.

Répondeur : 01 40 05 13 20

Collectif prisons. C/o LDH, 3, rue du Maréchal-Joffre, 63100 Clermont-Ferrand.

ABC. Maloka, BP 536, 21014 Dijon Cedex. [abcdijon@free.fr]

ABC. C/o CCL, 4, rue de Colmar, 59000 Lille. [abc.lille@no-log.org]

Ban public. 25, rue Morère, 75014 Paris. Site internet : prison.eu.org

Tout le monde dehors. C/o TCP, 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

Secours rouge. 14, rue du faubourg St Denis, 75010 Paris.

CAE. CICIP. 21 ter, rue Voltaire, 75011 Paris.

Et après pourquoi pas? 5, rue Pasteur, 71100 Chalon-sur-Saône.

Le Laboratoire. 8, place Saint-Jean, 26000 Valence.

Collectif Ralato! 81, rue A.Guérin, 35000 Rennes. [ralatol@no-log.org]

Scil'baro. Genève. scilbaro@caramail.com

Bulletin d'abonnement (à recopier sur papier libre)

Nom Prénom
 Adresse
 N° d'écran

Je désire m'abonner 1 an à L'Envolée.

L'abonnement est de 10 euro par an, quand on peut (e t plus quand on veut).
 Les chèques sont à mettre à l'ordre de L'Envolée.

Le but du journal étant d'être lu, de circuler à une grande échelle, l'argent ne doit pas être une barrière quant à sa diffusion. N'oubliez pas de nous prévenir si vous êtes transféré ou si vous sortez...

L'Envolée, 63, rue de Saint-Mandé
 93100 Montreuil-sous-Bois.
 Mail: envolee@internetdown.org

Amis sortants, venez nous voir à la radio dès que vous le souhaitez.

Tous les numéros sont consultables sur le site: <http://www.journalenvolee.free.fr>

La cassette vidéo du communiqué clandestin réalisée par des prisonniers de la centrale d'Arles ainsi que la cassette vidéo sur la prison de Grasse et la cité de Vallauris sont disponibles! Les frais d'envoi se montent à 4 euro.

Une cassette audio sur la mutinerie de St Maur en 1987 a également été produite, frais d'envoi: 2 euro.

Pour les recevoir, envoyez liquide ou chèque à l'ordre de L'Envolée, à l'adresse de L'Envolée.

Dépôt légal TGI Paris n° 20306

Directeur de publication:

Denise Le-Dû.

Impression: Expressions II, Paris XI^e.

Commission paritaire en cours.

**Extraits du livre de Laurent Jacqua,
«La Guillotine carcérale», éd. Nautilus. 2003.**

«C'est au sein de ces geôles que l'on apprend à endurer la dure réalité du non droit. C'est le royaume de l'arbitraire, où vos droits ne sont tolérés qu'au minimum. Cela au bon vouloir d'une administration pénitentiaire souveraine et dictatoriale. Citoyens à la conscience endormie, philosophes de la libre pensée, intellectuels et débatteurs de salon, peuple naïf dont la candeur m'étonnera toujours, venez goûter à vos prisons, à vos cachots, comme instruction civique!
Venez y passer seulement vingt-quatre heures et méditez sur les mensonges dont on vous abreuve. Vos principes, vos idéaux s'écrouleront d'eux-mêmes et que vous restera-t-il?»

«Je me souviens avoir vu un reportage sur les plantes carnivores, on y voyait l'une d'elles se refermer lentement sur un insecte prisonnier de ses parois visqueuses. La mouche tentait d'échapper à son sort en battant désespérément des ailes, mais rien n'y faisait; implacablement, la fleur létale se refermait comme une bouche cruelle et avide...

Tragédie microscopique à l'échelle de l'univers, révélant pourtant la loi immuable et naturelle de la vie et de la mort.

Les sucs digestifs avaient commencé à faire leur œuvre, et la mouche allait se dissoudre, disparaître pour nourrir un autre organisme vivant.

La prison ressemble à ce processus de digestion; c'est un bain d'acide qui vous fait fondre et vous transforme en mur gris. Au fil des années, vous devenez la prison. Métamorphose des êtres et processus de désintégration au fond d'un estomac de pierre, putride et infect.

Cela commence par l'enfermement du corps, puis l'esprit finit par s'enchaîner à la douleur ou à la folie; c'est à ce moment-là que l'on disparaît vraiment et totalement dans les entrailles de cette bête de béton aux griffes de barbelés qui déchirent les âmes et lacèrent les esprits.

On est mort, on existe plus.»

«Je ne serais jamais sage, car l'obéissance est un suicide de la personnalité et de l'identité. On dit que tout vient de l'enfance: elle fut

agitée, c'est sans doute une des raisons de ce déraillement social qui m'a conduit sur cette voie de garage. Je laisse tout ça aux psy compétents...»

«Le premier mai 1995, alors que je regardais la télé en attendant la promenade, on annonça aux infos l'assassinat d'un jeune Marocain jeté dans la Seine par des skinheads. (...) Il est devenu, par un malheureux concours de circonstances, un symbole que tout le monde a voulu s'approprier comme à la curée. Triste spectacle!

Pour ma part, j'ai été confronté au problème skinhead, je vous en ai fait le récit. Le fait est que j'ai subi une agression violente et que je m'en suis défendu. Ces individus sont dangereux, la preuve en a été faite maintes et maintes fois depuis. Je me suis rendu aux autorités. Je suis passé aux assises et je peux vous garantir que, ce jour-là, je n'ai reçu aucun soutien.

Absent, Mitterrand et son bouquet de muguet! Absentes, les associations antiracistes, lycéennes ou autres; absents, les intellos de tout bord que seules les caméras attirent. J'ai été sacrifié sur l'autel de l'indifférence.

Dix ans de réclusion à 18 ans, ça fait mal!

Alors si je pouvais revenir en arrière et être à nouveau en face de ces skinheads, peut-être que je les laisserais me massacrer et violer mon amie afin de devenir un symbole.

C'est sûrement plus gratifiant que d'être considéré comme un déchet social au fond d'une cellule de haute sécurité.

Cher Brahim, nos destins ont été différents, mais je ne sais lequel des deux est le plus enviable!

Pourtant, une chose nous rassemble et je la résumerai en une seule phrase, cela pour te rendre hommage sans démagogie. C'est tiré

d'un texte de Maurice Bellet: "Il n'y a pas de déchets humains..." »

« Prisons, HLM, hôpitaux, même type d'architecture oppressif et inhumain pour les mêmes clients.

Gestion de l'humain que l'on traite lorsqu'il devient «déviant» ou nocif pour l'ordre social.

Humaine marchandise que l'on exploite, que l'on maîtrise en camisole chimique, qu'on élimine en bannissement social ou qu'on assassine lorsque la révolte gronde... Il faut tuer le serpent dans l'œuf. Force est à la loi, tout est permis: tuer, interner, parquer, emprisonner, détruire, soumettre, écraser; il suffit pour cela d'être un fonctionnaire assermenté.

Rouleau compresseur écrasant toute liberté. «Liberté», plus personne ne sait ce que ça veut dire, sauf ceux qui en sont privés et qui sont prêts à mourir pour la retrouver...

Ils bétonnent les cerveaux, ils conditionnent les esprits, ils illusionnent la pensée. Tout le monde s'est endormi en ayant perdu la conscience. Les antennes de télévision sur des millions de toits captent le poison qui se distille par les écrans; l'image référence remplace les idées; de leurs mains invisibles et manipulatrices, ils plantent leurs programmes dans les cerveaux, idées préconçues, préfabriquées, qui sont implantées à volonté pour que les masses restent sages...

Images subliminales: qui tire les ficelles, où nous dirige-t-on? Quelle démocratie, quelle liberté factice essaye-t-on de nous vendre?

À quel prix doit-on accepter cette société aveuglément injuste, rentrer dans le rang et éteindre sa conscience, tuer ses idéaux, ses utopies, ses rêves, tuer ce qui rend humain pour ne devenir que des consommateurs formatés, cibles du marketing mondialiste... »

Laurent Jacqua



S O M M A I R E

**SUPERBIG DEDICACE
A OLIVIER**

☆ De la plus vieille à la plus neuve... émeute dans les prisons mutinerie de Seysses émeute dans les prisons belges mutineries de Clairvaux et de Saint-Maur mouvement des prisonniers de Moulins contre la fermeture des portes en centrale Des brèches dans les murs... Evasions d' Arles, Moulins, Fresnes, Borgo, Nanterre	p. 4 p. 5 p. 6 p. 7	Mobilisation internationale contre l'isolement solidarité avec la lutte de Marco Camenisch. ☆Retour vers le futur... (suite de la chronologie du CRAS)	p. 16 p. 17
☆ Si les cerveaux des matons... Procès d'Hocine ☆ Procès d'Abdelhamid Hakkar ☆ Pourquoi j'ai cambriolé ☆ La crapule du mois ☆ Pour une coordination européenne antirépression et anticarcérale	p. 9 p. 10 p. 12 p. 13 p. 14	☆ Lettre de Khaled Suite du campement No Border (Strasbourg) ☆ Pour Yves Loviconi Hommage à R. Durn ☆ El ojo de la ley Répression des mineurs en Espagne ☆ Messages Censure de l'Envolée et de la radio Ralatol ☆ Mots croisés Contacts	p. 18 p. 19 p. 20 p. 22 p. 23

**Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement si elles contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires.
(art. D.444 du CPP)**